

République de Guinée-Bissau - Communauté européenne

**Document de stratégie pays
et
programme indicatif national
pour la période 2008-2013**

Le gouvernement de la République de Guinée-Bissau et la Commission européenne conviennent de ce qui suit :

- (1) Le gouvernement de la République de Guinée-Bissau, (représenté par M. Issufo Sanhá, Ministre des Finances, Ordonnateur National du FED) et la Commission européenne, (représentée par M. Franco Nulli, Chef de la Délégation à Guinée-Bissau), ci-après dénommés les "parties", se sont rencontrés à plusieurs reprises à Bissau de mars 2006 à octobre 2007 en vue de déterminer les orientations générales de la coopération pour la période 2008-2013.

Ces entretiens ont permis d'établir le document de stratégie pays et un programme indicatif de l'aide communautaire en faveur de la République de Guinée-Bissau, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. Ces entretiens clôturent le processus de programmation en Guinée-Bissau.

Le document de stratégie pays et le programme indicatif sont joints en annexe au présent document.

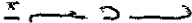
- (2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que la Communauté envisage de mettre à la disposition de la République de Guinée-Bissau pour la période 2008-2013, un montant de **100 millions d'euros** est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A) et un montant de **2,8 millions d'euros** est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (b) (enveloppe B). Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Communauté européenne après clôture des revues à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.
- (3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles et aux programmes et projets en appui aux domaines de concentration ou non de l'assistance communautaire. Le programme indicatif de la partie 2 concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la République de Guinée-Bissau bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources communautaires. Il ne préjuge pas des décisions de financement de la Commission.
- (4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets négatifs de l'instabilité des recettes d'exportation. L'enveloppe B sera mobilisée selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante du programme indicatif.
- (5) Les ressources peuvent être engagées dans le cadre du présent document de stratégie pays et du programme indicatif dès l'entrée en vigueur du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013 de l'accord de partenariat ACP-CE révisé, mais pas avant le 1^{er} janvier 2008. Les décisions de financement concernant les projets et les programmes peuvent être prises par la Commission européenne à la demande du gouvernement de la République de Guinée-Bissau dans les limites des enveloppes A et B citées dans le présent document. Des décisions de financement peuvent également être prises sur base de l'Article 15.4 conjointement avec l'Article 4.1.d de l'annexe IV

de l'Accord de Partenariat ACP-CE pour l'appui aux acteurs non-Etatiques ou sur base de l'Article 72.6 de l'Accord de Partenariat ACP-CE pour l'aide humanitaire et d'urgence financée à partir des enveloppes B. Les décisions de financement seront prises et mises en œuvre conformément aux règles et procédures prévues dans les Règlements du Conseil CE sur la mise en œuvre du 10^e FED et sur le règlement financier applicable au 10^e FED et dans l'annexe IV de l'Accord de Partenariat ACP-CE.


- (6) La Banque européenne d'investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent document de stratégie pays par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux paragraphes 2.c et 3 de l'annexe Ib à l'Accord de Partenariat ACP-CE portant sur le cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013.
- (7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, l'ordonnateur national et le chef de délégation procèdent chaque année à une revue opérationnelle du programme indicatif ainsi qu'à une revue à mi-parcours et en fin de parcours du document de stratégie pays et du programme indicatif, en tenant compte des besoins actualisés et des performances.
La revue à mi-parcours sera effectuée en 2010 et la revue en fin de parcours, en 2012. A la suite de chacune de ces deux revues, la Communauté peut revoir la dotation en tenant compte des besoins actualisés et des résultats.
Sans préjudice de l'article 5.7 de l'annexe IV concernant les revues, les enveloppes peuvent être augmentées conformément à l'article 3.5 de l'annexe IV pour répondre à des besoins extraordinaires ou des résultats exceptionnels.
- (8) L'accord des deux parties sur le présent document de stratégie pays et le programme indicatif national, sous réserve de la ratification et de l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat ACP-CE révisé et du cadre financier pluriannuel du 10^e FED pour la période 2008-2013, sera considéré comme définitivement acquis dans un délai de huit semaines à compter de la date de signature, sauf communication contraire de l'une ou de l'autre des parties effectuée avant ce terme.

Fait à Lisbonne le 9 décembre 2007

Pour le gouvernement de
la République de Guinée-Bissau


Issufo SANHÁ
Ministre des Finances

Pour la Commission Européenne


Louis MICHEL
Membre de la Commission en charge du
Développement et de l'Aide humanitaire

Résumé

La Guinée-Bissau est un petit pays de 36 000 km² et d'environ 1,3 millions d'habitants (taux de croissance annuelle: 3%), serré entre le Sénégal et la Guinée Conakry. Le pays est indépendant depuis 1974, à la suite d'une guerre de libération qui a duré une douzaine d'années. Un épisode significatif de l'histoire du pays a été le coup d'État de 1980 qui a coupé l'alliance stratégique établie, pendant la lutte de libération avec le Cap-Vert.

De 1974 à 1991, la Guinée-Bissau a connu un régime de parti unique et les premières élections libres n'ont eu lieu qu'en 1994, après une période de transition de trois ans. Depuis juin 1998 et pendant une année, le pays a vécu un conflit politico-militaire avec des implications sous-régionales. Cette guerre a été suivie d'une période de transition d'un an après laquelle des élections ont été organisées en novembre 1999 et janvier 2000. Un coup d'État, en septembre 2003, a donné lieu à une nouvelle phase de transition qui s'est terminée en mars 2004 par de nouvelles élections législatives, suivies en juin 2005 par des élections présidentielles. Le 28 octobre 2005, le président a destitué le gouvernement issu des élections législatives de 2004 et invité une alliance des partis d'opposition à former un nouveau gouvernement qui à son tour, a été remplacé en avril 2007, suite à une motion de censure du Parlement.

Avec une économie détruite et une crise sociale qui perdurent depuis 8 ans, la Guinée-Bissau est un pays fragile en situation de post-crise qui est actuellement un des plus pauvres du monde (172 sur 177 pays, selon l'indicateur de développement humain du PNUD).

Après une discussion interne conduite depuis 2000 avec l'assistance d'agences multilatérales, le gouvernement a approuvé en juillet 2006 la version finale du document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté – DENARP¹. Ce document constitue la vision la plus actuelle de la stratégie de développement économique et social énoncée par le gouvernement.

Sur la base des analyses relatives à la situation politique, économique et sociale en Guinée-Bissau et à la coopération passée et présente, la CE renforcera son aide dans les domaines considérés comme des préalables à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Dans un contexte de post-crise, la stratégie de coopération CE se focalise sur deux secteurs de concentration et un appui budgétaire direct pour un montant de 100 millions d'euros d'aide programmable:

Domaine de concentration 1 : La prévention des conflits dans les États fragiles – **27 millions d'euros**. Les points faibles du pays demeurent notamment le surdimensionnement des forces de sécurité et de l'administration, l'inefficacité du système judiciaire, et la corruption. Les réformes dans ces domaines sont donc des priorités.

Domaine de concentration 2: L'eau et énergie – **26 millions d'euros**. Le développement de ce secteur a été identifié comme un préalable essentiel afin de favoriser le développement économique et social.

Aide budgétaire directe – 32 millions d'euros. Pendant une première période de trois ans, l'aide budgétaire directe aura essentiellement un objectif de stabilisation macroéconomique afin de progresser davantage dans l'assainissement des finances publiques. Elle sera accompagnée d'un appui institutionnel. Elle pourra ensuite évoluer vers une aide budgétaire ayant des objectifs plus globaux (à revoir lors de la revue à mi-parcours).

¹ « Documento de Estratégia Nacional para a Redução da Pobreza »

Domaines hors concentration – 15 millions d'euros. Ces interventions compléteront les activités relatives aux deux secteurs de concentration et l'aide budgétaire.

PARTIE 1: DOCUMENT DE STRATÉGIE

CHAPITRE PREMIER: CADRE DES RELATIONS ENTRE LE DONATEUR ET LES PAYS PARTENAIRES

I.1.1. Objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE

Conformément à l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise:

- le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des pays les plus défavorisés d'entre eux;
- l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale;
- la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

L'Europe doit s'assigner un rôle cohérent de **partenaire mondial**, sous-tendu par ses valeurs fondamentales, en assumant des responsabilités régionales, en favorisant le rayonnement du développement durable et en contribuant à la sécurité civile et stratégique.

L'Union européenne a mis au point une vaste gamme d'outils de relations extérieures (politique commerciale commune, coopération au travers d'accords bilatéraux et multilatéraux, coopération au développement, politiques étrangère et de sécurité communes, politiques de défense et de sécurité communes, aide humanitaire et assistance financière), ainsi que la projection externe des politiques internes (énergie, environnement, transport, justice et affaires intérieures, etc.).

L'action extérieure de l'Union - qui englobe la politique étrangère et de sécurité commune, la politique commerciale commune et la coopération avec les pays tiers - fournit un cadre permettant à la fois de rassembler tous les instruments communautaires et de mettre progressivement en place un ensemble d'actions reposant sur des positions communes dans le domaine plus vaste des relations politiques.

En conséquence de son élargissement, l'UE s'est vue confier des responsabilités encore plus importantes, en tant que chef de file régional et partenaire mondial. Elle devrait donc renforcer sa capacité à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit et concentrer ses efforts sur la lutte contre la pauvreté, tant dans son voisinage que par le biais de ses politiques multilatérales et bilatérales, qui visent essentiellement le développement durable et la stabilité politique. De cette façon, l'UE parviendra à une véritable cohérence entre son agenda intérieur et son agenda extérieur, contribuant ainsi à la sécurité et à la prospérité à l'échelle mondiale.

I. 1.2. Objectifs stratégiques de la coopération avec les pays partenaires

Les objectifs du Traité instituant l'Union européenne sont confirmés à l'article 1^{er} de *l'Accord de partenariat ACP-UE*, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. L'objectif général de l'accord de Cotonou est de promouvoir une approche stratégique commune de la réduction de la pauvreté, qui soit compatible avec les objectifs du développement durable, ainsi que l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. La coopération entre la Communauté et la République de Guinée-Bissau poursuivra ces objectifs, en prenant en compte les principes fondamentaux définis à l'article 2, notamment l'encouragement de «l'appropriation» de la

stratégie par les pays et les populations concernés, et les éléments essentiels et l'élément fondamental définis aux articles 9 et 11b de l'Accord.

Si le Traité et l'Accord de Cotonou constituent la base juridique de la coopération de la CE avec les pays ACP, le *consensus européen sur le développement* récemment adopté définit le cadre général de la politique au niveau de l'UE. L'objectif général et principal de la politique de développement de l'UE est la réduction de la pauvreté dans le cadre du développement durable, conformément à l'agenda international et en adhésion complète avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Parmi les autres objectifs importants figurent également les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Une meilleure efficacité de l'aide est essentielle à la réduction de la pauvreté. Par conséquent, l'UE fera progresser la coordination, l'harmonisation et l'alignement. Elle favorisera une meilleure complémentarité des donateurs en œuvrant en faveur d'une programmation pluriannuelle commune fondée sur les stratégies et les procédures des pays partenaires, les instruments communs de mise en œuvre, les missions communes menées par les donateurs et l'utilisation de dispositifs de cofinancement. L'UE aura le premier rôle dans la mise en œuvre des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide énoncés dans la Déclaration de Paris et tirera profit de l'expérience des nouveaux États membres afin de renforcer leur rôle en tant que donateurs.

Elle fera progresser la cohérence des politiques au service du développement dans de nombreux secteurs, afin de pleinement adhérer aux OMD. Il s'agit de permettre à toutes les politiques de l'UE n'ayant pas trait à l'aide de soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre les OMD.

La programmation nationale et régionale de la Communauté se fondera sur le principe de concentration, à savoir la sélection, grâce au dialogue avec les pays partenaires, d'un nombre limité de domaines prioritaires, plutôt qu'une dispersion des efforts dans des secteurs trop variés.

C'est ainsi que la Communauté concentrera son activité dans les neuf domaines suivants, eu égard aux avantages comparatifs de la CE dans certains d'entre eux: le commerce et l'intégration régionale; l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles; les infrastructures, les communications et les transports; l'eau et l'énergie; le développement rural, l'aménagement du territoire, l'agriculture et la sécurité alimentaire; la gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme et le soutien aux réformes économiques et institutionnelles; la prévention des conflits dans les États fragiles; le développement humain; la cohésion sociale et l'emploi.

La Communauté adoptera une méthode plus rigoureuse pour intégrer les questions transversales suivantes: la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, les droits des enfants et des populations indigènes, l'égalité des sexes, la préservation de l'environnement à long terme et la lutte contre le VIH/SIDA.

En décembre 2005, le Conseil européen a adopté une stratégie de l'UE pour l'Afrique. La stratégie définit un cadre d'action à long terme entre l'Europe et l'Afrique à tous les niveaux: avec les institutions panafricaines telles que l'Union africaine, les organisations régionales et les administrations nationales. Elle définit la manière dont l'UE peut appuyer au mieux les efforts déployés par l'Afrique pour atteindre les OMD. La stratégie repose sur trois piliers: i) promouvoir certaines exigences clés pour assurer le développement durable, telles que la paix, la sécurité et la bonne gouvernance, ii) soutenir l'intégration régionale, le commerce et l'interactivité entre les secteurs pour favoriser le développement économique et iii) améliorer l'accès aux services sociaux

de base (santé, enseignement) et la protection de l'environnement pour atteindre les OMD 1 à 6 plus rapidement.

I.1.3 Principaux accords bilatéraux

L'Accord de Cotonou est le principal accord bilatéral entre la CE et la Guinée-Bissau. Il a comme objectif la réduction de la pauvreté et son éradication éventuelle en conformité avec le développement durable du pays et son intégration graduelle dans l'économie mondiale.

En outre, la Guinée-Bissau est liée à la CE par un Accord de Pêche entré en vigueur le 29/08/1980, dont le dernier Protocole a été signé le 16/06/2001 pour une durée de cinq ans jusqu'au 15/06/2006. Une prolongation d'un an a été adoptée par le Conseil le 10 octobre 2006 et la négociation d'un nouvel accord de partenariat dans le secteur de la pêche (APP) a débuté en décembre 2006 pour conclure en mai 2007 (accord actuellement dans le processus de ratification). Conformément aux conclusions du Conseil de 2004, selon la nouvelle approche des APP, cet accord va permettre à des bateaux européens de pêcher dans les eaux bissau-guinéennes tout en s'assurant que cette pêche s'inscrive dans une politique durable et responsable de gestion des ressources halieutiques, notamment en prévenant la surexploitation des stocks et en contribuant à la lutte contre la pêche illégale, non régulée et non déclarée.

Il est prévu de signer un Accord de Partenariat Economique (APE) qui devra entrer en vigueur en janvier 2008 entre l'UE et la région de l'Afrique de l'Ouest, dont la Guinée-Bissau fait partie. L'APE va remplacer l'actuel accord d'échanges commerciaux préférentiels non réciproques.

CHAPITRE II: DIAGNOSTIC DU PAYS

II.1. Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale du pays bénéficiaire

II.1.1 Situation politique et institutionnelle

Processus de développement démocratique

Les élections législatives en 2004 et présidentielles en 2005 ont été considérées comme justes, libres et transparentes par la communauté internationale. Elles ont marqué la fin de la période de transition et un retour à la normalité constitutionnelle et politique. Comptant avec l'appui international au procès électoral, la Commission Nationale Electorale (CNE) a été renforcée considérablement lors de ces deux élections.

Il y a 26 partis politiques enregistrés, dont trois plus 2 coalitions sont représentés au Parlement. A part les deux partis politiques principaux, les autres éprouvent tous des problèmes de financement. Il faut signaler la fragilité des partis politiques et leur manque, dans la plupart des cas, de représentativité, de réelle structuration et de liens avec la base.

Le 28 octobre 2005, le nouveau Président a destitué le Gouvernement par décret, évoquant des tensions continues entre les organes de souveraineté et par conséquent le manque d'efficacité du Gouvernement. Quoique le PAIGC, le parti ayant eu le plus de votes aux élections de 2004, n'ait pas accepté cette décision qu'il considère contraire à la Constitution, le Parlement a fini par approuver, en mars 2006, le programme du nouveau Gouvernement, ainsi que, fin juillet 2006, le budget de l'Etat pour 2006. Le 19 mars 2007, une motion de censure contre ce Gouvernement a été

approuvée avec majorité parlementaire et le 17 avril 2007, un nouveau Gouvernement a été nommé. La stabilité politique demeure fragile, le Gouvernement n'étant pas assuré d'un soutien sans faille du Parlement.

La Constitution prévoit un contrôle civil des forces armées mais, au regard des troubles des dernières années le chemin de la consolidation est encore long. Cependant, un important pas en avant a été fait par le recensement militaire. En outre, le nombre d'armes détenues par des civils reste élevé. Le nouveau Gouvernement a reconnu la nécessité de réformer le secteur sécuritaire tout en étant conscient des risques d'instabilité encourus, notamment parce que le contexte sécuritaire dans son ensemble est volatile, le contrôle des armes est faible et le paiement des salaires est incertain. La stratégie de la réforme du secteur de sécurité, élaborée par le gouvernement et présentée aux bailleurs de fonds lors de la Table Ronde de Genève en novembre 2006, cherche à donner des réponses aux problèmes identifiés. Son exécution a démarré en début 2007.

Le rôle du Parlement dans sa double fonction législative et de contrôle de l'exécutif peut être amélioré. Le degré de participation de la société civile au dialogue politique et social est en train de se développer mais pourrait être davantage renforcée.

Administration publique et gouvernance

Les structures de l'administration publique, en particulier celles en charge du contrôle des affaires publiques, manquent d'efficacité. De même, l'Assemblée Nationale Populaire², le secteur de la Justice et la Cour des Comptes nécessitent un renforcement substantiel des capacités. Le nouveau Gouvernement a entamé un processus de renforcement des organes de souveraineté avec l'appui d'un programme de la CE financé sous le 9^{ème} FED. La gestion des finances publiques s'améliore progressivement, mais des efforts très importants sont encore nécessaires pour leur assainissement. Les Autorités ont mis en route la réforme de l'administration publique et des mesures d'assainissement des finances publiques qui devront améliorer le cadre macroéconomique.

La décentralisation n'a pas encore eu lieu en Guinée-Bissau, mais le programme du Gouvernement et le DENARP soulignent l'importance de tenir des élections autarciques dans les prochaines années afin de consolider le processus démocratique à la base et la réconciliation générale nationale.

La capacité du système statistique national est très limitée. Un appui au centre national de statistique (INEC), est prévu par la BAD ainsi que du FED dans le cadre des fonds Stabex ; quant aux statistiques agricoles en particulier, elles bénéficieront du projet SISA (alerte précoce sécurité alimentaire) financé par le budget général de la CE.

La transparence institutionnelle et la responsabilité en matière de gestion des ressources et des affaires publiques doivent encore être renforcées. Par ailleurs, la capacité institutionnelle d'élaboration et de mise en œuvre des mesures de lutte contre la corruption³, le blanchiment des capitaux, la fraude et l'évasion fiscale nécessite davantage d'efforts à l'avenir.

Le cadre judiciaire est particulièrement faible et l'accès à la justice n'est pas toujours garanti principalement dû aux problèmes d'accessibilité aux tribunaux et aux coûts élevés des procès judiciaires. En matière de législation économique le système n'est pas encore propice au développement d'un environnement des affaires, quoique des actions soient en train de se réaliser.

2 Selon l'étude de formulation du PAOSED (Programme d'appui aux organes de souveraineté et à l'Etat de droit), 85% des députés de l'ANP seraient illettrés.

3 La ratification par GB de 'UN Conception against Corruption' (UNCAC) a eu lieu en septembre 2007.

Droits de l'homme

Il n'y a pas d'obstacles majeurs au niveau national qui empêchent de progresser en matière de respect, de protection et de promotion des droits de l'homme, malgré que des cas isolés de violation soient occasionnellement rapportés. Il faut cependant remarquer qu'il y a des occurrences de corruption⁴ et qu'une certaine culture d'impunité règne dans le secteur sécuritaire. La lenteur de la justice et son manque d'accessibilité freine le droit à un procès équitable. Le pays, tout en l'ayant signé, n'a pas encore ratifié le statut de Rome de la Cour Pénale Internationale (CPI).

Situation de la femme et des enfants

Les disparités de genre sont évidentes à plusieurs niveaux en Guinée-Bissau : l'éducation primaire (35% plus de garçons que des filles ont accès à l'école), l'alphabétisation (il y aurait autour de 83% des femmes analphabètes, face à 75% des hommes), la fonction publique (seulement 25% des fonctionnaires sont des femmes), etc.⁵

La plupart des femmes qui travaillent dans le milieu rural le font dans des conditions difficiles (67% de la main d'œuvre rurale est féminine). Des pratiques traditionnelles comme la polygamie, la mutilation génitale féminine ou le mariage précoce rendent souvent encore plus difficile leur condition. Aucun plan pour l'égalité des sexes n'existe encore pour le pays, mais l'« Instituto da Mulher e Criança » projette d'élaborer un tel plan.

Le manque de protection caractérise la situation de l'enfance dans le pays et on assiste à des phénomènes, même s'ils ne sont pas encore quantifiés, assez préoccupants : beaucoup d'enfants guinéens seraient utilisés comme mendiants dans des pays voisins. Le taux d'abandon avant la fin du cycle scolaire primaire continue à être très élevé.

Les taux de mortalité maternelle (910 femmes mortes par 100.000 naissances) et infantile (122 enfants morts par 1.000 nouveaux nés) sont parmi les plus élevés de la région et du monde.

Migrations

Les conditions géographiques favorables et des contrôles de plus en plus rigoureux dans d'autres pays ouest africains, sont à l'origine d'une croissance des flux migratoires depuis le territoire bissau-guinéen vers l'Europe. Notamment l'archipel des Bijagos sert comme point de départ pour de migrants clandestins en direction des îles Canaries. Malgré l'interpellation de plusieurs groupes de migrants clandestins au premier semestre 2007, l'absence de moyens de contrôle pour part des autorités nationales rend difficile l'endiguement de ce phénomène.

Conclusions

L'analyse réalisée montre un pays encore très fragile, en situation post-crise nécessitant d'une aide soutenue pour prévenir les conflits éventuels et assurer sa transition vers un Etat plus stable et propice au développement. A ce stade, les besoins actuels et futurs se concentrent sur des appuis aux réformes structurelles pour prendre la relève des programmes de soutien financés au cours de la phase post-conflit immédiate.

Néanmoins, il est à noter la volonté du nouveau Gouvernement de progresser dans les objectifs de développement.

Une chronologie des événements récents et des échéances politiques nationales et régionales est jointe en annexe 3, à titre d'informations générales.

⁵ Rapport OMD du PNUD de 2006.

II.1.2 Situation économique et commerciale

La situation économique et financière du pays continue à être marquée par les effets de la guerre de 1998/99, qui a provoqué des pertes de vies importantes et la destruction du tissu économique et social du pays, avec comme conséquence la fragilisation des institutions, en particulier, celles de l'administration publique.

Situation économique, structures et performances

✓ Cadre économique

La production mesurée par le PIB (prix de marché) montre un pays qui depuis 1999 est en situation de stagnation économique. En 2003 le PIB était inférieur de 5% au niveau de 1999 (estimations FMI). Ce n'est qu'en 2004 que la situation a été renversée, avec une croissance réelle de 2,2% par référence à l'année antérieure. Cette légère récupération s'explique essentiellement par les exportations de cajou, le seul bien du pays actuellement échangeable dans le marché international, en quantités et prix favorables. Les efforts entrepris au niveau national avec l'aide de la communauté internationale, pour créer des conditions favorables au redémarrage de l'économie du pays ont cependant commencé à montrer quelques résultats positifs, en particulier en ce qui concerne la gestion du budget d'Etat (cf. « les performances économiques du pays sur le 1^{er} tableau de l'annexe 1 »). Après une forte reprise de la croissance du PIB en 2005, avec 3,5%, l'année 2006 s'est soldée par un ralentissement de la croissance, expliqué par la baisse des investissements publics, les difficultés de la filière de la noix de cajou (baisse de la commercialisation et du prix mondial) et une diminution des revenus des licences de pêche. La croissance du PIB se situerait autour de 1,8% en 2006 mais un important rebond est prévu en 2007 avec une prévision de 4,7%.

Les Accords de l'UEMOA garantissent la stabilité du taux de change et, par conséquence, de l'évolution des prix en 2006. Après une hausse de 3,4% en 2005 (contre 0,8% en 2004), le FMI estime que l'inflation se situera à 1,9% en 2006 et 2007. La hausse des prix en 2005 est en large partie due à la hausse des produits pétroliers (+21,5% pour le super et +39,4% pour le gasoil) et du riz.

Le secteur primaire représente 60,4% du PIB (contre 59,9% en 2004), mais reste fortement dépendant de la production de la noix de cajou et du riz. Si le soutien des bailleurs se confirme, la reprise enregistrée dans le secteur des bâtiments et travaux publics pourra à terme entraîner un regain de dynamisme du secteur secondaire. La Guinée-Bissau n'a pas encore pu exploiter pleinement son potentiel de production, de transformation et d'exportation de ses produits agricoles (cajou, fruits), halieutiques (poissons, céphalopodes) et minéraux (bauxite, phosphates et pétrole). Les recettes d'exportation sont donc dépendantes de l'exportation d'un seul produit (le cajou) et de la vente de licences de pêches (mais l'insuffisance des contrôles, réduit les retombées économiques).

A cette situation s'ajoute un niveau d'épargne très faible et un investissement quasi inexistant depuis la guerre civile de 1998/99. L'épargne nationale est pratiquement inexistante depuis plusieurs années et l'aide publique au développement est en baisse. Bien que la formation brute de capital en pourcentage du PIB ait enregistré des accroissements en 2004 et 2005 (respectivement 15,7 et 16,9%), elle reste très inférieure aux prévisions du DENARP, qui prévoit une croissance de l'investissement de l'ordre de 50% pour la période 2004 - 2008.

Des progrès dans le domaine des réformes structurelles sont, néanmoins, à souligner, avec la suppression d'une multitude de conditions pour la concession de licences et d'autres charges pour le

secteur privé (étape importante pour la promotion du développement de ce secteur). Finalement, les autorités ont poursuivi les efforts de diversification du paysage financier et bancaire du pays pour élargir l'offre de financement de l'économie. A cet égard, deux nouvelles banques commerciales ont été agréées fin 2005 venant s'ajouter à la seule banque en activité en 2004. Par ailleurs les transferts de la diaspora bissau-guinéenne sont en progression régulière depuis 2000 ; selon des informations de la BCEAO, ces transferts ont grandi de six fois pendant les 5 dernières années (15,8M€ en 2005) et jouent donc un rôle de plus en plus important dans l'économie nationale.

La dette extérieure (993,3 M\$ en 2006 soit 317% du PIB et 611% des exportations⁶ et le service de la dette continuent de peser lourdement sur le pays et sur le budget, limitant d'autant les sources de financement nouveaux. L'alternative pour la Guinée-Bissau est de bénéficier de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (I-PPTE) à laquelle le pays est éligible depuis qu'il a atteint le point de décision le 15 décembre 2000. Le pays a ainsi bénéficié d'un premier allègement de sa dette par les créanciers du Club de Paris (terme de Cologne) et d'un premier rééchelonnement d'une partie du service de sa dette multilatérale. Mais, pour bénéficier pleinement de l'I-PPTE et du MRDI (initiative du G8 décidée en 2005 qui couvrira l'annulation du stock de la dette multilatérale due au FMI, à l'AID et au FAfD), la Guinée-Bissau doit encore atteindre le point d'achèvement, ce qui suppose comme préalable l'exécution satisfaisante d'un programme du FMI avec décaissement sur une durée assez longue (post conflit puis FRPC⁷) et la conduite d'importantes réformes structurelles. Dans l'intervalle, il est primordial que les autorités continuent d'honorer le service de leur dette multilatérale (48% de la dette extérieure). Afin de les y aider, la Banque Mondiale incite les bailleurs de fonds à contribuer à un Fonds affecté au paiement du service de la dette extérieure et à l'apurement des arriérés bilatéraux (364 M\$ en 2006). Reste en outre à résoudre le problème du poids très élevé de la dette interne avec comme corolaire l'apurement des arriérés internes dont l'audit sera mené avec l'appui du FMI.

Il n'y a pas d'études sur la dimension du secteur informel, mais il apparaît comme étant très important. D'autre part, c'est aussi une économie archaïque où le troc (souvent le riz par le cajou avec des fluctuations de parité au long de la campagne du cajou) remplace l'argent en augmentant la démonétisation de l'économie. Plus préoccupantes sont les activités illégales, telles que le commerce de drogues. La Guinée-Bissau se transforme de plus en plus en entrepôt et plaque tournante pour le trafic de drogues.

✓ Infrastructures économiques

Le patrimoine en infrastructures publiques, déjà très limité avant la crise, est actuellement fortement dégradé à cause du manque d'entretien et de développement pendant ces dernières années.

Le réseau routier de la Guinée-Bissau s'étend sur environ 2700 km, dont 750 km de routes revêtues. Plus de 50% de ces dernières ont récemment fait l'objet d'interventions d'entretien périodique et de réhabilitation par un projet financé par la CE, qui a financé aussi la construction des deux ponts, dont un déjà achevé, qui permettront la liaison routière sans entraves entre Bissau et la Casamance. Le reste du réseau routier, y compris le réseau urbain de la capitale, est presque impraticable. La Guinée-Bissau dispose d'un port en eaux profondes, à risque d'ensablement, et d'un aéroport international, qui n'est pas équipé en systèmes de sécurité les plus élémentaires. Le sous-développement du réseau de transport fluvial (qui constitue les seules « autoroutes » du pays) et maritime, fait que certaines régions du pays, comme les îles, se trouvent souvent isolées.

⁶ Voir annexe 10 sur la structure de la dette extérieure – pages 30 et 31 du rapport du FMI portant revue Article IV pour 2006 et le SMP 2005 et 2006, 19 juillet 2006 (disponible sur Internet www.imf.org).

⁷ Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance.

Avant la guerre, avec l'appui des projets de coopération au développement, la couverture en points d'eau améliorés en milieu rural était de 70%. Selon les récentes analyses de l'UNICEF ce taux de couverture a chuté dans certaines régions à 25-40 %. Le taux d'approvisionnement en eau potable en milieu urbain est encore plus bas et selon les estimations, pour Bissau, se situe entre 19% et 26%. La faible capacité de gestion du système d'eau de la capitale par la compagnie EAGB (Electricité et eau de Guinée-Bissau, entreprise publique), est aggravée par l'approvisionnement électrique erratique aux centrales de production et par le manque de volonté de payer le service des clientes, et notamment de l'administration. En plus, l'obsolescence du réseau de drainage et d'assainissement provoque régulièrement des épidémies de choléra.

Le besoin en investissements prioritaires à court terme dans le secteur de l'hydraulique urbaine et rurale a été estimé à environ 16 M €.

En ce qui concerne le secteur de l'énergie, le système électrique connaît une profonde crise caractérisée par une défaillance permanente des équipements, un déséquilibre structurel de l'offre, et des pertes techniques et commerciales élevées. Le taux d'électrification demeure très bas (inférieur à 8%) en comparaison avec d'autres pays de la sous-région.

La législation d'encadrement pour la production et distribution d'électricité est obsolète. Le modèle de production et distribution est basé sur l'EAGB, qui opère à Bissau, et la Direction Générale de l'Énergie qui fournit l'électricité dans 8 centres urbains secondaires. La puissance installée dans la centrale de production d'EAGB est de 17 MW, satisfaisant une consommation estimée à 16 GWh par an. L'obsolescence des équipements mène à une capacité réelle de 3-5 MW. La compagnie produit et fournit deux ou trois heures par jour, laissant insatisfaits les besoins des agents solvables, lesquels recourent à des groupes électrogènes privés. Aucune des 8 centrales de l'intérieur du pays ne fonctionne actuellement. Les prix de vente de l'électricité sont les plus élevés de la sous-région, et malgré cela le prix de revient est encore plus haut, dû aux pertes, aux vols d'énergie et de carburant. Ceci entraîne un permanent état de décapitalisation de l'opérateur public.

En considérant l'évolution des coûts du pétrole de ces dernières années, le coût de production ne va guère diminuer et des sources d'énergie alternatives s'imposeront.

Le besoin en investissements prioritaires à court et moyen terme dans le secteur de l'énergie a été estimé à environ 150 millions €.

De même, le secteur des télécommunications n'a quasiment pas bénéficié d'investissements depuis une dizaine d'années (le dernier prêt important (2,5 M€) de la BEI date de 1993), les infrastructures ont été peu développées et l'accès et la qualité des services fournis sont en deçà de ceux des autres pays de la sous-région.

Avec une situation tellement critique, le besoin en investissements est énorme. Selon le DENARP, plus de 200 millions € pour les trois prochaines années seraient nécessaires et plus de 50% des ressources globales devraient être destinés aux infrastructures économiques.

✓ Ressources minières

La Guinée-Bissau posséderait des ressources minières et en pétrole exploitables.

Un projet pour l'exploitation d'une mine de phosphates a été présenté publiquement le 26 septembre 2006. La concession pour le développement du projet a été confiée à une entreprise de l'Afrique du Sud (Time Mining) qui a déjà réalisé les levées nécessaires pour la définition du site. Les premiers

essais de forage sont prévus avant la fin de l'année 2006 et l'exploitation de la mine pourrait se faire à partir de 2008.

La capacité estimée de la mine est de 166 millions de tonnes (teneur en phosphate 29,1%). Selon les indications préliminaires, on estime la production annuelle de 2,5 millions de tonnes et donc des recettes d'exportation d'une valeur comparable à l'ensemble des recettes actuelles de l'Etat.

Un deuxième site pour une mine de bauxite (110 millions de tonnes) a déjà aussi été identifié et le Gouvernement a déjà reçu plusieurs manifestations d'intérêts pour démarrer les prospections. Il en est autant pour l'exploitation des ressources en pétrole et certains blocs ont été déjà donnés en concession pour prospection. Ce dossier est traité par la société paraétatique guinéenne PETROGUIN.

Structure et gestion des finances publiques

La situation de trésorerie de l'Etat est restée difficile ces dernières années. Toutefois en 2005 et en 2006 on a assisté à une amélioration de son contrôle qui s'est traduit par une diminution du déficit budgétaire dons inclus passant de -15% du PIB en 2004 à -6,3% en 2006.

En 2005, les recettes propres (17,6% du PIB) ont légèrement augmenté par rapport à 2004 (17,2%) essentiellement grâce à une forte hausse des recettes fiscales (+3,2 points de PIB) tandis que les recettes non fiscales ont accusé un repli de -2,8 points du PIB, expliqué par des ressources exceptionnelles enregistrées l'année précédente provenant des Nations Unies dans le cadre de la Mission de maintien de la paix au Libéria. Selon les estimations du FMI, en 2006 les ressources totales (dons inclus) ont enregistré une hausse de 3,3 points du PIB par rapport à l'année précédente pour atteindre 29,3% du PIB avec une hausse des recettes propres qui atteindraient 19,8% du PIB en 2006 (contre 21,9% espéré) puis 18,5% en 2007. Quant aux dépenses, après 38% du PIB en 2005, elles ont été fortement contractées (35,6% du PIB) pour tenir compte des moins values fiscales liées à la baisse des exportations de noix de cajou. Les salaires des fonctionnaires publics au titre de 2005 ont été intégralement payés et également ceux du premier semestre de 2006, quoique avec quelques retards. Cet équilibre reste précaire.

Le décaissement seulement partiel de l'aide budgétaire CE en 2005 et le non décaissement de celle de la Banque Mondiale de 10 M USD, ont accentué les difficultés de trésorerie de l'Etat. Le besoin en 2005 d'environ 21 milliards de FCFA a été financé, en partie, auprès du marché des titres de la Dette Publique de l'UEMOA, à travers l'émission des Bons de Trésor, et une partie par des crédits de la BAO et de la CBAO Sénégal. Le pays rencontre de sérieuses difficultés pour honorer le paiement de ces emprunts qui grèvent la dette interne. En conséquence, actuellement il ne peut faire face à ses dépenses prioritaires (notamment masse salariale) que grâce aux aides budgétaires de la CE, aux apports de fonds de solidarité de l'UEMOA et de la CEDEAO et en ayant recours à de nouveaux emprunts, voire en accumulant des arriérés domestiques ou bien envers certains bilatéraux. Le besoin de financement de l'année 2006 ne pourra être comblé que par des apports extérieurs supplémentaires. Pour ce faire, il faudra que les Partenaires confirment les engagements pris lors de la Table Ronde de Genève.

Les résultats favorables de 2005-2006 coïncident avec la création du Comité de Trésorerie⁸ qui a permis un meilleur suivi des dépenses et recettes de l'Etat : une gestion plus rigoureuse des ressources et des déboursements des dépenses courantes prioritaires telles que salaires, arriérés de

⁸ Le fonctionnement du CT constituait une condition du PNUD pour la création du Fonds de Gestion Economique d'Urgence (FGEU) mis en place en 2004 après le coup d'état de septembre 2003.

salaires, une partie du service de la dette intérieure (BCEAO, BAO, PDRRI⁹) et de celui de la dette extérieure (FMI, Banque Mondiale, BID, BAD, BOAD).

Les réformes macroéconomiques progressent et en juillet 2006 le FMI a signé avec le pays un nouveau programme (SMP, Staff Monitored Programme) qui s'est achevé en décembre 2006. Si ces résultats se confirment, et avec le soutien des Partenaires, le FMI espère pouvoir mettre en place fin 2007 un programme post-conflit (EPCA), avec décaissement.

Aucun critère du Pacte de convergence de l'UEMOA, de stabilité, de croissance et de solidarité n'a pu être respecté en 2005 et les indicateurs montrent une détérioration par rapport à l'année précédente (il y avait un critère rempli en 2004, le taux d'inflation inférieur à 3%).

L'étude de la Banque Mondiale sur la gestion des finances publiques (PEFA¹⁰, CFAA¹¹ et procédures d'acquisitions publiques) en 2005/06 montre que les problèmes identifiés en juin 2005 par une mission de la CE restent en grande partie non résolus. Les appuis institutionnels de la CE et des autres partenaires restent essentiels pour accompagner les réformes et atteindre les objectifs fixés. Un mécanisme de suivi de la situation et gestion des finances publiques par la BM, le FMI et la CE ensemble avec les Autorités est en cours d'élaboration.

L'initiative la plus récente pour améliorer la gouvernance économique consistait en l'élaboration du programme minimum d'assainissement des finances publiques, présenté en début mai 2007 par le nouveau gouvernement. La mission du FMI en mai/juin 2007 a jugé ce programme comme étape importante pour renouer avec la croissance et arriver à une stabilisation de la situation fiscale.

Évaluation du processus de réforme

Actuellement, l'accent au niveau des réformes est mis sur quatre fronts jugés indispensables : (i) la réforme du secteur judiciaire pour favoriser l'accès de tous les citoyens à la justice et pour créer un environnement propice à l'investissement étranger ; (ii) la réforme de l'administration publique qui a comme objectif principal de rationaliser la structure de l'Etat et de diminuer la masse salariale pesant lourdement sur les dépenses étatiques ; (iii) la réforme du secteur sécuritaire qui aurait comme conséquence des effectifs plus réduits dans l'armée, une meilleure organisation et efficacité de cette dernière et en même temps une contribution substantielle à la réduction de la masse salariale et donc des dépenses de l'Etat; et (iv) les réformes économiques et l'assainissement des finances publiques qui devraient augmenter la transparence des affaires publiques, diminuer les dépenses, augmenter les recettes et équilibrer le budget de l'Etat à moyen terme.

Cette politique de réformes est tout à fait cohérente et ne peut qu'influencer positivement la croissance et le développement pour autant qu'elles soient accompagnées par un renforcement de capacités adéquates et par des ressources financières adéquates. Cela passera nécessairement par l'assainissement des finances publiques qui est mis en œuvre avec l'accompagnement du FMI.

En outre, les efforts actuellement en cours pour rendre l'environnement des affaires plus attractif doivent être poursuivis. Des résultats positifs ont déjà été atteints, tels que l'accession du pays à la MIGA (Multilateral Investment Guarantee Agency) le 12 juillet 2006 comme 168^{ème} membre et au FAGACE (Fonds Africain de Garantie et de Coopération Économique). D'autres actions sont en préparation : la révision de la Loi sur les investissements; la régulation du BOT (Build-Operate-Transfer), système pour la promotion de partenariats publics-privés sur les infrastructures; la

⁹ Programme de démobilisation et réinsertion des anciens combattants.

¹⁰ PEFA = Public Expenditure & Financial Accountability (joint donor initiative).

¹¹ CFAA = Country Finance Accountability Assessment.

révision de la Loi de la Terre; révision de la Loi Générale sur l'Emploi; définition des statuts des exportateurs hors taxes et la création d'un "Guichet Unique" afin de faciliter la création d'entreprises.

Un élément clé pour le redressement du pays constitue la réforme des finances publiques, y compris la réduction de l'effectif public (civile et militaire) et la modernisation de l'Etat. A ce stade, les taux de réalisation d'investissements publics sont restés dérisoires, en premier lieu à cause des tensions permanentes du budget de l'Etat. De ce fait, des investissements de lutte contre la pauvreté ne se sont souvent pas encore concrétisés et par conséquent n'ont pas encore permis une mise en œuvre substantielle du DENARP.

L'amélioration de la situation sociale de la population nécessite des efforts supplémentaires notamment pour le système éducatif, la santé et d'autres services de base (eau, électricité). Selon le récent rapport de développement humain en Guinée-Bissau, les réformes dans le domaine de santé doivent viser en premier lieu la réduction des mortalités maternelles et infantiles ainsi que endiguer la propagation du VIH/SIDA. En matière d'éducation les défis sont ceux de l'éducation universelle, à travers l'ampliation de l'offre du système éducatif, la formation d'enseignants et le développement des contenus des programmes. Les objectifs sociaux sectoriels sont reflétés dans le DENARP (voir chapitre II.3). Ceci étant, nombreux indicateurs sociaux dépendent indirectement du fonctionnement des services d'eau et d'électricité. La réforme de l'opérateur public (EAGB), la régionalisation des services et une plus grande implication du secteur privé pourraient aider à relever ce défi.

Politique commerciale et environnement externe, notamment accords de coopération régionale et accords de partenariat économique (APE)

Selon le Comité National de Politique Economique, la Guinée-Bissau a exporté, en 2005, 51,4 M€ et importé 51,9 M€ (ces données sont en contradiction avec les statistiques d'Eurostat qui témoignent d'un montant d'exportations de l'UE vers la Guinée-Bissau de 82 M€ en 2005). Le taux de couverture des importations par les exportations vers/en provenance de l'UE serait donc de 99%. Pour attester de la variété de sources statistiques, on peut référer que selon le FMI et la BCEAO (rapport des services de juillet 2006), en 2005 les exportations FOB étaient de 53,1 milliards FCFA et les importations FOB de - 62,7 milliards FCFA (avec une forte hausse des importations par rapport à 2004 sans doute liée au renchérissement de la facture pétrolière). En prenant ces chiffres, la couverture ne serait pas de 99% mais de 84%, donc un déficit commercial (pour le FMI, le déficit biens et services serait de - 27,7 milliards FCFA).

Il est intéressant de noter à cet égard la conclusion de l'étude d'impact de l'APE, réalisée mi-2006, selon laquelle l'UE exporte pour la Guinée-Bissau trois fois plus que ce que la Direction Générale des Douanes enregistre!

Les exportations sont concentrées dans l'agriculture : le cajou représenta, en 2005, 92% des exportations, l'Inde étant le principal acheteur et l'UE ne participant qu'à 4% du marché. Par contre, l'UE vend environ 45% des biens et services importés par la Guinée-Bissau. Néanmoins, le commerce sous-régional augmente, surtout avec le Sénégal (même si parfois les biens circulent à travers le marché informel).

Les autres produits d'exportation sont le poisson et les produits de la filière forestière. Les biens de consommation représentent 52% du total des importations.

L'extrême concentration des exportations sur le cajou, non transformé, est un résultat des crises récentes. Le pays a d'autres potentialités d'exportation, telles que poisson en quantités importantes, les fruits tropicaux et des produits miniers (bauxite, pétrole et phosphates).

La Guinée-Bissau fait partie de la CEDEAO et dans ce cadre le pays participe activement aux réunions de négociation de l'APE. Selon une étude d'impact qui vient d'être finalisée, à court terme une ouverture totale du commerce pourrait avoir des effets négatifs, car les recettes des impôts sont actuellement surtout basées sur les importations et elles seraient réduites par l'ouverture du marché et l'élimination des barrières douanières. Cela risquerait de compromettre l'effort de consolidation budgétaire du pays. Par contre, une ouverture graduelle, avec la protection de certains produits, ne poserait pas des risques majeurs. De ce fait, il serait souhaitable de négocier un régime de transition pour exclure une liste de produits (qui rapportent la majorité des recettes fiscales) de la libéralisation commerciale.

II.1.3 Situation sociale, y compris travail décent et emploi

Selon le FMI, la population active est estimée à 600.000 personnes, dont 80% travaillent dans le secteur de l'agriculture et seulement 4% dans l'administration publique.

Selon l'ILAP 2002, 60% des personnes (+ de 14 ans) ont une occupation, tandis que le chômage (dans la même tranche de population) s'élèverait à 19,3% à Bissau et 10,2% dans le reste du pays.

Pour ce qui est des secteurs d'activités, les statistiques sont contradictoires ou de méthodologies peu fiables, ainsi (et selon l'IPSA - Integrated Poverty and Social Assessment - de la BM de mai 2006) dans les zones rurales l'agriculture (cajou, riz, horticulture, etc..) et la pêche sont les deux seuls secteurs d'activités. Le type d'agriculture et l'importance de la pêche varient selon les régions et les groupes ethniques. Dans la capitale, le secteur informel reste le principal employeur (basé sur des « contrats » ponctuels de type construction, maçonnerie, chargement au port, conducteur de taxi ou transport urbain), le secteur privé basé sur l'agriculture, construction et commerce étant encore minime. La fonction publique emploie une fraction de la population (administration, santé, éducation) et même ces employés pratiquent également le commerce informel pour subvenir à leurs besoins.

Il n'y a pas de chiffres officiels sur le secteur informel qui a été estimé par l'IPSA de la Banque Mondiale en 75,9%.

Les statistiques et valeurs des indicateurs OMD ne sont pas calculées et actualisées annuellement. En effet la Guinée-Bissau manque cruellement de statisticiens en nombre et en qualité suffisantes et des moyens pour la collecte et le traitement des données. Le dernier recensement date de 1997, et les données plus récentes n'ont pu être obtenues que grâce aux collectes faites par les projets. Les quelques chiffres évoqués sont donc à interpréter avec beaucoup de vigilance (cf. tableau 2 en annexe 1).

Le taux de scolarisation dans l'éducation primaire augmente progressivement, mais malheureusement, le taux actuel de croissance ne permettra pas d'atteindre l'OMD en 2015. Le secteur de l'éducation souffre de 3 obstacles majeurs : (i) infrastructures dégradées; (ii) une partie de la population n'est pas couverte par le réseau éducatif; et (iii) la qualité de l'enseignement est basse, à cause du faible niveau de formation des professeurs et d'un manque chronique de moyens.

En ce qui concerne le travail infantile, selon le MICS (Multiple indicator cluster survey) de 2000, 55% des enfants (jusqu'à 14 ans) étaient concernés, et toutes les organisations qui travaillent dans le domaine s'accordent à dire que suite à l'exode rural et à l'augmentation de la pauvreté, ce chiffre doit être actuellement largement dépassé. Ceci étant dit, la Guinée-Bissau a signé et ratifié la

Convention de l'OIT de 1973 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et il est donc important que cette Convention, ainsi que la Convention des Droits de l'enfant et ses deux protocoles soient effectivement appliquées par le Gouvernement.

Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et de mortalité maternelle ainsi que la proportion d'accouchements assistés par des agents de santé montrent des améliorations. Cependant, ils restent loin de la moyenne sub-saharienne, et au rythme actuel, n'atteindront sûrement pas les OMD en 2015. Les obstacles qui persistent sont les suivants : infrastructures sanitaires inadéquates, capacités des agents de santé insuffisantes, politique de récupération des coûts inefficace et campagnes de vaccination incomplètes. Finalement le budget de l'Etat alloué au secteur de la santé ne dépasse pas 1%, soit la moitié de celui des pays de la sous-région.

En ce qui concerne les grandes endémies telles que le VIH/SIDA, le Malaria et la Tuberculose, les chiffres sont là encore difficiles à interpréter car peu systématiques, mais les trois font l'objet de sérieuses préoccupations de santé publique. La malaria par exemple représente plus de la moitié des demandes de services de santé, et est la cause de 64% des décès d'enfants en bas âge¹². L'épidémie du VIH (4% selon le dernier rapport de l'ONU SIDA) est déjà ancrée dans les populations, et cela représente une « bombe à retardement ». Quant aux coûts directs et indirects qu'entraînent ces trois maladies, ils sont de vrais facteurs d'entrave au développement socio-économique du pays. Le Fonds Mondial finance depuis 2004 des interventions dans le combat de ces trois maladies.

Alors que la proportion des populations ayant accès à une source d'eau améliorée semblerait être stable à travers le pays (cette indication est d'ailleurs en contradiction avec les résultats d'études conduites à niveau régional), la situation dans la capitale et dans les centres secondaires se dégrade. Effectivement, la majorité de la population urbaine de Bissau est sans accès au réseau de distribution publique d'eau¹³. Le réseau d'approvisionnement d'eau ne fait pas l'objet d'une maintenance ni d'extension alors que la population de Bissau a déjà doublé dans les 10 dernières années.

Cette situation, qui s'ajoute à de grosses lacunes en termes d'éducation pour l'hygiène, pose également un problème de santé publique, tel que l'a démontré l'épidémie de choléra en 2005.

II.1.4 Situation agricole et sécurité alimentaire

Le secteur agricole de la Guinée Bissau occupe une place dominante dans l'économie. L'agriculture participe en moyenne à plus de 45% à la formation du PIB, à près de 55% en volume et plus de 65% en valeur des recettes d'exportation, ces dernières années. Elle emploie plus de 82% de la population active. Cette place prépondérante que le secteur agricole occupe dans l'économie nationale depuis 1984 est liée essentiellement à la production de noix de cajou.

La production agricole, de par les besoins du régime alimentaire, est aussi fortement dominée par le riz qui représente plus de 70% de la production des céréales. Le pays a besoin d'importer plus de la moitié de ses nécessités en produits alimentaires dont le riz représente plus de 50.000 tn par an (à noter que le pays avait autrefois une production excédentaire de riz).

Dans le cadre du Programme de Sécurité Alimentaire (PSA) financé par le Budget général de la CE, sont en cours 6 projets (et 3 autres sont en voie de démarrage début 2007) qui contribuent de forme

¹² Source : *Plan stratégique national de lutte contre le paludisme, octobre 2001.*

¹³ Source : *Banque Mondiale/INEP/ILAP (2002), in: Premier rapport sur les objectifs de développement du millénaire pour la Guinée-Bissau, janvier 2005.*

directe pour l'amélioration du niveau de vie des populations rurales et leur sécurité alimentaire, à travers des actions de diversification de la production agricole, appui à la commercialisation, renforcement des capacités des associations d'agriculteurs, etc. L'appui institutionnel est apporté par un projet de mise à niveau du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire (SISA), en vue d'aboutir à un système d'alerte précoce pour prévenir d'éventuelles situations de crise alimentaire, y compris dans le contexte sous-régional. Dans ce cadre, la stratégie nationale de sécurité alimentaire est en cours d'approbation. D'autres bailleurs comme la FAO, la BAD et le PAM contribuent de forme ponctuelle pour le secteur agricole / sécurité alimentaire.

II.1.5 Situation environnementale

Le programme national de développement 2001-2010 reprend dans ses grands axes la conservation des ressources naturelles et la protection de l'environnement et se fixe comme objectif un développement durable.

La Guinée-Bissau est un pays sahélien et sert de tampon climatique à l'expansion de la désertification saharienne aux pays humides tels que la République de Guinée, la Sierra Leone, le Libéria, le Ghana, etc. Par conséquent, toute politique environnementale à adopter devra l'être dans le cadre de l'intégration sous-régionale afin d'éviter de compromettre l'équilibre écologique sous-régional.

À présent il n'existe pas dans le pays d'actions pouvant être considérées comme des atteintes majeures à l'environnement. Toutefois, dans la phase actuelle de sous-développement, on constate des pratiques qui peuvent s'avérer dangereuses pour l'environnement à long terme. C'est le cas de l'utilisation majoritaire de combustibles ligneux, qui fournissent environ 90% de l'énergie consommée dans le pays¹⁴. Les formations forestières subissent une pression, laquelle aura à terme comme conséquences directes la dégradation des écosystèmes naturels, la perte de biodiversité végétale et animale, des problèmes de rétention d'eau, l'érosion des sols, la diminution de leur fertilité, bref la désertification.

Les changements climatiques globaux seraient potentiellement dramatiques pour la Guinée-Bissau. En effet le pays est plat, avec un réseau important de fleuves et zones marécageuses et des altitudes maximales n'excédant quelques mètres au dessus de la mer. La montée du niveau de la mer en conséquence du réchauffement global peut se traduire par la disparition de la plus grande surface du pays.

Quant aux engagements pris au niveau international, la Guinée-Bissau est signataire de plusieurs traités et accords internationaux concernant l'environnement : convention sur le commerce international des espèces menacées (CITES), Convention sur les zones humides d'importance particulière (RAMSAR), Loi de la mer, Convention sur la conservation des espèces migratrices de faune sauvage, Convention sur la diversité biologique, Convention sur les changements climatiques, et Convention sur la désertification.

Le pays n'a pas encore adhéré à EITI (Extractive Industries Transparency Initiative) sponsorisé par le Royaume Uni, ne participe pas au FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade), bien que l'abattage illégal d'arbres existe, et n'a pas encore entièrement transposé les principes du CCRF (Code of Conduct for Responsible Fisheries) de la FAO en politique et droit national.

Les principales actions recommandées dans le secteur de l'environnement, centrées sur des questions essentielles et prioritaires pour la Guinée-Bissau au niveau des secteurs de concentration présentés

¹⁴ Source : Document de stratégie nationale de l'énergie domestique de la Guinée-Bissau, mars 2005.

plus bas, sont (i) le renforcement des capacités du pays pour la bonne gouvernance de l'environnement (y compris des aspects liés à l'information et la formation, au cadre juridique et à son application, à la participation du public, ainsi qu'à l'économie de l'environnement et à la capacité de négociation de la Guinée-Bissau au niveau international) ; (ii) réalisation d'actions de terrain pour la réduction de la pauvreté tout en respectant l'environnement (accès à l'eau potable et assainissement, diversification agricole et activités génératrices de revenus, sources durables d'énergie, etc.).

Il est impossible de hiérarchiser totalement les recommandations, car l'environnement est un secteur transversal et crucial dans un pays comme la Guinée-Bissau où la population dépend presque exclusivement des ressources naturelles.

(Cf. résumé analytique du profil environnemental du pays et recommandations en annexe 4).

II.1.6 Le pays dans le contexte international

La Guinée-Bissau est depuis 1997 un pays membre de l'UEMOA, l'Union Économique et Monétaire de l'Afrique d'Ouest. Cette organisation rassemble 8 pays et, avec l'appui de la France, a réalisé une Union Monétaire ce qui veut dire qu'il y a une seule dénomination dans l'Union, le Franc CFA, convertible et stable par rapport à l'Euro. La stabilité du taux de change et le libre commerce de devises ont contribué décisivement pour la stabilité des prix (inflation autour de 3%) et pour la viabilisation du commerce international, dont le développement reste toutefois encore dépendant d'autres facteurs.

Le pays, tout en l'ayant signée, n'a pas ratifié la Convention avec la Cour Pénale Internationale (CPI), mais a signé un accord bilatéral d'immunité avec l'ambassade des États-Unis à Dakar. La Guinée-Bissau n'est pas parmi les 33 pays membres du GAFI (Groupe d'Action Financière), mais est membre du Groupe d'Action Intergouvernemental contre le blanchiment d'argent en Afrique (GIABA), qui a un statut d'observateur au GAFI. Le Parlement a approuvé la résolution n° 4/PL/2004 le 1^{er} juillet 2004 (publiée le 2/11/04) qui vise à prévenir le blanchiment. Les règlements de l'UEMOA sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ont récemment été introduits en Guinée Bissau. Le pays a ratifié sept conventions de protection des droits de la femme (particulièrement la CEDAW, Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination contre la femme, en 1985 et son protocole facultatif en 2000). Enfin, le pays a également signé la Convention SOLAS (Safety of life at sea) mais éprouve des difficultés à se mettre en conformité pour ce qui concerne les équipements portuaires.

D'une façon générale on constate des insuffisances dans l'application des conventions et traités régionaux et internationaux et un manque de connaissances, de moyens et parfois de volonté de la part des juges et magistrats pour les appliquer.

La Guinée-Bissau n'a pas jusqu'à présent les moyens de lutter efficacement contre les trafics d'êtres humains, d'armes et de drogues et de contribuer significativement à l'exécution de la Résolution 1373 (2001) du Conseil de Sécurité des NU et la Convention des NU sur le Terrorisme, mais elle a participé dans le passé dans des missions des NU de maintien de la paix, notamment au Libéria. Le potentiel, pour que les forces armées bissau-guinéennes participent dans d'autres missions de même nature, existe et il sera développé dans le cadre de la Réforme du Secteur Sécuritaire.

(Cf. liste de toutes les conventions internationales appropriées en annexe 9).

II.2. Analyse de la réduction de la pauvreté

Pendant la colonisation portugaise l'intérieur du pays est resté presque enclavé avec un patrimoine en infrastructures et un système éducatif très limité. La Guinée-Bissau a ensuite accédé à son indépendance tardivement (1974), par rapport aux autres pays de la sous-région, dans la séquence d'une guerre très coûteuse en termes de vies humaines et de désarticulation des communautés traditionnelles.

En outre le système de parti unique, qui a gouverné le pays jusqu'à 1994, inspiré par des conceptions économiques de planification centrale, a fait que l'économie du pays n'était pas préparée pour la vague de libéralisation qui a démarrée déjà en 1986. La situation sociale s'est détériorée davantage à cause des troubles sociaux de ces huit dernières années.

Il n'est donc pas surprenant de voir la situation de pauvreté empirer pendant les dernières années. Une discussion plus approfondie des OMD se trouve sous chapitre II.1.3 et la vue d'ensemble se reflète dans le tableau en annexe 1 (tableau 2), contenant les 10 indicateurs clés retenus pour le suivi des OMD. Le récent rapport du PNUD sur le développement humain confirme la lente réalisation des OMD en Guinée-Bissau, en mettant l'accent sur le phénomène de la pauvreté, notamment en milieu rurale ainsi que les défis en matière d'éducation et de santé¹⁵.

Ces conditions de départ assez défavorables font que le processus de la réduction de la pauvreté est sensiblement plus difficile à amorcer en Guinée-Bissau que dans les autres pays de la sous-région.

La pauvreté tant absolue (des gens vivant avec moins de 2 USD par jour) qu'extrême (moins de 1 USD par jour) se révèle plus profonde à l'intérieur du pays qu'à Bissau. La tendance enregistrée est une diminution de la pauvreté extrême mais une augmentation de la pauvreté absolue. Il est certain qu'afin d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté extrême de moitié en 2015, la mise en place d'une véritable politique en faveur des pauvres est nécessaire.

II.3. La stratégie de développement du pays bénéficiaire

Le gouvernement de Guinée-Bissau a approuvé en juillet 2006 une nouvelle version du document de stratégie dénommé « Document de Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté » - DENARP, dont le processus d'élaboration avait démarré en 2004.

Le DENARP, qui dans son élaboration a compté avec l'assistance du PNUD et de la BM, est le résultat d'un processus participatif qui a mobilisé différentes tranches de la société.

La stratégie part d'une vision du futur qui projette de faire de la Guinée-Bissau: « (i) un pays bien gouverné avec des institutions d'équilibre et de contrôle des pouvoirs, une administration décentralisée valorisant le mérite ; (ii) un pays avec un environnement favorable à une croissance économique soutenable, une bonne redistribution des revenus et une intégration régionale achevée ; (iii) un pays avec des ressources humaines bien formées et ajustées aux besoins; (iv) un pays avec une autosuffisance alimentaire et capable d'exporter des céréales vers la sous-région ; (v) un pays avec une gestion rationnelle des ressources naturelles, et une plus grande conscience environnementale des citoyens; (vi) un pays pacifique dans la diversité, qui valorise le patrimoine culturel et garantit l'égalité d'opportunités entre les genres ; (vii) un pays fort, économiquement indépendant, avec de bonnes infrastructures; (viii) un pays avec un système démocratique qui stimule la participation des citoyens aux décisions fondamentales et à l'accomplissement des exigences d'un État de droit ».

¹⁵ Source : Rapport national sur le développement humain en Guinée-Bissau 2006, PNUD 2007.

Cette vision est à la base d'un ensemble d'objectifs de long terme bien ciblés, même si la mesure des indicateurs reste un problème, énoncés comme suit :

- (i) réduire l'incidence de la pauvreté générale, qui passera de 68% en 2005 à 60% en 2015 ;
- (ii) réduire l'extrême pauvreté en la faisant baisser de 22% en 2005 à 19% en 2015 ;
- (iii) accélérer l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement en raison des retards considérables enregistrés jusqu'ici ;
- (iv) développer les infrastructures d'appui à la production ;
- (v) l'expansion et l'amélioration de l'accès à l'éducation en vue de l'universalisation de l'enseignement de base, atteignant en 2015 environ 98% des enfants dont le taux actuel d'admission est de 78% (GEP/2000) ;
- (vi) la hausse du taux des jeunes filles qui finissent l'enseignement de base, éliminant les disparités dans l'enseignement primaire et secondaire et en instaurant l'égalité dès 2015 ;
- (vii) réduire le taux de mortalité infantile de 122 pour mille en 2004 à 80 décès pour mille en 2015 ;
- (viii) réduire la mortalité infanto juvénile ou des enfants de moins de cinq ans de 205 décès pour mille en 2004, à 134 décès pour mille en 2015 ;
- (ix) réduire la mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes de 910 en 2005, à 525 en 2015 ;
- (x) augmenter substantiellement l'accès à l'eau potable par le biais des connexions à l'eau canalisée dans les villes et des puits protégés dans les villages.

Un cadre macroéconomique et politique a été établi comme condition nécessaire pour sa viabilisation : croissance du PIB réelle de 5% par an dans la période 2006-2008, et croissance de sa capitation de 2,5% ; inflation annuelle moyenne des 3% ; contrôle progressif de la politique budgétaire et du déficit par rapport au PIB.

Pour la période considérée (2006-2008) la politique définit quatre axes :

- 1) Renforcer la gouvernance, moderniser l'administration publique et assurer la stabilité macroéconomique ;
- 2) Promouvoir la croissance économique et la création d'emplois ;
- 3) Augmenter l'accès aux services sociaux et aux infrastructures de base ; et
- 4) Améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables.

Le premier axe repose sur la création d'un véritable État de droit, démocratique, avec des forces armées subordonnées aux pouvoirs élus, et comptant sur une administration transparente et efficace.

Le deuxième axe compte sur le rôle du secteur privé, lequel doit s'occuper principalement de l'agriculture, des pêches et des filières associées et du tourisme.

Le troisième axe met l'accent sur la satisfaction des droits primaires par l'accès généralisé à l'éducation, à la santé, notamment par la prévention et le traitement des maladies et endémies (HIV, tuberculose, MST, malaria et autres), à l'eau potable, à l'assainissement et à l'habitat.

Finalement, le quatrième axe porte sur l'élimination des conditions de pauvreté, d'exclusion sociale et de discrimination de la femme.

Un budget a été produit pour la mise en place de chacun des 4 axes : 30,784 milliards de F CFA pour le premier, 104,632 pour le deuxième, 75,347 pour le 3^{ème} et 15,457 pour le 4^{ème}.

II.4. Analyse de la viabilité des politiques actuelles et des défis à moyen terme

Le sentiment général des partenaires de la Guinée-Bissau est que la politique de développement décrite dans le DENARP est pertinente au niveau stratégique pour réduire la pauvreté, mais que les préalables socioéconomiques doivent d'abord être remplis, en particulier les réformes citées, notamment, la réforme du secteur sécuritaire, la réforme de l'administration publique, la réforme du secteur judiciaire et l'amélioration du cadre macroéconomique, doivent être entamées et mises en œuvre rapidement.

Les politiques et stratégies que les Autorités se fixent sont pertinentes dans la situation actuelle. Elles répondent aux problèmes actuels du pays. On doit souligner, cependant, que le DENARP vise la mobilisation d'un total de 427,7 millions USD pour la période 2006-2008 et que le financement qui est considéré comme acquis n'atteint que 12% des besoins. La viabilisation du DENARP est par conséquent très dépendante de l'appui international.

Les défis majeurs pour le Gouvernement sont de mieux définir les grandes priorités et de mieux budgétiser les activités à financer en fonction de résultats concrets que l'on peut attendre de l'investissement public. Il faudra que le Plan d'Investissement Public (PIP) triennal et le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) reflètent ces priorités et puissent démontrer que les résultats prévus en 2008 seront effectivement obtenus. Un effort devra être conduit pour assurer l'articulation entre le DENARP, le Programme du Gouvernement, le PIP, le PAP, la Loi des Finances et la coordination des apports externes par les Autorités. Soulignons néanmoins qu'à court terme la concrétisation du financement de ces investissements n'est pas acquise et que dans ce contexte, il serait dangereux de trop se fier aux apports externes qui restent pour partie volatiles. Un effort de réalisme dans ces prévisions sera important pour en accroître la faisabilité à court terme.

Il est important de considérer aussi que d'une part, le pays, en particulier les Ministères, sont fortement dépendants de l'assistance technique pour la planification, l'exécution, le suivi et évaluation de ces programmes de développement et d'autre part, qu'il est très important de créer d'abord les conditions et l'environnement propice pour un développement plus poussé et des actions à plus grande échelle de réduction de la pauvreté avant de s'attaquer massivement à cette lutte proprement dite.

Par conséquent, il est nécessaire d'avoir un plus grand niveau d'appropriation de l'administration des politiques sectorielles et ensuite d'établir un programme de réforme avec une feuille de route et des plans annuels d'action, tout en tenant compte du fait que l'efficacité des réformes est un préalable aux apports externes, à une meilleure mobilisation des ressources internes et donc au lancement de grands programmes de réduction de la pauvreté.

CHAPITRE III: VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE DE LA CE, COMPLEMENTARITE ET COHERENCE

III. 1.1 Secteurs de concentration (et soutien macroéconomique)

Le 9^{ème} FED a élu deux secteurs de concentration: (i) la réhabilitation des infrastructures et (ii) l'appui à la consolidation de l'État de droit et du processus démocratique.

- **Le 1^{er} secteur de concentration «Réhabilitation des infrastructures »**

Depuis le 7ème FED la Commission européenne a consacré son aide au secteur du transport routier, visant notamment l'interconnexion régionale et en appui à la réforme sectorielle démarrée en 1996, qui vise la libéralisation du secteur des transports et la création d'un fonds routier (FER) de deuxième génération.

La CE a ainsi financé, avec principalement des ressources des 7 et 8ème FED, la construction du pont de João Landim et vient de signer le contrat de travaux pour la construction du pont de São Vicente, les deux ouvrages devant coûter près de 60 millions €. Avec ces deux ponts le temps de transit sur la section de la route trans-côtière de Bissau à la frontière avec le Sénégal sera sensiblement réduit.

Le secteur des infrastructures des transports a été également le premier domaine de concentration du PIN 9^e FED, et il a représenté 65% de son enveloppe financière. Un programme de 35 M€, conçu en période de post-crise, a été mis en œuvre à partir de 2004.

Le programme visait la réhabilitation du réseau prioritaire revêtu du pays, le renforcement et la formation des acteurs institutionnels et du secteur privé et la mise en place d'un système de maintenance viable du patrimoine routier.

A cause de l'instabilité politique et économique qui a caractérisé le pays ces dernières années, les objectifs très ambitieux du programme, notamment en ce qui concerne la réforme institutionnelle et le renforcement des entreprises locales, n'ont pas pu être atteints dans leur totalité. D'ailleurs le programme routier a identifié des indicateurs de suivi et d'impact que le système statistique national ne permet pas de saisir. D'autre part, il n'y a pas eu d'études préalables pour définir la situation au départ. Donc, la mesure des résultats ne peut être que qualitative.

Le volet d'investissement du projet, au contraire, a donné des résultats satisfaisants, et 60% du réseau revêtu du pays a pu être réhabilité. La révision à mi-parcours, qui a eu lieu en août 2006, quand environ les deux tiers des ressources du programme avaient été déboursées, a appelé à des mesures correctives, en particulier en ce qui concerne la formation des acteurs du secteur et le fonctionnement du fonds routier. La solution préconisée passe par une vraie autonomisation du fonds routier et la création d'un institut routier autonome chargé de la gestion routière avec les fonctions suivantes : base de données routière, plan national des routes, programmation annuelle des travaux et passation des marchés de travaux et d'études routiers.

Le premier secteur intégrait également des interventions de réhabilitation d'écoles et de centres de santé, mais ce programme n'a pas encore pu démarrer.

- Le 2^{ème} secteur de concentration « Consolidation de l'Etat de droit et du processus démocratique »

Le deuxième secteur de concentration prévoyait 4 programmes: (i) l'appui à la décentralisation de l'administration (création des municipalités) – 2,7 M€; (ii) le PAOSSED (programme d'appui aux organes de la souveraineté et de l'État de droit) qui prévoyait des financements pour l'assistance technique et la réhabilitation de bâtiments publics, notamment des tribunaux – 6,0 M€; (iii) l'appui aux services de l'Ordonnateur National – 2,3 M€; et (iv) l'appui à la réforme administrative (PARAP), dont le principal objectif est la réduction de la masse salariale des fonctionnaires publics – 6,5 M€. Le PAOSSED et le PARAP ont pris en considération la dimension de genre à travers des activités respectivement de révision des lois qui aillent à l'encontre de l'équité de genre ou à travers du renforcement des capacités des institutions publiques qui se chargent des questions de la femme tels que l'« Instituto da Mulher e Criança ».

À la demande du Gouvernement, l'appui à la décentralisation a été transformé en appui aux processus électoraux. Les élections pour le Parlement et pour la Présidence de la République ont été financées par le biais de cette enveloppe. Les programmes (ii) et (iii) n'ont été approuvés que très récemment et devront démarrer à court terme. Le programme d'appui à la réforme administrative est en cours d'approbation.

Les retards vérifiés dans l'identification de cette composante sont dus à l'instabilité politique qui a caractérisé la période entre l'adoption du PIN 9^{ème} FED et les derniers actes électoraux de 2004 et 2005, ainsi qu'à une faible capacité de réponse de l'Administration et de la Délégation avant déconcentration (qui a eu lieu en 2004).

- Appui budgétaire :

Un premier programme d'appui à la réforme économique (PARE I) avait déjà été conçu dans le cadre du 8^{ème} FED. Le PARE I n'a pas pu être mis en œuvre dans sa totalité et a été clôturé le 31 décembre 2004. Le dernier protocole de décaissement a été signé permettant de liquider l'ancien compte d'ajustement structurel à la BCEAO. Les reliquats y afférents ont tous pu¹⁶ être récupérés au bénéfice du PIN 9^{ème} FED du pays, soit environ 10,7 M€ au total.

Initialement, le DSP/PIN 9^{ème} FED ne prévoyait pas d'appuis budgétaires, mais à la Révision à Mi-parcours, une aide budgétaire directe a été incorporée aux interventions « hors concentration » selon l'avenant au Document du 14 février 2006 afin d'accompagner la Guinée-Bissau dans la normalisation de ses relations avec le FMI et de contribuer aux efforts de stabilisation budgétaire pour permettre au Gouvernement de faire face aux dépenses prioritaires et soutenir la réforme de la gestion des finances publiques.

Dans cet état d'esprit, en 2005, un programme d'appui budgétaire de stabilisation a été préparé (ABS I) pour un montant de 6 M€. La signature de cette Convention de financement a permis aussi le décaissement de 3,2 M€ du PARI 2 (programme d'appui à l'intégration régionale) avant la fin de sa convention le 31 décembre 2005. Les deux décaissements de l'ABS I, pour un total de 5,5 M€, ont été faits le 1^{er} semestre 2006 et une assistance technique pour le Ministère des Finances a été mise en place (mai 2007) tout en privilégiant une harmonisation avec les actions envisagées par le FMI.

La CE a également financé une étude sur la gestion des finances publiques en 2005 et coordonne avec la Banque Mondiale et le FMI les interventions dans ce domaine.

Une évaluation d'impact, prévue sur les reliquats de l'ABS I, devrait apporter des conclusions sur l'efficacité et l'impact d'appuis budgétaires dans une situation post-conflit comme en Guinée-Bissau. Sans vouloir anticiper les conclusions de l'étude, il peut être facilement envisagé que l'appui budgétaire de la CE (et des autres bailleurs de fonds) a eu un effet de stabilisation indéniable pour le pays. Les deux derniers changements de gouvernement se sont déroulés conformément à la Constitution, le paiement pour le moins partiel des salaires publics a contenu des tensions sociales et la dette des bailleurs multilatéraux (Institutions de Bretton Woods, BAD) a pu être honorée, cependant parfois avec des retards considérables. De cette façon, le pays a pu gagner du temps précieux pour la préparation et la mise en œuvre de réformes. Il faut néanmoins être conscients que l'issue de la situation de fragilité nécessitera encore à moyen terme une approche dynamique et flexible quant aux conditionnalités et l'application des critères de Cotonou (article 61.2 et 73).

¹⁶ En principe un montant de 9,487 M€, réintégré dans la réserve générale du FED, était perdu pour le pays.

Afin de poursuivre notre soutien, un second programme de stabilisation (ABS II) de 6,2 M€ a été préparé en 2006 et qui sera exécuté en 2007. Le premier décaissement a eu lieu en juillet 2007 ; le second interviendra, à priori, avant la fin de l'année. Par ailleurs, un troisième ABS (ABS III – 5,9 M€) est envisagé pour 2008 afin de faciliter la transition entre le 9^{ème} et 10^{ème} FED qui prévoit d'ores et déjà de poursuivre l'appui budgétaire direct.

III.1.2 Projets et programmes hors secteurs de concentration

Il était prévu d'utiliser l'entièreté des 5 M€ « hors concentration » (enveloppe initial) pour des actions conjointes avec les ANEs (acteurs non étatiques), mais l'abolition des facilités pour recruter des experts a eu comme conséquence de devoir consacrer une partie importante de cette enveloppe (environ 3 M€) pour financer les Facilités de Coopération Technique (FCT). Par conséquent seulement 0,5 M€ a pu être consacré à cette action.

Le secteur de la protection de l'environnement est également financé sur ressources du 9^{ème} FED hors concentration (environ 2,5 M€) à travers deux programmes en phase de démarrage. Il s'agit du projet Gestion de la biodiversité de la zone côtière de Guinée-Bissau, en cofinancement avec d'autres bailleurs (Global Environmental Facility, Banque Mondiale) et du projet d'Appui à la gestion des ressources naturelles en Guinée-Bissau (AGIR II). Les deux projets visent la protection des aires protégées ou sensibles, le premier à travers la mise en place d'un fonds d'initiatives environnementales locales pour les populations résidant dans les aires protégées ou à leur périphérie et le deuxième par des plans d'aménagement des ressources naturelles. Un autre projet d'1 M€ qui vise le renforcement des capacités nationales de protection végétale (notamment infestation acridienne) est également en phase de démarrage.

La question de genre est une question transversale à presque tous les projets financés par les lignes thématiques du Budget général de la CE et menés par des ONG, surtout ceux qui abordent la sécurité alimentaire, la santé et le développement communautaire. Mais l'on n'a pas encore entrepris une stratégie spécifique ni des actions directes dans le domaine du genre.

III.1.3 Utilisation de l'enveloppe B

Dans le cadre du PIN 9^{ème} FED, la Guinée-Bissau fut dotée d'un montant initial de 19 M€. Après la Revue à Mi Parcours (RMP), 9,5 M€ ont été transférés à l'enveloppe A.

De ce transfert, 3 M€ sont venus en renfort au 1^{er} secteur de concentration et 2,5 M€ ont renforcé le 2^{ème} secteur de concentration. Finalement, 4 M€ ont été incorporés dans l'appui budgétaire à la stabilisation (ABS I).

Des 9,5 M€ restés dans l'enveloppe B, 1,2 M€ ont été utilisés pour financer la "peace facility", 2 ont été intégrés dans l'ABS I au titre du FLEX 2003 et 1,2 M€ seront intégrés dans l'ABS II au titre du FLEX 2004. Le solde de 5,1 M€, incluant la réserve pour ECHO, a été transféré à la réserve générale du FED.

III.1.4 Autres instruments

En ce qui concerne les autres nombreux instruments de coopération, il mérite d'être souligné l'Accord de Pêche. En décembre 2006 a eu lieu le dernier versement de la compensation financière (7,26 M€) au titre de l'Accord en vigueur jusqu'au 15 juin 2007. Suite à deux tours de négociations en décembre 2006 et février 2007, un nouvel Accord de Partenariat pour la Pêche a pu être paraphé en mai 2007 pour la période allant du 16 juin 2007 au 15 juin 2011. Le nouvel accord est actuellement en cours de ratification et prévoit une compensation financière totale de 7 M€ par an et

une allocation supplémentaire annuelle de 0,5 M€ destinée à l'amélioration de la recherche halieutique et au renforcement de la surveillance.

Les flottes de pêche des Etats-membres – essentiellement Espagne, France, Italie et Portugal – ont utilisé leurs droits de pêche sans incidents à signaler. Toutefois, la pleine utilisation de ces possibilités de pêche n'a pu être enregistrée pour certaines catégories, à cause notamment du manque d'attrait des armateurs dû à la pêche illégale. Etant donné les résultats encourageants des actions qui ont été financées en appui à la surveillance maritime, et en vue d'optimiser l'utilisation des droits de pêche, une enveloppe annuelle supplémentaire d'1 M€ maximum peut être déboursée en fonction du degré d'utilisation des possibilités de pêche.

Sur base des ressources du 8ème FED régional et à travers la Facilité Eau, sont financés (pour environ 5 M€) trois projets en cours dans le domaine de l'hydraulique villageoise et semi urbaine et de l'énergie (projet PREDAS), prévoyant notamment l'équipement des points d'eau avec des panneaux solaires, le renforcement des capacités de parties prenantes et l'élaboration d'un politique de gestion viable du secteur de l'eau et des politiques et stratégies pour le secteur des énergies domestiques et alternatives.

Le pays va aussi bénéficier de la première Facilité Energie ACP dans le cadre de deux projets pour un montant indicatif de 3M€ (une étude pour la définition du Plan Directeur de l'Energie et un projet avec une organisation non-étatique pour améliorer l'accès au marché du gaz domestique). En outre, le pays participe aussi à deux projets du programme COOPENER¹⁷.

Le budget général de la CE, à travers les lignes thématiques, finance actuellement 6 projets de sécurité alimentaire (environ 4,5 M€) et 6 projets de cofinancement avec des ONG internationales sur différents secteurs. Ces projets visent notamment la promotion du secteur agricole et le développement rural dans un sens plus large. La création d'emplois dans le milieu rural constitue un autre aspect important et contribue ainsi à la complémentarité entre ces financements et les appuis du FED.

Suite à une mission mixte du Conseil et de la Commission européenne en mai 2007 au sujet de la réforme du secteur sécuritaire (RSS), la Commission a décidé un appui au titre de l'Instrument de Stabilité (IfS). Cet appui, dont le budget indicatif s'élève à 700.000 euros, finance le recrutement de 3 assistants techniques visant à appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre de la réforme du secteur sécuritaire. Ainsi, le financement de l'IfS facilitera également le démarrage du projet d'appui du 9ème FED, prévu pour le premier semestre 2008. De même dans ce contexte, une autre mission de vérification entre le Conseil et la Commission vient d'avoir lieu au mois d'octobre 2007 afin de mettre en place une éventuelle mission PESD dans le domaine de la Réforme du Secteur de Sécurité en complément des activités de la Commission.

A l'heure actuelle, l'envoi d'une mission d'observation électorale pour les élections parlementaires d'avril 2008 est à l'étude et pourrait l'être également pour les élections présidentielles de 2010.

¹⁷ COOPENER est la composante externe du programme de la CE visant à promouvoir les technologies et meilleures pratiques dans le domaine des énergies renouvelables. Pour plus d'information: http://ec.europa.eu/energy/intelligent/projects/africa_en.htm

ECHO

Suite à l'épidémie de choléra de 2005 et au conflit frontalier, de 2006, dans le nord du pays, ECHO a financé plusieurs actions humanitaires pour un montant d'environ 1,5 M€.

Banque européenne d'investissement

Depuis 1996 aucun financement n'a été réalisé. La plupart des projets, financés avec des capitaux à risque de la BEI, ont été suspendus par manque de remboursement des entreprises ayant bénéficié d'appuis. En juillet 2006, la BEI a effectué une mission en Guinée-Bissau ensemble avec le CDE et ProInvest. La BEI envisage la possibilité d'octroyer des lignes de refinancement au secteur bancaire local.

Programme Régional des Pays Africains de Langue Officielle Portugaise

En 1997 fut signé à Maputo, Mozambique, le Programme Indicatif Régional pour les Pays Africains de Langue Officielle Portugaise – PIR PALOP, dont les axes d'intervention sont les suivants:

1) Appui à la consolidation des capacités de l'administration publique dans ces pays, avec un budget total de 6,3 M€ (4,8 M€ provenant du 8^{ème} FED, 1,2 M€ de la Coopération Portugaise et 0,3 M€ du Gouvernement du Cap Vert). Les objectifs de ce projet sont de contribuer à l'amélioration du niveau de réponse et d'efficacité générale des administrations publiques dans les cinq pays, consolider les capacités de formation et les compétences des administrations, soit au niveau central, soit au niveau local.

2) Appui au développement des systèmes judiciaires, avec un budget total de 6,1 M€ (5 M€ provenant du 8^{ème} FED et 1,1 M€ de la Coopération Portugaise). Les objectifs de ce projet sont de contribuer à rendre les systèmes judiciaires des PALOP plus justes, équitables et accessibles aux populations respectives et renforcer la capacité d'intervention des institutions judiciaires.

3) Appui au développement des systèmes statistiques, avec un budget total de 2,8 M€ (2,3 M€ provenant du 8^{ème} FED et 0,5 M€ de la Coopération Portugaise). Les objectifs sont d'améliorer les données statistiques, de façon à former une opinion publique bien informée, et de renforcer les systèmes statistiques des cinq pays, à travers l'adoption de méthodologies et instruments de travail communs.

D'autres programmes, déjà clôturés, ont eu lieu dans le cadre PALOP. C'est le cas du projet de Fonds Bibliographique, dans le domaine de l'éducation et de la culture. Les projets mentionnés ci-dessus sont en phase de clôture, ceux concernant la statistique et la justice bénéficieront d'une seconde phase, selon décision prise à Maputo en juin 2005 lors d'une réunion des Ordonnateurs Nationaux du FED, avec la participation du Président de la CE, M. Barroso.

En conséquence de cette réunion, les nouveaux appuis dans le cadre du PIR PALOP II se traduisent par:

- 1) Développement des systèmes judiciaires II (3 M€), en phase de décision de prolongation – chef de file Angola;
- 2) Développement des systèmes statistiques II (2 M€), en phase de décision de prolongation - chef de file São Tomé e Príncipe;
- 3) Développement de la santé (8 M€), en phase de formulation - chef de file Angola;
- 4) Emploi et formation professionnelle (4 M€), en phase de formulation - chef de file Cap Vert;

- 5) Initiatives culturelles (3 M€), en phase d'identification - chef de file Guinée-Bissau;
6) Institut macro-économique en Angola (2 M€), en phase d'identification - chef de file Angola.

III.2 Information sur les programmes des États membres et des autres donateurs (complémentarité)

Rétrospective :

1^{er} secteur de concentration : De 2000 à 2006, la CE, avec plus de 90% (environ 63 M€) de l'aide au secteur transport, a été le bailleur chef de file dans ce secteur. Les autres deux partenaires étaient d'une part la BAD et d'autre part la Banque Mondiale avec environ 4% chacun.

La BM, la BAD et le système des NUs étaient les bailleurs principaux dans le secteur éducation (BM – 11,4 M€ ; BAD – 0,5 M€ ; NUs – 3,8 M€). Pour la santé, les bailleurs principaux sont les mêmes, mais aussi la France, l'Italie et les Pays Bas ont largement contribué au développement de ce secteur (BM – 8,8 M€ ; BAD – 4,8 M€ ; NUs – 7,3 M€ ; France - 0,6 M€ ; Italie 0,8 M€ ; Pays-Bas – 3,3 M€).

2^{ème} secteur de concentration: Les 6 dernières années, la CE avec la Banque Mondiale et la Suède, ont financé la démobilisation et la réintégration des anciens combattants – PDRRI (3 M€) et bien que des résultats encourageants aient été atteints, beaucoup d'efforts restent à faire. Dans le secteur judiciaire (organes de souveraineté), le PNUD était l'acteur principal (5,5 M€ de subventions) conjointement à la CE (programme PAOSED de 6M€). La Chine pour sa part a financé un nouveau bâtiment pour l'Assemblée Nationale Populaire (3,4 M€). La CE a été un des bailleurs principaux dans le financement des élections législatives et présidentielles, avec le PNUD et le Portugal.

Appui budgétaire et appui à la réforme des finances publiques: La concertation s'organise avec les Institutions de Bretton Woods, mais n'est pas encore formalisée. Lors de la Table Ronde de novembre 2006, plusieurs bailleurs de fonds ont annoncé des appuis budgétaires (Afrique du Sud, Chine, Espagne, France, Japon, Maroc, Portugal, BAD, CEDEAO, UEMOA)

Hors concentration: Concernant les complémentarités avec les autres partenaires hors secteur de concentration, on peut citer la protection de l'environnement (biodiversité en zone côtière) avec la Banque Mondiale et la Global Environmental Facility (GEF).

Autres instruments: Les actions complémentaires avec d'autres bailleurs sont nombreuses et parmi les plus significatives on peut retenir : la sécurité alimentaire ensemble avec la FAO et le Portugal ; l'intégration régionale (normes, qualité) avec la FAO et l'ONUDI ; le développement rural et la pêche avec la BAD, la BM et le Portugal, la Guinée-Bissau étant un des pays avec lesquels la coordination des bailleurs de fonds est efficace ; le Fonds Mondial HIV/SIDA, malaria et tuberculose avec le PNUD et la collaboration avec des ONGs et plusieurs agences des NUs dans l'aide humanitaire, d'urgence et d'autres projets thématiques.

Les mécanismes de coordination internes (interministériel) et externes (inter-bailleurs) de 2000 à 2005 étaient faibles et, en général, les cycles de planification non harmonisés. La situation s'est améliorée en 2006.

(Cf. matrice financière rétrospective des donateurs contenant des informations détaillées en annexe2).

Prospective :

Une grande partie des agences des NUs ont entamé leur processus de programmation en mars 2006. Leur cycle couvre la période de 2007 à 2012. La BAD de sa part a déjà finalisé son « Document Stratégie Pays » qui va de 2005 à 2009 et le Portugal a déjà signé avec les Autorités Nationales le Plan de Coopération Annuel 2006 qui s'encadre dans le Plan Indicatif de Coopération 2005-07 signé le 22/12/2004. La France, pour sa part, essaie de s'orienter vers des plans pluriannuels, néanmoins à ce stade la coopération reste dans un cadre annuel suivant la Loi des Finances votée chaque année.

Les autres bailleurs n'ont pas encore annoncé des montants pour appuyer le pays à l'avenir dans les différents secteurs d'investissement.

Malgré que des chiffres ne soient pas encore disponibles pour la plupart des bailleurs de fonds pour la période 2008-2013, on peut retenir quelques initiatives intéressantes pour formuler la stratégie de réponse de la CE : i) Le "Multi-Sector Infrastructures Rehabilitation Programme", cofinancé par la BOAD et IDA-BM pour un montant total de 25 M€, s'adresse principalement à la réhabilitation du système électrique et de distribution d'eau de Bissau, et contient aussi un volet de réhabilitation de routes urbaines ; ii) La participation éventuelle des donateurs (BEI¹⁸, BM, BAD, KfW, AFD) au projet régional de l'OMVG ; iii) Pour 2005-2009, la stratégie de la BAD consistera à relancer l'activité économique et à moderniser l'administration publique ; iv) Manifestation du PNUD, du Brésil et du Portugal de continuer leurs appuis au secteur judiciaire, aux organes de souveraineté, à la réforme du secteur sécuritaire et de l'administration publique ; v) Manifestation du FMI et de la Banque Mondiale de continuer leurs interventions dans l'assainissement des finances publiques et l'amélioration de la gestion de ces dernières: d'une part le FMI par le SMP en cours et éventuellement par un programme d'urgence post conflit de 5 M€ en 2007 et d'autre part la Banque Mondiale à travers un appui budgétaire de 10 MUSD et ses initiatives en cours pour améliorer la gestion des finances publiques (ensemble avec le FMI et la CE).

III.3 Autres politiques de l'UE

Les autres politiques de l'UE susceptibles de générer des synergies avec la politique de développement non directement liées à la stratégie de réponse, se situent au niveau du commerce considérant la préparation active de l'Accord de Partenariat Economique (APE), lui même étroitement lié à l'intégration régionale, au développement des filières pêche et de plusieurs filières agricoles (fruits, cajou) et aux appuis indirects au secteur privé. L'Accord de Partenariat de Pêche (APP) s'inscrit également dans une logique de cohérence avec la politique de développement en aidant les pays tiers à assurer une politique des pêches responsable dans leurs eaux, dans un cadre régional de pêche durable. Par ailleurs, comme le montre aussi le profil environnemental (cf. résumé en annexe 4), la politique de l'UE sur l'environnement peut aider le pays à mieux connaître ses problèmes spécifiques et à s'inspirer de l'expérience et instruments disponibles dans l'UE pour faire face à ces problèmes, de préférence de manière préventive. Finalement, le pays pourrait intensifier sa coopération avec l'UE dans le cadre de la PESC, notamment dans les domaines de la sécurité en particulier aux niveaux de l'émigration clandestine et du trafic de drogues, qui sont des problèmes auxquels la Guinée-Bissau est de plus en plus confrontée.

¹⁸ La BEI est en train d'analyser les possibilités de participer dans ce projet.

III.4 Description du dialogue politique avec le pays partenaire

La plus grande partie du dialogue politique de fin 2003 jusque fin 2005 a été conduit dans le cadre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou entamé après le coup d'état de septembre 2003. A ce titre, le dialogue à Bissau était positif et les 2 missions d'évaluation à mi-parcours (mars 2005) et à leur terme (octobre 2005) se sont bien déroulées. Les conclusions de cette dernière mission d'évaluation indiquent la nécessité à l'avenir de continuer un dialogue politique soutenu et approfondi.

Plusieurs questions fondamentales ont été abordées dans le cadre de ces consultations, notamment la tenue d'élections législatives, des mesures visant l'assainissement des finances publiques, le processus de retour à l'indépendance de la justice et au rétablissement du contrôle civil des forces armées. Dans ce contexte, les mesures concrètes quant au redressement des finances publiques ci-après ont eu un intérêt particulier pour l'Union Européenne :

- la poursuite de la mise en œuvre du programme économique d'urgence approuvé par le gouvernement de transition,
- la poursuite du recensement des agents de l'État,
- l'adoption de mesures correctives dans le domaine des finances publiques telles que l'audit du système de contrôle financier, des marchés et recettes publiques,
- le remboursement des fonds du programme d'appui budgétaire communautaire suite à l'audit effectué en 2003 sur l'utilisation des ressources,
- la présentation des conclusions du rapport d'audit effectué par l'inspection générale des finances sur les recettes publiques en 2003,
- la poursuite des actions administratives et judiciaires à l'encontre des responsables du gouvernement de la période précédant la transition ayant commis des irrégularités ou fraudes dans le passé.

Concernant la migration clandestine, le gouvernement espagnol a affecté en Guinée-Bissau un diplomate qui suit ces questions avec les Autorités. Il utilise les infrastructures de la Délégation CE.

III.5 Description de l'état du partenariat avec le pays bénéficiaire et des progrès dans le processus d'harmonisation

L'effort du Portugal de coordonner l'aide sous l'initiative « Etats Fragiles » de l'OCDE/CAD, est confronté à des difficultés. Le fait de n'avoir que 2 Etats membres représentés directement à Bissau (la coopération bilatérale des Pays Bas et de la Suède ayant été arrêtées ces dernières années) et l'incohérence des cycles de programmation avec celui de la CE (2008-2013) voir même l'inexistence de cycles de programmation pluriannuels (France) n'ont pas permis jusqu'à présent de songer à une « feuille de route de l'UE ».

Le seul partenaire qui a un cycle de programmation similaire à celui de la CE est le groupe d'agences des NUs (PAM, OMS, PNUD, UNICEF, OCHA, FNUA et FAO).

Toutefois, sous l'initiative de la Délégation CE et du PNUD depuis le début 2006, il existe maintenant un mécanisme de coordination plus régulier entre les bailleurs de fonds qui est axé sur 7 thèmes prioritaires à savoir : 1° Le développement humain (santé, éducation et genre) ; 2° La sécurité alimentaire, le développement rural et l'agriculture ; 3° Les infrastructures (transport, énergie et eau) ; 4° La réforme du secteur de la défense et de la sécurité ; 5° La réforme de l'administration ; 6° La Gouvernance politique et justice et 7° La Gouvernance économique et le secteur privé. La DCE participe dans tous ces groupes thématiques et assure la coordination du groupe travaillant sur la réforme de l'administration et l'assistance à la coordination du groupe Gouvernance économique et secteur privé, ainsi que, jusqu'à la fin 2006, la coordination du groupe

des partenaires. La DCE a aussi pris l'initiative de préparer un plan pour la mise en œuvre du Code de conduite de l'UE en Guinée-Bissau, qui se trouve actuellement en discussion avec les EEMM représentés localement.

CHAPITRE IV: STRATÉGIE DE RÉPONSE

La Guinée-Bissau traverse une situation d'extrême carence dont les causes sont (i) le bas niveau d'éducation et formation professionnelle; (ii) une cohésion sociale déficiente à cause des clivages ethniques; (iii) l'exiguïté des ressources d'exportation; (iv) le récent conflit militaire; (v) l'instabilité politique et sécuritaire après le conflit; (vi) l'abandon du pays par les agences multilatérales et bilatérales pendant et immédiatement après le conflit militaire (« aid orphan »); (vii) la fragilité du secteur privé; (viii) les handicaps qui découlent d'une insuffisante construction d'un vrai État de droit.

Cette situation est vérifiable soit par les indicateurs de développement humain (selon les paramètres de l'UNDP le pays est l'un des moins développés du monde) soit par les faiblesses au niveau de la gouvernance.

Il y a donc un champ très vaste et diversifié d'actions qui peuvent et doivent être entreprises pour aider la Guinée-Bissau dans sa lutte contre la pauvreté, bien énoncées dans le DENARP, dans la promotion des droits de l'homme et dans la lutte pour le développement économique et social durables. Le DENARP identifie une stratégie globale qui devra être découpée en plans stratégiques sectoriels à rédiger en collaboration avec les partenaires au développement.

Prenant en compte l'exiguïté des ressources face à l'ampleur des besoins et la nécessité de soutenir les réformes prioritaires (finances publiques, administration et sécurité), la stratégie de réponse de la CE doit faire des choix, dans un cadre de dialogue avec les responsables nationaux.

La stabilité sociale et militaire est fragile en Guinée-Bissau et cette instabilité est le grand facteur critique de succès pour une stratégie quelconque de développement économique et sociale. Sans la subordination effective et continue des militaires aux pouvoirs civils, sans une organisation adéquate des polices et sans l'approfondissement de l'État de droit on ne pourra pas envisager le développement du secteur privé, l'attraction des capitaux internationaux pour l'investissement ou la possibilité de mettre en place un programme d'éducation ou de santé, lesquels sont absolument urgents.

D'un autre côté, les infrastructures économiques (routes, ports et aéroports), d'énergie, de télécommunications, d'eau et d'assainissement constituent partout la base sur laquelle l'économie peut se développer et la satisfaction des besoins primaires peut être garantie.

La CE a déjà donné, dès le 7^{ème} FED, une importante contribution pour le secteur routier, soit en réhabilitation, soit en gestion routière. L'aéroport de Bissau fonctionne d'une façon minimalement suffisante et, pour les ports, il est nécessaire tout d'abord que le gouvernement prépare un Plan National de Transports capable d'établir des stratégies et des priorités. Quand cette stratégie sera définie le rôle des transports maritimes et fluviaux sera clair et des priorités seront établies pour les investissements qui matérialiseront la stratégie. Il semble donc plus opportun dans l'état actuel de

s'adresser au secteur énergétique, son développement devant être bénéfique pour d'autres secteurs, telle l'hydraulique urbaine.

Sur base de la stratégie de développement de la Guinée-Bissau pour s'attaquer à la réduction de la pauvreté (DENARP et Programme du Gouvernement), et considérant (i) les objectifs de la coopération au développement et d'autres politiques de l'UE, y compris la stratégie UE pour l'Afrique et le Consensus européen sur le développement, (ii) les positions actuelles des autres bailleurs de fonds prêts à aider la Guinée-Bissau, y compris les Etats membres de l'UE, et (iii) à l'issue de la concertation avec les différents acteurs concernés, au premier rang desquels le Gouvernement de la Guinée-Bissau et les acteurs non étatiques; la stratégie de réponse proposée par l'UE est structurée autour de deux domaines de concentration et de l'appui budgétaire:

- (i) La prévention des conflits dans les états fragiles, et
- (ii) L'eau et l'énergie
- (iii) Poursuite de l'appui budgétaire direct: afin de progresser davantage dans l'assainissement des finances publiques en accompagnant les réformes prioritaires, un appui budgétaire direct, centré sur des objectifs de stabilisation et accompagné d'un appui institutionnel est proposé dans un premier temps, avec le but de le faire évoluer ultérieurement vers une aide budgétaire ayant des objectifs plus globaux dès lors que les conditions le permettront.. L'aide budgétaire à la Guinée- Bissau s'inscrira dans le respect des critères d'éligibilité énoncés par l'Accord de Cotonou.

En outre, des actions hors concentration compléteront les activités relatives aux deux domaines de concentration et l'aide budgétaire.

Enfin, les nouveaux programmes thématiques pourraient également appuyer le pays dans les domaines de migration (la migration illégale devient un problème important) et de démocratisation. La stratégie de réponse de la CE vise à contribuer de manière directe et/ou indirecte à la réalisation des ODM. La stabilité sociopolitique et un service public performant, efficace et dédié au progrès du pays, forment la base de tout processus de développement. La continuité des programmes de réforme dans le premier secteur de concentration (voir ci-après), combinée avec des appuis budgétaires centrés sur des objectifs de stabilisation, appuiera la sortie du pays de sa situation de fragilité actuelle. Les interventions dans le secteur d'eau et d'énergie amélioreront non seulement l'essor de l'économie privée sinon auront également un impact indirect mais significatif sur les OMD en matière de santé et d'éducation.

En ce qui concerne le **premier domaine de concentration**, sa justification est immédiate. La stabilisation du pays est à consolider. Il y a encore beaucoup trop d'armes parmi la population et l'armée n'a pas subi un processus de démobilisation et subordination effective aux pouvoirs démocratiquement élus. Simultanément, sans une bonne gouvernance, laquelle implique la révision du système juridique et légal dans le chemin d'un État de droit et le renforcement de la capacité technique de l'administration, le démarrage du processus de développement ne se fera jamais.

Quant au **choix du secteur énergétique**, il faut considérer que l'énergie, étant à la base de toute la production matérielle, est dans le monde un bien économique de plus en plus rare et cher. La façon dont un pays maîtrise la production et distribution d'énergie détermine en grande mesure les possibilités d'un développement effectif et durable.

Comme exposé plus haut, le cadre énergétique en Guinée-Bissau est très insuffisant. Un projet régional vient d'être identifié dans le cadre des actions mises en œuvre par l'OMVG (Organisation

pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie), organisation à laquelle participent la Guinée Conakry, la Guinée-Bissau, le Sénégal et la Gambie (un résumé du projet est présenté en annexe 12) qui a l'avantage de rendre disponible de l'énergie moins chère, renouvelable et de confiance. Il pourra être un facteur critique pour la stratégie de développement, notamment industrielle, et de lutte contre la pauvreté.

Notamment, en milieu urbain, la disponibilité d'énergie conditionne également la fonctionnalité du service d'eau potable, facteur clé pour l'atteinte des OMD relatifs à la santé. En outre, dans une moindre mesure, un service d'électricité publique fonctionnel produit des impacts positifs sur la sécurité, l'éducation et conditionne l'accès de la population aux nouvelles technologies de communication.

L'énergie est donc un secteur où l'appui à des investissements lourds s'avère d'une plus grande rentabilité financière, économique et sociale. En particulier la viabilisation technique et financière du secteur rendra possible aussi la viabilisation du secteur de l'eau.

En troisième lieu, la CE a l'intention de **poursuivre son appui budgétaire direct centré sur des objectifs de la stabilisation** afin de progresser davantage dans l'assainissement des finances publiques en contribuant à accroître la prévisibilité des recettes et afin d'accompagner les réformes prioritaires soutenues par la communauté financières internationale et sur lesquelles le Gouvernement s'est engagé. Comme il a été souligné dans l'analyse de la situation aux chapitres précédents, dans les années à venir l'Etat, malgré les politiques mises en place, ne sera pas en mesure à court terme de faire face à ses obligations, comme le paiement des salaires de la fonction publique, le remboursement de la dette, ni de financer seul les réformes structurelles annoncées. Cela constitue un risque de ralentissement des réformes, voire d'instabilité latente si le processus de réforme du secteur sécuritaire ne progressait pas à la vitesse souhaitée. Par conséquent, les financements externes resteront nécessaires tout en tenant compte de la soutenabilité de la dette qui impose d'avoir recours prioritairement aux dons ou aux prêts très concessionnels.

La Communauté soutiendra donc le programme de réformes macro-économiques et de réformes structurelles du Gouvernement à travers un appui budgétaire centré sur des objectifs de stabilisation dont les fonds seront déboursés sur une base annuelle. Il est envisagé de faire évoluer cet appui vers une aide budgétaire ayant des objectifs plus globaux dès que les conditions le permettront. L'aide budgétaire à la Guinée-Bissau s'inscrira dans le respect des critères d'éligibilité énoncés par l'Accord de Cotonou. Des activités comme l'assistance technique à la bonne gouvernance économique et la gestion des finances publiques, les formations dans le domaine de l'administration publique accompagneront cette action.

D'autres programmes hors domaines de concentration seront identifiés pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique, le soutien aux ANEs, la facilité d'assistance technique, l'appui à la gestion du secteur routier et l'appui aux pays PALOP. Ces actions poursuivent et complètent l'effort déjà commencé dans les FED précédents dans les mêmes secteurs.

La stratégie de réponse de la CE sera donc encadrée par un objectif global qui sera énoncé comme **"Pacification de la société et contribution pour l'allègement de la situation de pauvreté"**.

(1) La prévention des conflits dans les États fragiles

La CE renforcera son aide dans les domaines considérés par les Autorités comme des préalables à la pacification de la société.

Les préalables représentent en majeure partie la continuation voire la consolidation d'actions en cours du 2^{ème} secteur de concentration du DSP/PIN du 9^{ème} FED¹⁹, à savoir la continuation de la réforme de l'administration publique et de la réforme du secteur sécuritaire, y compris la réinsertion socio-économique des militaires excédentaires et des anciens combattants, l'appui aux organes de souveraineté, la tenue d'élections et des appuis institutionnels à l'Ordonnateur National du FED.

L'objectif spécifique est le renforcement en Guinée-Bissau de l'état de droit et de la démocratie.

Les principaux programmes prévus sont un programme de consolidation des organes de souveraineté, de la réforme de l'administration publique et de la réforme du secteur sécuritaire, un programme d'appui à l'ON et un programme d'appui aux élections. Dans le cadre de la consolidation des organes de souveraineté, une attention particulière sera portée au renforcement des capacités de l'État pour faire face au problème de la criminalité (crime organisé et trafic de drogues).

La réalisation des objectifs du premier domaine de concentration ira de pair avec l'avancée du processus de renforcement de la bonne gouvernance économique et sociale et l'assainissement des finances publiques soutenu par l'appui budgétaire centré sur la stabilisation. Il est important d'avoir conscience de la très étroite interdépendance de ces réformes que la CE soutiendra, sous la forme de dons (FED) à double titre via l'aide projet et l'appui budgétaire, confirmant qu'elle devient un partenaire de choix du pays.

Les questions transversales inhérentes à ce 1^{er} secteur de concentration sont la bonne gouvernance, les droits des enfants et des populations autochtones, et l'égalité des sexes. Ces programmes accorderont une attention spéciale à la participation des femmes dans l'Administration publique et à la promotion du leadership féminin dans les affaires publiques de l'État.

(2) L'eau et l'énergie

Le projet OMVG est globalement bancable (Taux de Rentabilité Interne: 11-15 % avec prix du baril de pétrole à 30 USD), même si ne l'est pas la ligne d'interconnexion seule (TRI : 5,2 %). La participation de la Guinée-Bissau à cette initiative apparaît comme une occasion unique de développement pour le pays. Pour cela dans le cadre du 10^{ème} FED, un appui à un programme d'investissement lié au projet de l'OMVG est envisagé. Ce projet apparaîtra comme prioritaire, dès 2007, dans le PER de l'UEMOA.

L'objectif spécifique suivant sera poursuivi : La vocation principale du projet d'aménagements hydroélectriques est de fournir une énergie propre aux quatre pays membres de l'OMVG (Sénégal, Guinée-Conakry, Gambie et Guinée-Bissau) améliorant ainsi le bien être des populations locales et favorisant le développement économique de cette région du monde. Ce projet permettra également de réduire de façon appréciable la consommation de pétrole nécessitée par les centrales thermiques préservant ainsi l'environnement et réduisant par la même occasion le coût de l'énergie thermique qui ne cesse de monter.

¹⁹ Une grande partie de ces interventions prévues sous le 9^{ème} FED n'ont pas ou ont à peine démarré et d'autres requièrent une continuation.

Cet appui pourrait être direct au programme d'interconnexion régionale - financement (subvention) par le PIN de la Guinée-Bissau d'une partie du coût de l'ouvrage, qui dans le cadre du projet global devrait être assumé par le pays (par exemple d'une partie des lignes et postes de transformation qui transitent par la Guinée-Bissau) - ou indirect : appui à un programme de renforcement des capacités des acteurs du secteur et du réseau de distribution national à connecter au réseau de l'OMVG.

Face à un besoin en investissement dans le réseau national (hors OMVG) à court terme d'environ 100 M€, le Secrétariat d'Etat à l'Energie a estimé qu'une enveloppe minimale d'environ 19 M€ devrait être allouée en priorité au réseau de distribution et d'interface avec la ligne en MT (Moyenne Tension) de l'OMVG. Par contre, la contribution de la Guinée-Bissau au projet de l'OMVG n'a pas encore été déterminée (elle devrait se faire selon les critères suivants qui serviront de base aux futures négociations entre les différents pays pour la définition d'une clé de répartition des coûts et bénéfices du projet, et notamment : la répartition de la demande prévisionnelle d'électricité, la capacité des États à mobiliser les financements, la localisation géographique des ouvrages, les impacts environnementaux et sociaux et la capacité technique des réseaux nationaux à distribuer l'énergie).

Il est envisagé qu'une de ces deux options soit financée à partir des fonds du 10^{ème} FED (l'analyse technique est en cours au sein des services du Secrétariat d'Etat à l'Energie et du Ministère des Finances).

Le choix définitif dépendra également des disponibilités de la programmation régionale (PIR Afrique de l'Ouest) et de la capacité d'attirer d'autres financements régionaux et internationaux. La première option réduirait la nécessité d'endettement du pays (selon le rapport du FMI de juillet 2006 le pays pourrait s'endetter davantage, mais uniquement à des taux fortement concessionnels correspondant à 50% d'élément dons), tandis que la deuxième option permettrait, en complément au projet en cours de la Banque Mondiale (projet Multi-Sector Infrastructures Rehabilitation), de renforcer la capacité d'absorber la demande (réseau de distribution actuellement gravement déficitaire) et la capacité gestion du réseau (agence d'électricité EAGB qui actuellement a une gestion technique et financière défaillante) et donc la viabilité financière du secteur.

Afin d'augmenter l'impact social du programme dans le secteur de l'Energie et en cohérence avec les politiques et stratégie sectorielles élaborées dans le domaine des énergies alternatives et domestiques par le projet PREDAS, une partie de l'enveloppe du deuxième domaine de concentration sera consacré au développement d'un projet d'alimentation avec énergie solaire et gestion des systèmes d'eau des centres secondaires et quartiers périurbaines et à la consolidation de la politique sectorielle pour le secteur. L'identification de ce volet du programme bénéficiera de l'expérience accumulée dans les derniers dix ans, par la Commission dans ce secteur en Guinée-Bissau.

(3) L'appui budgétaire direct centré sur la stabilisation macro-économique

Sous le 10^{ème} FED, la CE poursuivra son appui budgétaire à la Guinée Bissau pour plusieurs raisons. D'abord, par ce que cette modalité permet de renforcer l'appropriation des politiques de développement et des réformes, essentielle pour un pays sortant de conflit, tout en dotant la CE d'un outil de dialogue qui la positionne sur les débats les plus importants pour réussir à stabiliser le pays (réforme des finances publiques et de la fiscalité, suivi et soutien de l'impact budgétaire de la réforme de la fonction publique et de la réforme des forces de sécurité, soutien à la balance des paiements provenant des appuis pêche de la CE) en complétant les actions envisagées sous le 1^{er} secteur de concentration.

Ensuite, cet appui budgétaire est justifié par le contexte macro-économique de la Guinée-Bissau où la fragilité des ressources propres et la faiblesse des exportations requiert un soutien extérieur pour pouvoir stabiliser les finances publiques, accompagner budgétairement les réformes de contraction de la masse salariale et contribuer au financement du PRSP pour enclencher le processus de réduction de la pauvreté et d'atténuation des dégâts causés par le conflit. L'importance des défis à relever nécessite un engagement de la CE qui soit prévisible sur la durée, ce que permet l'aide budgétaire. Par ailleurs, ces appuis contribueront à progresser dans le respect des critères de convergence de l'UEMOA en matière macro-économique afin de renforcer l'insertion du pays dans la sous-région.

Enfin, l'engagement de la CE contribuera fortement à la normalisation des relations de la Guinée-Bissau avec la communauté financière internationale et l'aidera à progresser vers l'allègement de sa dette extérieure. La CE procurera ainsi au FMI un soutien important pour parvenir à conclure un programme post-conflit avec la Guinée-Bissau - programme qui permettra à la Guinée Bissau de reprendre le chemin de l'allègement de sa dette extérieure. En effet, si le point de décision de l'initiative PPTE a déjà atteint, c'est l'atteinte du point d'achèvement qui lui permettra de bénéficier pleinement de l'initiative PPTE et du MDRI avec l'annulation d'une partie de sa dette extérieure. Le moment venu, la contribution de la CE en tant que créateur (au titre des prêts accordés sur ressources FED gérés par la BEI) se portera à environ 5,9 M€ moins les montants qui auront été payés entre temps au titre de l'assistance intérimaire. Pour y parvenir, le pays devra maintenir un bon "track record" de son cadrage macro-économique, améliorer la gestion des finances publiques, réaliser les réformes structurelles évoquées dans le CSP et mettre en œuvre de façon satisfaisante le PRSP. Le signal ainsi apporté par la CE à la communauté financière internationale sera déterminant pour démarrer au plus tôt ce track record.

Bien entendu, la CE reste consciente de la spécificité de cet appui à un pays post-conflit où il ne faudra pas sous-estimer les risques tant conjoncturels (macro-économie) que structurels (retard / blocages dans les réformes). Pour limiter ces risques, la CE veillera au respect des conditions d'éligibilité de l'aide budgétaire édictées par l'Accord de Cotonou et s'attachera à renforcer la coordination avec le FMI et la Banque Mondiale mais également avec les bailleurs de fonds qui s'engageront dans l'appui budgétaire. Par ailleurs, cet appui permettra de continuer à suivre de près la réforme des finances publiques, un des aspects majeurs de la "gouvernance économique" dans les pays post-conflit, dans un esprit de continuité des appuis institutionnels aux administrations financières déjà engagés par la CE sur place. Ces différents éléments seront dument pris en considération lors de la phase d'instruction des programmes.

Le gouvernement devra contribuer activement à la mise en œuvre de cette stratégie de réponse en :

- mettant en œuvre des politiques macroéconomiques saines orientées vers la stabilité,
- mettant en œuvre une stratégie crédible de réforme des finances publiques,
- mettant en œuvre la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

L'évaluation de cette mise en œuvre à l'occasion de la revue à mi-parcours permettra d'apprécier s'il est possible de faire évoluer l'appui budgétaire centré sur la stabilisation vers un appui budgétaire ayant des objectifs plus globaux.

PARTIE 2 : PROGRAMME INDICATIF

2 Programme Indicatif

2.1 Introduction

Sur base de la stratégie de coopération présentée dans la première partie et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe IV de l'Accord de Cotonou, le Programme Indicatif a été établi sous forme d'un ensemble de tableaux qui présentent le cadre d'intervention pour chaque secteur, le calendrier de programmation financière ainsi que le chronogramme détaillé des activités de tous les programmes recensés sur une période glissante de 3 ans. De plus amples informations sont présentées aux chapitres 2 et 4.

Les montants mentionnés dans ce chapitre indiquent la répartition globale des fonds entre les domaines de concentration, l'appui budgétaire et d'autres programmes. Cette répartition peut être modifiée dans le cadre des revues opérationnelles, des révisions à mi-parcours et en fin de parcours ou des révisions ad hoc. Cependant, toute modification impliquant un changement substantiel dans la structure de la stratégie de réponse nécessitera une décision formelle à travers un addendum au document de stratégie.

La CE considère que le DENARP constitue une bonne base pour la définition d'une stratégie de développement durable de la Guinée-Bissau et manifeste son désir de s'intégrer dans l'effort commun des différents partenaires du développement du pays qui, par le biais d'interventions diversifiées, contribueront d'une façon qui se veut coordonnée avec le Gouvernement, pour la viabilisation de la stratégie.

En résultat de la stratégie de réponse présentée dans le chapitre 4 du DSP, et considérant la situation du pays laquelle peut être décrite de forme adéquate comme de post-crise dans un état fragile, **l'objectif global** du présent PIN est énoncé comme suit :

Objectif global : Pacification de la société et contribution pour l'allègement de la situation de pauvreté.

La CE considère que le grand objectif de « pacification de la société » est difficile et complexe à réaliser, mais toutes les actions favorables à l'approfondissement de la démocratie, au renforcement de l'État de droit et à la capacitation de l'administration auront un rôle de premier rang pour que les tensions sociales soient réduites et la prévention de conflits soit effective au sein de la société. Le fonctionnement régulier des institutions démocratiques (partis politiques, Présidence de la République, Parlement, Gouvernement, Cour des Comptes, etc.), la santé des finances publiques, les organisations de la société civile (qualité et diversité de la presse, syndicats, associations patronales, autres associations telles que consommateurs, écologiques, etc.) doivent accompagner l'objectif de pacification de la société.

En ce qui concerne l'allègement de la pauvreté, les actions de la CE seront indirectes : l'énergie permettra le développement d'activités économiques créatrices d'emploi, et directe : le choix qui a été fait par la CE, à savoir de concentrer d'importantes ressources dans le secteur énergétique, aura un impact sur la pauvreté une fois que la population active (vendeurs, marchands, petites entreprises...) aura un meilleur accès à l'énergie, laquelle permet la conservation d'aliments et de produits de leur activité économique (poisson, par exemple) ce qui se traduit par un rendement accru et une qualité de vie améliorée. D'un autre côté développer l'aménagement de l'accès à l'eau améliorera sensiblement les conditions de santé des consommateurs.

La réalisation et la bonne réception des ouvrages, et le respect des chronogrammes des travaux seront les indicateurs d'accompagnement dans la phase de mise en œuvre. L'évolution de la consommation d'électricité et d'eau totale et per capita, le pourcentage de la population ayant accès à l'électricité et à l'eau, et le poids des énergies renouvelables dans le bilan énergétique seront les indicateurs d'impact.

2.2 Instruments financiers

La mise en œuvre de la stratégie de coopération de la CE avec la République de Guinée-Bissau sera financée à partir de plusieurs instruments financiers. Leur affectation envisagée est donnée ci-dessous à titre indicatif :

2.2.1 Enveloppe A, € 100 millions : cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie, et en particulier :

- a. Prévention des conflits dans les Etats fragiles: 27 M€ (27%) ; *approche programme*
- b. Eau et Energie: 26 M€ (26%) ; *approche programme/projet*
- c. Appui budgétaire direct: 32 M€ (32%)
- d. Autres programmes: 15 M€ (15%) *approche projet*
 - dont :
 - Soutien pour l'APE : 3 M€
 - Soutien aux initiatives des ANE (acteurs non étatiques) : 4 M€
 - Facilité de Coopération Technique : 2 M€
 - Appui à la gestion du secteur Routier : 3 M€
 - Initiatives gouvernance PALOP et Timor Leste : 3 M€

2.2.2 Enveloppe B, € 2,8 millions : cette enveloppe sera destinée à couvrir des imprévus tels que l'aide d'urgence différente de l'aide financée sur le budget communautaire, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette adoptées internationalement ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation.

Conformément à l'article 3, point 5 de l'Annexe IV de l'Accord de Cotonou, ce montant pourra être revu à la hausse dans le cadre des revues opérationnelles, des revues à mi-parcours et en fin de parcours ou des revues ad hoc en fonction des besoins.

2.2.3 Facilité d'investissement : outre les instruments financiers susmentionnés dont l'enveloppe A représente la principale base programmable du programme indicatif, le 10ème FED comprend également la « Facilité d'investissement », instrument financier géré par la Banque Européenne d'Investissement. La Facilité d'investissement ne fait pas partie du Programme Indicatif.

Certaines activités spécifiques peuvent être soutenues par le Centre de développement des entreprises (CDE) et le Centre pour le développement de l'agriculture (CTA).

2.2.4 Programme Indicatif Régional, € millions : cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie régionale de l'Afrique de l'Ouest. Cette enveloppe ne fait pas partie du Programme Indicatif National mais peut

cependant avoir des retombées au niveau national en fonction de la participation de la République de Guinée-Bissau aux programmes envisagés dans le cadre régional.

2.2.5 Autres instruments financiers : des activités spécifiques peuvent être soutenues par l'intermédiaire des actions extérieures financées sur le budget général de la Communauté Européenne dans le contexte du cadre financier 2007-2013 sous réserve de procédures spécifiques et de la disponibilité des fonds et sur les ressources propres de la BEI. Les activités financées à partir du budget général comprennent notamment des programmes financés à travers l'Instrument pour la Coopération au Développement tels que les programmes thématiques "investir dans les personnes", "acteurs non-Etatiques pour le développement", "migration et politiques d'asile", "environnement et gestion durable des ressources naturelles" et "sécurité alimentaire", (et le programme de mesures d'accompagnement pour les pays ACP du Protocol Sucre,) ainsi que des activités financées à travers d'autres instruments tels que l'instrument de stabilité, l'instrument pour la promotion des droits de l'homme et de la démocratie ou l'instrument pour l'aide humanitaire et d'urgence.

2.2.6 Accord de Partenariat de Pêche : suite au paragraphe de ce nouvel accord et du protocole 2007/2011, la procédure d'adoption et ratification actuellement en cours devrait aboutir en mars 2008, date à laquelle la première annuité de 7,5 M€ pourra être versée. Le paiement éventuel du montant annuel complémentaire d'1 M€ maximum pourrait se faire également en 2008 en fonction de l'utilisation des droits de pêche.

2.2.7 Suivi et évaluations

Le suivi des résultats et l'évaluation de l'impact des activités individuelles (programmes, projets, secteurs) sous ce DSP seront entrepris conformément aux provisions techniques et administratives jointes à chaque convention de financement individuelle préparée dans le cadre de la mise en œuvre de ce DSP.

Les résultats et l'impact de la coopération communautaire avec Guinée Bissau mise en œuvre à travers de PIN ou à travers d'autres activités extérieures financées à partir du budget général de la Communauté européenne, seront évalués par une évaluation externe indépendante. Cette évaluation au niveau pays pourra être entreprise conjointement avec des Etats Membres de l'UE et éventuellement également avec d'autres bailleurs.

2.3. Domaines de concentration

La définition de l'objectif global permet l'identification de deux domaines de concentration avec des objectifs spécifiques.

Domaine de concentration 1

La prévention des conflits dans les États fragiles

L'objectif spécifique est énoncé comme suit :

« Renforcement en Guinée-Bissau de l'état de droit et de la démocratie »

Il s'agit d'appuyer le pays à renforcer ses structures étatiques, d'améliorer sa gouvernance, de prévenir tout type de conflit et d'encourager la continuation de la réconciliation nationale.

L'enveloppe pour la consécution de cet objectif est, à titre indicatif, de 27 millions €.

Les principales actions prévues sont :

i) Programme de consolidation des organes de souveraineté, de la réforme de l'administration publique et de la réforme du secteur sécuritaire, y compris la réinsertion socio-économique des militaires excédentaires et des anciens combattants. Le renforcement des capacités de l'État pour faire face au problème de la criminalité (crime organisé et trafic de drogues) sera aussi visé.

ii) Programme d'appui à l'ON; et

iii) Programme d'appui aux élections.

L'instrument principal de mise en œuvre sera l'aide projet/programme.

La réalisation de cet objectif ne sera possible qu'avec une participation active et un engagement ferme du Gouvernement pour mener à bien les réformes nécessaires, à savoir : (i) maintenir un dialogue constructif avec le Parlement et les autres organes de souveraineté; (ii) poursuivre la réforme de l'administration publique; (iii) maintenir un contrôle strict sur le budget d'État; (iv) mettre en route la réforme du secteur sécuritaire ; (v) avancer avec une révision et modernisation profonde du système juridique, comprenant la modernisation de la législation, en particulier la législation économique, et le fonctionnement des tribunaux ; et (vi) intégrer la Cellule d'appui à l'Ordonnateur National (CAON-FED) progressivement dans le Ministère des Finances.

Des aspects transversaux seront associés à ce domaine de concentration et seront accompagnés étroitement par la CE, à savoir :

- L'accès de la population à la justice ;
- Le respect des droits de l'homme et de l'enfant ;
- L'intégration ethnique, et la non discrimination par des raisons de genre, ethniques, religieuses, ou de credo politique, l'intégration de l'approche de genre ;
- La lutte contre la dissémination du HIV.

La réalisation de l'objectif comporte des risques et l'insuffisance d'engagement du Gouvernement pourrait remettre en cause la logique de l'intervention de la CE. Soulignons également le risque que la classe militaire ne se soumette pas complètement au nouveau rôle qu'elle sera censée jouer dans la société démocratique.

Des indicateurs d'alerte devront fonctionner montrant des déviations au processus. Ces indicateurs seront : le fonctionnement des institutions démocratiques de la République, le temps pris pour mettre en place les réformes; le niveau de conflictualité sociale mesurée en nombre de grèves de la fonction publique, de démonstrations violentes de masse ou le nombre et gravité des incidents avec les forces de l'ordre.

Domaine de concentration 2

Eau et Energie

L'**objectif spécifique** est énoncé comme suit :

« Généraliser pour la population et des activités économiques, l'accès à des sources d'eau améliorées et à une énergie propre et à un prix réduit, diminuant la dépendance de l'énergie des hydrocarbures »

Il s'agira de promouvoir l'utilisation de l'énergie hydroélectrique et solaire et de garantir sa distribution dans les centres urbains.

L'enveloppe allouée sera, à titre indicatif, de 26 millions € (23 millions € pour le sous secteur de l'Energie et 3 millions € pour le sous secteur de l'Eau).

Les principales actions prévues dans le sous-secteur de l'Energie, en alternative ou complémentaires, sont:

- i) Un programme d'appui au transport et à la distribution de l'énergie hydroélectrique à travers la Guinée-Bissau, produite par les centrales construites dans le cadre de l'OMVG.
- ii) Un appui au programme de renforcement de la distribution à basse tension à Bissau et des acteurs nationaux du secteur, accompagné par la meilleure définition de la politique sectorielle et la viabilisation technique et financier du secteur.

Pour le sous-secteur de l'eau il est prévu de réaliser un programme de développement des systèmes d'eau équipés avec de l'énergie solaire dans les quartiers périurbains et les centres secondaires du pays, accompagné par le renforcement de la politique et des stratégies sectorielles.

L'instrument principal de mise en œuvre sera l'aide projet/programme.

Dans le cadre du projet de l'OMVG la possibilité d'un éventuel cofinancement avec la BEI, à travers la facilité d'investissement, pourrait être explorée. La complémentarité avec des propositions qui pourraient être financées par les Facilités Eau et Energie sera également à rechercher.

Les mesures principales en matière de politique sectorielle, à prendre par le Gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur, sont : i) L'approbation du projet de Lettre de Politique Sectorielle sur les différentes formes d'Energie du 19/9/2000 ; ii) La réactualisation et promulgation de la Loi sur l'Energie (le projet de Loi avait été préparé en 1997/98) ; iii) La ratification du protocole de l'Energie de la CEDEAO ; iv) La définition du cadre institutionnel et les schémas de financement et d'exploitation des aménagements hydroélectriques au sein de l'OMVG et une participation active dans la définition du cadre institutionnel et d'exploitation du système et des aspects juridiques; v) L'élaboration du Plan Directeur de l'Energie (p.ex. dans le cadre de la Facilité Energie en 2008) ; vi) Réforme/restructuration de l'EAGB et la création d'une agence de régulation indépendante pour l'Energie; vii) Mobilisation des investissements nécessaires pour la réhabilitation et le renforcement du réseau de distribution électriques ; viii) l'actualisation du code de l'Eau et du Plan Directeur du secteur de l'Eau; et ix) la définition du cadre légale et institutionnel pour la création du Fond National de l'Eau.

Des aspects transversaux seront associés à la mise en place de l'objectif. Le principal aspect est environnemental et social. Dans la phase de conception du projet il sera nécessaire de faire une évaluation d'impact sur l'environnement (à travers par exemple d'une étude environnementale, laquelle devra définir les mesures et de compensation à mettre en place, en spécial en ce qui concerne la dévastation forestière. La question du déplacement ou désarticulation des modes de vie de la population, en tenant compte de la dimension genre, devra être prise en considération et minimisée. Des mesures de sensibilisation et facilitation pour la prévention de la dissémination du

HIV parmi les travailleurs déplacés pendant la construction sont aussi à prévoir. Dans le cadre du projet de l'OMVG cette étude est en cours, mais elle pourrait être complétée pour les réseaux de distribution nationale et pour le volet du programme dans le secteur de l'eau

Les risques associés à la réalisation du projet OMVG sont identifiables: (i) impossibilité d'arriver à un accord parmi les 4 pays associés au projet; (ii) insuffisance des ressources financières mobilisées. Une phase de négociation régionale trop longue sera un indicateur d'alerte.

2.4 Appui budgétaire direct

Par ailleurs, une continuation des programmes d'appui budgétaire direct centré sur des objectifs de la stabilisation, accompagnés d'appui institutionnel, est proposée pendant deux à trois ans afin de progresser davantage dans l'assainissement des finances publiques en soutenant les réformes structurelles en cours et de contribuer à la normalisation des relations de la Guinée-Bissau avec la communauté financière internationale. La définition de ces appuis prendra en compte les résultats de l'étude d'impact des appuis budgétaires antérieurs précédemment mentionnée. A l'occasion de la revue à mi parcours (2010), les possibilités pour faire évoluer ces appuis budgétaires vers une aide budgétaire ayant des objectifs plus globaux seront analysées.

Cette analyse se fondera notamment sur :

- les conditions de mise en œuvre des appuis budgétaires apportés pendant la première période, en particulier le respect des engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de ces appuis,
- la situation des relations entre le pays et ses partenaires techniques et financiers, en particulier les institutions financières internationales,
- l'évolution constatée de la politique macroéconomique et ses perspectives,
- l'avancement du programme de réforme des finances publiques,
- l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté.

Pour limiter les risques inhérents au contexte post-conflit (cf. supra), la CE veillera au respect des conditions d'éligibilité de l'aide budgétaire édictées par l'Accord de Cotonou et s'attachera tout particulièrement à renforcer la coordination avec les autres bailleurs de fonds.

Les objectifs généraux sont :

- i) Amélioration de la gouvernance économique
- ii) Lutte contre la pauvreté
- iii) Stabilité politique et paix.

L'objectif spécifique est de contribuer à la stabilité macroéconomique du pays.

Les principaux risques susceptibles de compliquer la mise en œuvre de l'aide budgétaire sont : l'instabilité et le manque de volonté politique, la vulnérabilité aux facteurs exogènes (dégradation

de la conjoncture économique, déclin de l'aide internationale, hausse continue du prix du pétrole, chute des cours du cajou et des épidémies éventuelles) et le non respect des conditions d'éligibilité.

Les engagements du Gouvernement dans ce domaine sont les suivants : i) Respect des critères d'éligibilité et des conditionnalités attachées à l'appui budgétaire ; ii) Continuité et appropriation au niveau de l'assistance technique financée par ces appuis ; iii) Poursuite satisfaisante des politiques de stabilisation du cadre macro-économique (confirmé par la mise en œuvre de programmes soutenus par le FMI); iv) Assurer un fonctionnement efficace du Comité de Trésorerie avec des réunions hebdomadaires, présentation régulière de la programmation des dépenses et la publication systématique des comptes-rendus, rapports mensuels et annexes relatifs; v) Des progrès satisfaisants doivent être accomplis en matière de la politique de réduction de la pauvreté (DSRP – DENARP).

La partie d'appui institutionnel des programmes d'appui budgétaire peut prévoir de l'assistance technique pour identifier les formations et les besoins du secteur national statistique. Les indicateurs Objectively Verifiable Indicators (OVIs), basés sur les objectifs de développement du millénaire, devront constituer la priorité de ces actions, notamment dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre du DENARP.

A titre indicatif, environ 32 millions € seront réservés à ce type d'appui

2.5 Domaines hors concentration

Un montant indicatif de 15 millions € est réservé aux actions suivantes :

Soutien à l'Accord de Partenariat Economique

L'objectif spécifique suivant sera poursuivi : Appuyer la mise en œuvre de l'APE, dans le cadre de l'intégration régionale, et favoriser le commerce et l'investissement privé.

A titre indicatif, environ 3 millions € seront réservés à ce domaine.

Les principales actions prévues sont des appuis ponctuels identifiés lors de la négociation de l'APE.

L'instrument principal de mise en œuvre sera l'aide projet.

Les mesures principales en matière de politique sectorielle, à prendre par le Gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur, sont : i) Elaboration d'une stratégie basée sur des aides incitatives au développement du secteur privé ii) Formations, et appui à la participation en formations, dans des sujets importants pour le renforcement du commerce régional et international, notamment en SPS (mesures Sanitaires et Phytosanitaires), OTC (Obstacles Techniques au Commerce), comptabilité, gestion, élaboration des projets ou autres; iii) Publications et traduction de documents et autres supports informatifs importants pour la promotion du commerce régional et international, meilleure connaissance de l'APE, informations sur les normes sanitaires, etc. pour sensibilisation et informations des acteurs étatiques, secteur privé et consommateurs.

Soutien aux Acteurs non étatiques

Les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis : Appui au respect des aspects transversaux, notamment le genre, la protection des enfants et l'environnement, et renforcement des capacités des ANEs pour la mise en œuvre de projets. Appui aux ANEs impliqués dans le secteur social, pour

assurer un meilleur suivi et surveillance de la mise en œuvre des différentes conventions internationales (notamment de l'OMT) ratifiées par le pays.

A titre indicatif, environ 4 millions € seront réservés à ce domaine.

Les principales actions prévues sont des appuis ponctuels sous forme de microprojets dans des domaines diversifiés tels que la sécurité alimentaire, la protection des enfants, l'égalité des sexes, la protection de l'environnement, la santé, l'éducation, la promotion d'activités culturelles, etc. (liste non exhaustive et qui sera finalisée lors de la formulation).

L'appui aux acteurs non étatiques couvre des acteurs non étatiques éligibles au financement selon l'article 6 de l'Accord de Cotonou et l'article (1) (d) de l'annexe IV de l'accord révisé.

Ces actions pourraient venir en complémentarité par rapport aux actions qui sont prévues dans le programme thématique d'appui aux acteurs non étatiques et autorités locales.

L'instrument principal de mise en œuvre sera l'aide projet (subventions).

La mesure principale en matière de politique sectorielle, à prendre par le Gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur, est la création de lois propres aux ONG et autres types d'associations qui à l'heure actuelle sont reprises sans vraie différenciation dans un même décret. Des efforts sont également nécessaires pour simplifier le processus de création et d'enregistrement des ONG.

Facilité de Coopération Technique

L'objectif spécifique suivant sera poursuivi : Identification et exécution réussie des interventions sous le PIN et d'autres fonds du FED ainsi qu'une meilleure sensibilisation des acteurs nationaux clés sur les questions générales du développement, les aspects commerciaux et les politiques sectorielles de l'UE, et la meilleure connaissance des procédures du FED.

A titre indicatif, environ 2 millions € seront réservés à ce domaine.

Les principales actions prévues sont des assistantes techniques dans la gestion du cycle de projet, la participation dans des formations et des séminaires et conférences par les acteurs étatiques et non étatiques.

L'instrument principal de mise en œuvre sera l'aide projet.

Appui à la gestion du secteur routier

L'objectif spécifique suivant sera poursuivi : consolidation du système d'entretien du réseau routier.

A titre indicatif, environ 3 millions € seront réservés à ce domaine.

Les principales actions prévues sont des appuis à l'entretien courant des routes et à la réforme du secteur.

L'instrument principal de mise en œuvre sera une aide projet.

Les mesures principales en matière de politique sectorielle, à prendre par le Gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur, sont :

A court terme : Pour le FER : i) La mise en place d'un système de comptabilité fiable et auditable ; ii) La définition d'une structure organique adaptée aux nécessités (réduction du personnel) ; iii) La matérialisation de l'autonomie décisionnelle ; iv) La définition d'un plan annuel de manutention avec des priorités (manutention ordinaire du réseau réhabilité, manutention périodique pour étendre les réseaux, actions d'urgence) ; v) La revue du mécanisme de transfert des recettes ; et vi) L'introduction de certains amendements au texte de la Loi.

Moyen terme : i) La création d'un Institut routier indépendant.

Initiatives Gouvernance pour les pays PALOP et Timor Leste.

Les cinq pays PALOP et Timor Leste ont une importante identité partagée basée sur l'histoire, la culture, la langue, l'héritage commun (y compris les systèmes semblables d'administration publique, justice, gestion des finances publiques, marchés du travail liés et services sociaux) et ont l'intérêt d'améliorer la collaboration et l'échange sur leurs propres contextes, spécificités et expériences dans ces domaines. La coopération de la CE avec les PALOP a joué un rôle important dans ce contexte et la continuation de cette coopération en appui au domaine de la gouvernance sera considérée.

Dans ce contexte et sur la base de l'expérience acquise des interventions passées et de l'analyse de la capacité et des besoins communs, l'aide sous forme de projets communs sera considérée dans le domaine de la gouvernance démocratique, notamment gouvernance politique (démocratie et l'État de droit), économique et sociale, ainsi que dans le domaine de l'efficacité gouvernementale.

Un accent particulier sera placé sur les actions communes de renforcement des capacités dans les domaines de la gouvernance qui seront choisis. Dans ces domaines de coopération les pays PALOP continueront à profiter du partage d'expérience et des connaissances, à développer des réponses communes aux besoins identifiés ensemble.

Les orientations et les modalités générales de cette coopération sont établies dans un protocole d'accord distinct signé entre les pays PALOP, Timor Leste et la Commission européenne.

A titre indicatif, environ 3 millions € seront réservés à ce domaine.

L'Ordonnateur National contributeur à un projet cofinancé par les autres pays participants dans cette coopération, délègue ses attributions de mise en œuvre du projet à l'Ordonnateur National du pays chef de file dans la limite nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

3. Cadre d'intervention & indicateurs de performance

3.1 1^{er} domaine de concentration - Prévention des conflits dans les Etats fragiles

	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif « Renforcement en Guinée-Bissau de l'état de droit et de la démocratie »	La pacification de la société est une condition préalable à la lutte contre la pauvreté et au développement économique. Le PIN part de l'hypothèse que la construction de l'état de droit sera le principal facteur de dissuasion de la conflictualité armée.	<ul style="list-style-type: none"> - fonctionnement des organes de souveraineté - délais pris par la réforme de la législation - délais d'attente pour accéder à un jugement en tribunal - nombre et gravité de confrontations avec la police ou les forces armées 	<ul style="list-style-type: none"> - Observation - Journal officiel - observation par échantillonnage - Observation 	Les Autorités remplissent les conditions sociopolitiques préalables qu'elles se sont fixées, notamment l'amélioration de la gouvernance, la création des conditions nécessaires pour éviter un nouveau conflit armé, la réforme du secteur sécuritaire et de l'administration publique, une continuation de la démobilisation et réinsertion sociale des ex-combattants et entreprendre les efforts nécessaires pour ne pas devenir un point focal de déstabilisation subrégionale.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Réforme de l'administration publique achevée ou bien avancée en 2010 ; - Réforme sécuritaire achevée ou bien avancée en 2010 ; - Organes de souveraineté consolidés - Elections législatives tenues en 2008 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnaires publics compensés et/ou reconvertis vers le secteur privé satisfaits ; - Anciens combattants et membres des forces armées compensés et/ou reconvertis vers le secteur privé satisfaits ; - Diminution de la masse salariale et du déficit budgétaire ; - ANP, secteur judiciaire et Cour des Comptes fonctionnant normalement - Résultats des élections 	<ul style="list-style-type: none"> - Missions de suivi et évaluation interne et externe ; - Idem. & missions d'observation 	Idem.

Les objectifs du premier secteur de concentration pourront être atteints seulement si le processus de renforcement de la bonne gouvernance économique et l'assainissement des finances publiques, qui accompagnent l'appui budgétaire direct, est finalisé

3.2 2è domaine de concentration – Eau et Energie

	Logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
<p>Objectif :</p> <p>Généraliser pour la population et des activités économiques, l'accès à des sources d'eau améliorées et à une énergie propre et à un prix réduit, diminuant la dépendance de l'énergie des hydrocarbures</p>	<p>L'accès généralisé à l'eau et à l'énergie est un facteur de progrès et de qualité de vie des populations. Il est aussi une condition pour le développement économique et donc pour la création d'emplois. Il est donc un facteur d'allègement de la pauvreté. Le projet régional OMVG constitue une opportunité pour que la Guinée-Bissau accède à de l'énergie moins chère et renouvelable, avec un impact important sur d'autres domaines, notamment la viabilité du secteur de l'hydraulique urbaine.</p> <p>Afin d'augmenter l'impact social du programme dans le secteur de l'Energie et en cohérence avec les politiques et stratégie sectorielles élaborées dans le domaine des énergies alternatives et domestiques par le projet PREDAS, une partie de l'enveloppe du deuxième domaine de concentration sera consacré au développement d'un projet d'alimentation avec énergie solaire et gestion des systèmes d'eau des centres secondaires et quartiers périurbaines et à la consolidation de la politique sectorielle pour le secteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - restructuration du secteur de l'Energie - développement des infrastructures de base et approvisionnement en énergie à un coût soutenable - gestion durable et diminution de la pression sur les ressources forestières 	<ul style="list-style-type: none"> - viabilisation de la gestion commerciale et technique de la société électrique - financement et réalisation du projet hydroélectrique de l'OMVG et du réseau de distribution - prise en compte des indications des stratégies élaborées dans le secteur des énergies domestiques et alternatives dans le Plan Directeur de l'Energie et réalisation des projets pour développer les énergies alternatives 	<p>Définition du cadre institutionnel et les schémas de financement et d'exploitation des aménagements hydroélectriques au sein de l'OMVG</p> <p>Elaboration du Plan Directeur et meilleur définition du cadre légale pour le secteur de l'Energie.</p> <p>Actualisation du code de l'eau, du Plan Directeur de l'Eau et définition du cadre institutionnel et légale pour le Fond National de l'Eau</p> <p>Reforme et restructuration de l'EAGB et la création d'une agence de régulation indépendante pour l'électricité</p> <p>Mobilisation des investissements nécessaires pour l'ensemble du projet Energie: réseaux de transport et transformation et réhabilitation et le renforcement du réseau de distribution</p>

<p>Résultats attendus</p>	<p>Un taux de couverture de la population par l'électricité et l'eau augmenté</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Km de ligne de transport et de Postes de Transformation installés - Km de ligne de distribution installés - KWh consommé par habitant - % de l'énergie renouvelable dans le bilan énergétique - nombre des points d'eau équipés avec systèmes solaires - litres d'eau consommés par habitant et distance de la source 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du projet - Idem - Statistiques d'énergie/projet - Idem - Suivi du projet - Idem 	
----------------------------------	---	--	---	--

4. Calendrier des engagements et décaissements indicatifs

4.1 Calendrier indicatif des engagements globaux

en millions d'Euro	Montant indicatif	2008		2009		2010		2011		2012		2013	
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
1^{er} DOMAINE DE CONCENTRATION – Prévention des conflits dans les Etats fragiles	27 M €												
- Programme de consolidation des organes de souveraineté, de la réforme de l'administration publique et de la réforme du secteur sécuritaire	24 M €				8	8	8						
- Appui aux élections	1 M €				1								
- Appui à l'Ordonnateur National	2 M €		2										
2^e DOMAINE DE CONCENTRATION – Eau et Energie	26 M €												
- Programme d'appui à la distribution de l'énergie hydroélectrique vers la Guinée Bissau, produite par les centrales construites dans le cadre de l'OMVG	23 M €			(*)		23							
- Programme d'appui à l'hydraulique semi-urbaine et dans les centres secondaires	3 M €			3									
APPUI BUDGÉTAIRE	32 M €												
- ABS 2009	6 M €			6									
- ABS 2010	6 M €					6							
- ABS 2011	6 M €							6					
- AB 2012-13	14 M €									14			
DOMAINES HORS CONCENTRATION	15 M €												
- Soutien à l'APE	3 M €			3									
- Soutien aux ANEs	4 M €			4									
- Facilité de coopération technique (TCF 3)	2 M €				2								
- Appui à la gestion du secteur routier	3 M €			3									
- Initiative gouvernance PALOP	3 M €			1		1		1					
Total des engagements :	100 M €	0	2	20	11	38	8	7	0	14	0	0	0
Total des engagements cumulatifs:	100 M €	0	2	22	33	71	79	86	86	100	100	100	100

(*) dans le cas de financement direct du projet de l'OMVG (réseaux de transport et postes de transformation), l'engagement global pourra être pris le premier semestre de 2009

4.2 Calendrier indicatif des déboursments

en millions d'Euro	Montant indicatif	2008		2009		2010		2011		2012		2013	
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
1^{er} DOMAINE DE CONCENTRATION – Prévention des conflits dans les Etats fragiles	27 M €												
- Programme de consolidation des organes de souveraineté, de la réforme de l'administration publique et de la réforme du secteur sécuritaire	24 M €				2	4	6	8	4				
- Appui aux élections	1 M €					1							
- Appui à l'Ordonnateur National	2 M €			0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3			
2^{ème} DOMAINE DE CONCENTRATION – Eau et Energie	26 M €												
- Programme d'appui à la distribution de l'énergie hydroélectrique vers la Guinée Bissaudans le cadre de l'OVMG	23 M €							5	5	5	5	3	
- Programme d'appui à l'hydraulique semi-urbaine et dans les centres secondaires	3 M €					0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		
APPUI BUDGÉTAIRE	32 M €												
- ABS 2009	6 M €				6								
- ABS 2010	6 M €						6						
- ABS 2011	6 M €								6				
- ABS 2012-13	14 M €										7		7
DOMAINES HORS CONCENTRATION	15 M €												
- Soutien à l'APE	3 M €				0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5			
- Soutien aux ANEs	4 M €				0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	
- Facilité de coopération technique (TCF 3)	2 M €					0,4	0,4	0,4	0,4	0,4			
- Appui à la gestion du secteur routier	3 M €					0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		
- Initiative gouvernance PALOP	3 M €			1,0		1,0		1,0					
Total des déboursments:	100 M €	0,0	0,0	1,2	9,3	8,7	14,7	16,7	17,7	7,7	13,5	3,5	7,0
Total des déboursments cumulatifs:	100 M €	0,0	0,0	1,2	10,5	19,2	33,9	50,6	68,3	76,0	89,5	93,0	100,0

5 Chronogramme d'activités

1 ^{er} DOMAINE DE CONCENTRATION (27 M €) Prévention des conflits dans les Etats fragiles	Montant indicatif	2008				2009				2010→			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
- Programme de consolidation des organes de souveraineté, de la réforme de l'administration publique et de la réforme du secteur sécuritaire	24 M €	EF	EF	EF	EF	EF	EF	PF	DF	□	□	□	□
- Appui aux élections	1 M €	EF	PF	PF	PF	DF	□	□	□				
- Appui à l'Ordonnateur National	2 M €	EF	PF	PF	DF	□	□	□	□	□	□	□	□
2 ^e DOMAINE DE CONCENTRATION (26 M €) Eau et Energie		2008				2009				2010→			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
- Programme d'appui à la distribution d'énergie hydroélectrique vers la Guinée-Bissau produites par les centrales construites dans le cadre de l'OMVG	23 M €	EF	EF	EF	EF	EF	EF	EF	EF	PF	PF	DF	□
- Programme d'appui à l'hydraulique semi-urbaine et des centres secondaires	3 M €	EF	EF	PF	DF	□	□	□	□	□	□	□	□
APPUI BUDGETAIRE (32 M €)		2008				2009				2010→			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
- ABS 2009	6 M €	EF	PF	PF	DF	□	□	□					
- ABS 2010	6 M €				EF	EF	PF	PF	DF	□	□	□	□
- ABS 2011	6 M €								EF	EF	PF	PF	DF
- ABS 2012-13	14 M €												
DOMAINES HORS CONCENTRATION (15 M €)		2008				2009				2010→			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
- Soutien à l'APE	3 M €	EF	EF	EF	EF	PF	DF	□	□	□	□	□	□
- Soutien aux ANEs	4 M €	EF	EF	EF	EF	PF	DF	□	□	□	□	□	□
- Facilité de coopération technique	2 M €					EF	PF	DF	□	□	□	□	□
- Appui à la gestion du secteur routier	3 M €	EF	EF	PF	DF	□	□	□	□	□	□	□	□
- Initiative gouvernance PALOP	3 M €												

EF: Étude de faisabilité PF: Proposition de financement DF: Décision de financement □: Mise en œuvre du programme/projet

Guinée-Bissau - Communauté européenne

Document de stratégie pays et Programme indicatif national pour la période 2008-2013

ANNEXES

1. Un aperçu du pays
 - tableau indicateurs macro économiques
 - tableau indicateurs OMD
2. Matrice des donateurs
3. Chronologie des événements récents
4. Résumé analytique du profil environnemental du pays
5. Profil des migrations du pays
6. Profil de genre
7. Processus d'élaboration du DSP
8. Feuille de route pour l'harmonisation
9. Situation du pays partenaires au regard des principales conventions internationales
10. Analyse de la viabilité de la dette
11. Fiche technique sur les finances publiques/l'appui budgétaire
12. Résumé du projet de l'OMVG
13. Liste des engagements du Gouvernement

1. «Un aperçu du pays»

Tableau des Indicateurs macroéconomiques		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	SOURCE
Données de base										
1	Population (en milliers)	1175,4	1199,5	1224,1	1249,2	1274,8	1300,9	1327,6	1354,8	INEC
	- variation annuelle en %	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%	2,1%	INEC
2a	PIB nominal (en millions d'euros)	233,9	222,4	216,4	211,7	232,4	250,3	268,8	293,4	INEC
2b	PIB nominal par habitant (en millions d'euros)	199	185	177	169	182	192	202	217	INEC
2c	- variation annuelle en %	8,8%	-6,8%	-4,7%	-4,1%	7,6%	5,6%	5,2%	7,0%	INEC
3	PIB réel (variation annuelle en %)	7,5%	0,2%	-7,1%	0,7%	2,2%	2,4%	4,3%	-	UEMOA, BCEAO
4	Formation brute de capital fixe (en % du PIB)	-	14,4%	9,6%	12,6%	13,2%	14,6%	17,2%	-	IMF, GOV
Transactions internationales										
5	Exportations de biens et de services (en % du PIB)	-	27,1%	19,8%	21,5%	21,2%	20,7%	-	-	INEC
	- dont les plus importantes: noix de cajou (en % du PIB)	-	26,7%	19,7%	21,4%	20,7%	20,5%	-	-	INEC
6	Balance commerciale (en % du PIB)	-	-	92,9%	99,5%	91,3%	84,8%	77,3%	-	UEMOA, BCEAO
7	Balance des opérations courantes (en % du PIB)	-	-	-0,6%	-0,1%	5,0%	-5,8%	-1,3%	-	UEMOA, BCEAO
8	Entrées nettes d'investissements directs étrangers (en % du PIB)	-	1,2%	0,0%	1,7%	7,7%	0,0%	0,4%	1,3%	IMF, GOV
9	Dette extérieure (en % du PIB)	-	69,1%	60,9%	64,0%	56,6%	40,7%	28,6%	26,0%	IMF, GOV
10	Service de la dette extérieure (en % des exportations de	-	118,6%	118,9%	126,1%	101,8%	87,1%	55,2%	50,0%	IMF, GOV

	biens et de services non facteurs)									
11	Réserves de devises étrangères (en mois d'importations de biens et de services non facteurs)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Gouvernement										
12	Revenus (en % du PIB)	-	31,3%	21,4%	22,9%	34,4%	26,0%	31,8%	29,8%	IMF, GOV
	- dont: dons (en % du PIB)	-	14,5%	6,1%	7,7%	17,2%	8,4%	11,5%	9,0%	IMF, GOV
13	Dépenses (en % du PIB)	-	43,0%	32,7%	38,5%	49,4%	38,1%	37,9%	37,9%	IMF, GOV
	- dont: dépenses en capital (en % du PIB)	-	14,8%	8,9%	13,1%	19,9%	10,4%	13,1%	14,9%	IMF, GOV
14a	Déficit (en % du PIB), dons inclus	-	-11,7%	-11,3%	-15,6%	-15,0%	-12,1%	-6,1%	-8,1%	IMF, GOV
14b	Déficit (en % du PIB), dons exclus	-	-26,2%	-17,4%	-23,3%	-32,2%	-20,5%	-17,6%	-17,1%	IMF, GOV
15	Dette (en % du PIB)	391%	432%	388%	397%	317%	302%	203%	-	UEMOA, BCEAO
	- dont: dette extérieure (en % de la dette publique totale)	100%	78%	76%	52%	100%	61%	-	-	UEMOA, BCEAO
Autres										
16	Inflation des prix à la consommation (variation moyenne annuelle en %)	8,4%	3,5%	3,3%	-3,5%	0,9%	3,4%	2,0%	-	UEMOA, BCEAO
17	Taux d'intérêt (pour l'argent, taux annuel en %)	-	-	-	-	-	-	-	-	
18	Taux de change (moyen annuel de la devise nationale pour 1 euro)	655,95 7	655,95 7	655,95 7	655,95 7	655,95 7	655,95 7	655,95 7	655,95 7	UEMOA, BCEAO
19	Chômage (en % de la main-d'œuvre, définition OIT)	-	-	-	-	-	-	-	-	
20	Emploi dans l'agriculture (en % de l'emploi total)	-	-	-	-	-	-	85%	-	Profil Env. Pays

Type	Tableau des indicateurs pour les OMD	1990 ¹	1995	1999	2000	2002	2003	2004	2005
Incidence	Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour	49% (INEC)	N.D.	N.D.	N.D.	65% (PNUD) 64,7% (DENARP)	N.D.	N.D.	68,5% (DENARP)
	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	N.D.	N.D.	N.D.	25 (UNICEF)	27% (DENARP)	204 pour 1000 naissances (UNSD 2003)	N.D.	N.D.
	Mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes (estimation OMS)	910	910	N.D.	1100	822 (DENARP)	910 (HDR 2005)	N.D.	809 (DENARP)
Résultats	Mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	253 (estimation UNICEF) 240 (MICS)	235 (estimation UNICEF)	N.D.	215 (estimation UNICEF) 203 (MICS)	203 (DENARP)	204 (estimation UNICEF)	N.D.	197,4 (DENARP)
	Taux net de scolarisation dans le primaire	38 (UNESCO) 23 (MICS)	N.D.	45.2 (UNESCO)	41 (MICS)	45 (HDR 2005) 50,6% (DENARP)	N.D.	41 (UNICEF)	62,8% (DENARP)
	Taux d'achèvement du cycle primaire	N.D.	N.D.	27% (UNESCO)	N.D.	33% (DENARP)	N.D.	N.D.	35% (DENARP)
	Rapport fille – garçon dans : Enseignement primaire Enseignement secondaire Enseignement supérieur	0.56 (MINED)	N.D.	N.D.	0,67 0,54 0,18 (UNESCO)	0,5 0,44 (DENARP)	N.D.	N.D.	0,57 0,49 (DENARP)
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	N.D.	N.D.	N.D.	35 (UNICEF)	35 (HDR 2005)	N.D.	N.D.	N.D.
	Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (estimation UNICEF)	53	45	70	59	47 61 (HDR 2005)	61	N.D.	95 (DENARP)
	Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	5,9 (MICS)	N.D.	N.D.	7,8 (MICS)	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.

¹ INEC: Instituto Nacional de Estadísticas e Censos ; MICS : Multiple Indicator Cluster Survey ; HDR : Human Development Report ; DENARP : document stratégique national pour la réduction de la pauvreté, juillet 2006 ; N.D.: non disponible

	Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure (zones urbaines et rurales) (Banque Mondiale)	35 (BM)	N.D.	N.D.	N.D.	59 (OMS) 54,6 (DENARP)	N.D.	51	N.D.
--	---	---------	------	------	------	---------------------------	------	----	------

2. Matrice des donateurs

Rétrospective :

2000-06		Annexe 1: Matrice des bailleurs de fonds																		Crédit	Mixte	Subvention
€		Budget supp.	Capacity building&eco	Rural, reg. Develop.&fish.	Energy	Transport	Education	Health	Water	Urban development	Gender& children	Environment Tourism	Regional Integration	Judicial& good govern.&elect.	Poverty monitoring	Post conflict. &reconcil.	Private sector development	NGO, com. devel.&info.	Culture&sport, youth	Total		
	FMI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Banque Mondiale	0	2 068 462	0	0	2 626 918	11 419 037	8 839 858	0	1 713 708	0	1 679 370	0	0	0	77 113	2 056 263	13 557 139	0	0		
	BID	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	BAD	0	676 607	4 752 133	0	2 765 722	589 670	4 838 102	2 357 879	4 043 543	0	0	0	0	0	1 923 933	0	0	0	0		
	NUS	1 974 046	274 402	3 540 353	0	0	3 867 497	7 338 696	1 987 715	0	248 890	2 112 056	0	5 516 886	293 843	1 057 807	130 228	490 110	0	0		
	UEMOA - BOAD	992 519	0	0	34 744	381 679	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Portugal	0	0	158 254	0	145 038	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	France	0	1 251 908	0	0	0	0	642 654	480 429	0	0	43 511	229 008	18 321	0	0	0	473 282	458 015	3 597 128		
	Belgique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	524 751	0	0	0	0		
	Allemagne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 538 143	0	0	0	0	0	0	141 322	0	1 679 465		
	DANIDA	0	0	250 382	0	0	0	137 405	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	387 786		
	Italie	0	0	0	0	0	0	886 845	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	886 845		
	Espagne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Suède	0	717 379	0	0	0	0	262 183	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	979 562		
	Hollande	0	622 650	820 197	0	0	0	3 369 515	0	0	0	0	0	0	216	0	0	104 005	0	4 916 583		
	Chine	843 511	0	893 719	318 321	0	0	0	0	0	0	141 511	0	3 497 789	0	0	0	0	0	5 694 851		
	Cuba	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Suisse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 847	0	0	0	0	0	0	0	8 847		
	Japon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	DANIDA	0	0	0	0	0	0	34 009	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34 009		
	Canada	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Kuwait	0	0	87 538	0	0	0	0	0	0	0	127 084	0	0	0	0	0	0	0	214 622		
	Autres	0	1 121 256	5 906	0	0	0	0	0	0	0	169 027	0	0	0	0	0	1 667 869	419 957	3 384 015		
	BEI*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	CE*	20 762 163	3 403 707	1 343 121	0	63 875 031	0	0	3 919 280	0	0	2 626 643	1 183 597	3 427 991	0	3 413 042	84 123	740 000	0	104 778 698		
	TOTAL	24 572 239	10 136 373	11 851 602	353 064	69 794 390	15 876 204	26 349 266	8 745 303	5 757 251	1 787 034	6 908 050	1 412 604	12 460 986	371 171	8 975 796	13 771 490	3 616 588	877 973	223 617 383		
	%CE	84%	34%	11%	0%	92%	0%	0%	45%	0%	0%	38%	84%	28%	0%	38%	1%	20%	0%	47%		
Source	MEF - Direction Général du Plan																			223 092 632		
Source *	Idem. corrigé par la DCE																			223 617 383		

Prospective :

COMPOSIÇÃO DOS GRUPOS TEMÁTICOS - GRUPO DOS PARCEIROS DA GUINE BISSAU																					
	BAD	BM	BOAD	BRASIL	CE	CEDEAO	CUBA	FAO	FMI	FNUAP	FRANÇA	OMS	PAM	Portugal	PNUD	UEMOA	UNICEF	UNOGBIS	OCHA	RUSSIA	
Desenvolvimento Humano (Saúde, Educação e Género)	#				#		#			#	#	&		@	#	#	#		#		
Segurança Alimentar, Desenvolvimento Rural e Agricultura	#				#		#	&					@			#					
Infra-estruturas (Transportes, energia e água)	#	@	#		&		#					#				#					
Reforma do Sector de Defesa e Segurança				#	#	#								&	#			@			
Reforma Administrativa	&			#	@	#								#	#						
Governação Política e Justiça					&	#				#				#	@	#	#	#			
Governação Económica e Sector Privado	#	#			&				#		#			#	@	#					
	#	Participação																			
	@	Coordenação																			
	&	Assistência à coordenação																			
		Para confirmar																			

Contributions annoncées par les bailleurs de fonds lors de la Table Ronde de Genève

les 7-8 novembre 2006

MESA REDONDA COM OS PARCEIROS DA GUINE-BISSAU

QUADRO SINTESE DAS CONTRIBUICOES ANUNCIADAS PELOS PARCEIROS DE DESENVOLVIMENTO DA GUINE-BISSAU

DOADORES	APOIO PROGRAMA (em US#)					APOIO ORCAMENTAL (em US#)			
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Subtotal 2006	2007	Subtotal total
Africa de Sul							0.00	1.90	1.90
Angola							0.00	0.00	0.00
Brasil	27.60						27.60	0.00	27.60
China							0.00	1.00	2.00
Espanha	3.00	6.25	7.50				16.75	2.00	18.75
Estados Unidos	4.33	3.10					7.43	0.00	7.43
Franca		0.63					0.63	0.60	1.23
Japao							0.00	5.00	5.00
Libia							0.00	0.00	0.00
Marrocos							0.00	0.25	0.25
Portugal	7.00	9.00					16.00	1.00	17.00
BAD	8.80	4.00					12.80	1.70	14.50
CEDEAO		2.50					2.50	5.25	7.75
UEMOA		1.90	1.90	1.90	1.90	1.90	9.50	3.00	12.50
COMISSAO EUROPEIA*	11.63	16.875	106.88				118.50	0.00	118.50
BANCO MUNDIAL	1.50		15.00				16.50	0.00	16.50
FIDA		0.50	1.50	2.00			4.00	0.00	4.00
ONUDI		0.35	0.25	0.25			0.85	0.00	0.85
Total	63.86	45.10	133.03	4.15	1.90	1.90	233.06	14.80	247.86

* O montante de 84,7 milhoes de Euros e para o periodo 2008 a 2013

GENEBRA, 7 E 8 NOVEMBRO 2006

3. Chronologie des événements récents

● Résumé

- En 1974 la Guinée-Bissau a accédé à l'indépendance du Portugal.
- En 1980, suite à un coup d'état contre le premier Président de la République, Luís Cabral, Nino Vieira devient le Président du Conseil d'Etat (organe collégial qui présidait le pays).
- En 1986, ouverture du pays à une économie de marché (avec la libéralisation du commerce, suivi de la promotion de l'initiative privée). Ce processus est appuyé par la Banque Mondiale.
- En 1990, le pays initie le processus d'ouverture politique au multipartisme et à la démocratie pluraliste qui culmine avec la réalisation d'élections générales en juillet et août 1994.
- En 1997, le pays adhère à l'UEMOA.
- En 1998, éclate la guerre civile qui conduit, un an après, à la chute de Nino Vieira et à la mise en place d'une période de transition.
- En 2000, Koumba Yalá est élu à la Présidence de la République et le PRS (parti fondé par M. Yalá) obtient la majorité relative des députés au Parlement.
- Les 22/23 novembre 2000, un conflit militaire oppose Ansumane Mané (leader de la junte militaire qui a limogé Nino Vieira, suite à la guerre de 1998/99) à Koumba Yalá, Président de la République. Le conflit se solde par la mort du général Ansumane Mané.
- Le 14 septembre 2003, trois ans après avoir pris fonctions, Koumba Yalá fait l'objet d'un coup d'état mené par un comité militaire présidé par le général Veríssimo Correia Seabra, Chef d'Etat Majeur des Forces Armées depuis la chute de Nino Vieira en 1999.
- Après avoir dissous l'Assemblée nationale populaire élue en 1999, le comité militaire destitue le gouvernement de Mário dos Reis Pires, Premier Ministre nommé par Koumba Yalá le 15 novembre 2002. Ensuite, le comité nomme un gouvernement de transition présidé par Artur Sanhá (à l'époque secrétaire général du PRS) et nomme Henrique Pereira Rosa Président de la République de transition. En même temps le comité constitue un « mini Parlement » (le Conseil National de Transition) pour substituer l'assemblée nationale. Le même comité suspend la Constitution de la République et met en place une Charte de Transition Politique.
- La période de transition se termine aux dates suivantes: a) pour le Gouvernement et le Conseil National de Transition, avec les élections législatives de mars 2004 qui se terminent par une victoire du PAIGC suite à laquelle Carlos Gomes Junior assume le poste de Premier Ministre ; b) pour le Président de la République, avec les élections présidentielles de juin/juillet 2005 remportées par Nino Vieira, après six ans d'exile.
- Le 6 octobre 2004, un soulèvement militaire se solde par la mort du général Veríssimo Correia Seabra, Chef d'Etat Majeur des Forces Armées, et conduit à la nomination de Tagme Na Waie au même poste.
- Moins d'un mois après avoir pris fonctions, le 1^{er} octobre 2005, Nino Vieira destitue par décret le Gouvernement de Carlos Gomes Junior le 28 octobre 2005, évoquant des tensions continues entre le gouvernement et les autres organes de souveraineté et par conséquent le manque d'efficacité de l'Exécutif.

- Le 2 novembre 2005, le Président Nino Vieira nomme Aristides Gomes, son directeur de campagne électorale, au poste de Premier Ministre et ensuite nomme le reste du Gouvernement.
- Les dissidents du PAIGC (suspendus pour avoir appuyé la candidature de Nino Vieira contre celle de Malam Bacá Sanhá, candidat officiel du PAIGC) et les partis politiques qui avaient appuyé Nino Vieira au deuxième tour des élections présidentielles se rassemblent dans un Forum de Convergence pour le Développement.
- En mars 2006, le Forum, ayant la majorité au Parlement, approuve le programme du Gouvernement et, fin juillet, le budget de l'Etat pour 2006.
- En mars/avril 2006, un conflit oppose l'armée bissau-guinéenne et une faction du MFDC, dont le chef est Salif Sadio. Ce conflit est remporté par l'armée bissau-guinéenne qui a réussi à démanteler les bases militaires du mouvement casamançais dans le territoire de Guinée-Bissau.
- En novembre 2006, élection à la présidence du PRS (principal parti de l'opposition) de l'ancien Président de la République M. Kumba Yala, qui a voulu retirer son appui au Gouvernement, mettant en cause sa légitimité, aussi bien que celle du Forum de Convergence pour le Développement qui, au sein du Parlement, soutient le gouvernement.
- Nonobstant ces incertitudes du cadre politique, la table ronde des partenaires au développement de la Guinée Bissau, qui a eu lieu à Genève en novembre 2006, s'est conclue avec des résultats positifs. Cette rencontre, qui se centrait sur le développement, la réforme des forces de sécurité et de défense, a été un signe de la normalisation des relations du pays avec ses principaux partenaires, en partie préjudiciée par les différends entre le Gouvernement et la Banque Mondiale survenus à la fin 2006 sur la passation d'un marché pour la production d'énergie dans le cadre d'un programme de réhabilitation des infrastructures cofinancé par la BM. Ces différends ont causé la suspension temporaire du programme et de l'appui budgétaire promis par la BM à la table ronde.
- Courant janvier 2007, il paraît qu'un accord entre le Gouvernement et la BM puisse être trouvé, mais le scénario politique a été à nouveau basculé par l'assassinat du Commodore Lamine Sanhá (ancien Chef d'Etat Major de la Marine) et les séquelles au niveau institutionnel causées par les divergences entre la Présidence de la République et l'ancien Premier Ministre M. Carlos Gomes Junior, actuel président du PAIGC, au sujet de la responsabilité pour cet assassinat.

4. Résumé analytique du profil environnemental du pays

- Résumé

La République de Guinée Bissau est située dans l'Hémisphère Nord, entre la République du Sénégal au Nord, la République de Guinée Conakry à l'Est et au Sud et l'Océan Atlantique à l'Ouest. Elle est comprise entre les parallèles 10° 59' et 12° 20' de latitude Nord et entre les méridiens 13° 40' et 16° 43' de longitude Ouest, et située dans une zone de transition biogéographique guinéo-congolaise et soudanaise. La Guinée Bissau couvre une superficie de 36 125 km², avec une plaque continentale de 53 000 km² sur laquelle on trouve aussi l'archipel des Bijagós (englobant 40 îles dont seulement 20 sont habitables). Cet Archipel couvre une superficie de 10 000 km² (dont 1000 km² d'îles sédimentaires et 9000 km² de mer). La côte du continent s'étend sur 180 km de long, du Cap Roxo au Ponta Cajete, et est bordée de plusieurs îles. La Guinée Bissau partage une zone commune de la ZEE¹ avec le Sénégal située entre les azimuts 268° et 220°, tracés à partir du cap Roxo à la frontière terrestre des deux Etats. La zone est administrée par un organisme paritaire, l'Agence de Gestion et de Coopération (AGC), pour l'exploitation commune de l'ensemble des ressources². Les subdivisions administratives de la Guinée Bissau sont au nombre de neuf: huit régions (Cacheu, Oio, Gabu, Bafatá, Quínara, Tombali, Bolama-Bijagós et Biombo) et le secteur autonome de Bissau.

Lors du dernier inventaire (1985), les superficies forestières représentaient environ 2 034 millions d'ha, soit 56% du territoire national. Cependant, depuis plusieurs années, on assiste à une déforestation accélérée. D'autre part, les valeurs naturelles de la zone côtière de la Guinée Bissau sont parmi les plus importantes de l'Afrique de l'Ouest. Cette région se caractérise par une vaste interpénétration des milieux terrestres et marins et par la présence de nombreux estuaires étendus, d'un énorme archipel émergeant des eaux marines peu profondes, de vastes étendues de mangroves servant de nurseries aux espèces aquatiques, des bancs de sable et de grandes vasières ainsi que des forêts sub-humides.

Ces habitats sont essentiels aussi bien pour la survie des espèces d'intérêt économique que celles classées rares ou menacées au niveau mondial. Parmi les espèces menacées, on peut observer dans la zone côtière de la Guinée Bissau 4 espèces de tortues marines (en particulier sur l'île de Poilão, plus grand site de nidification de la tortue verte *Chelonia mydas* d'Afrique de l'Ouest), le lamantin africain (*Trichechus senegalensis*), le chimpanzé (*Pan troglodytes*) ainsi qu'une espèce rare d'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*). Cette région est reconnue également comme étant l'une des plus riches d'Afrique en oiseaux migrateurs en provenance du nord de l'Europe et de l'Asie, parmi lesquels environ 1 000 000 de limicoles hivernants dans les estuaires du littoral et dans l'archipel des Bijagós.

La dépendance de la population vis-à-vis des ressources forestières est très importante et son utilisation par la population locale et étrangère est faite de façon anarchique. D'autre part, la Guinée Bissau possède actuellement 6 aires protégées dont 2 parcs naturels (Tarrafes de Cacheu, Lagoa de Cufada), 2 parcs nationaux (Ilhas de Orango, Ilhas Joao Viera e Poilão), une réserve de chasse (Forêt de Cantanhez, futur parc) et une aire de gestion communautaire (Ilhas de Formosa, Nago e Chedia - UROK). De plus, l'Archipel Bolama-Bijagós a été classée en 1996 Réserve de Biosphère. La surface de ces aires protégées correspond à 15% du territoire, mais n'inclut pas tous les biotopes présents dans le pays (principalement les biotopes terrestres ne sont pas représentés). Une partie de la population est installée dans ces aires protégées et dépend presque exclusivement de l'exploitation des ressources. De ce fait, la philosophie de gestion de ces aires est de protéger

¹ ZEE : zone économique exclusive.

² Le Sénégal et la Guinée Bissau se sont engagés à un partage équitable des ressources halieutiques. Par contre, pour le pétrole, 85% du bénéfice tiré reviendra au Sénégal contre 15% à la Guinée Bissau.

l'environnement en aidant la population à résoudre ses problèmes immédiats et en valorisant les connaissances traditionnelles (« parc avec et pour la population »). Chaque parc naturel, ainsi que la réserve de biosphère, est géré par un comité de gestion (composé à 50% des communautés), une équipe de direction et des éco-gardes. Il existe un plan de gestion et un règlement interne pour chaque parc.

La population rurale de Guinée Bissau pratique des activités comme l'agriculture, l'élevage, la pêche et la récolte forestière. L'agriculture génère plus de la moitié du PIB, et 85% des emplois. La terre est disponible et les systèmes traditionnels d'accès à la terre (gérés par le chef de village ou le *regulo*) sont respectés en tant que loi coutumière. Des exploitants agricoles modernes, appelés *ponteiros*, disposent de concessions foncières d'environ 300 000 ha allouées par l'État³. Ces concessions couvrent les meilleures terres agricoles du pays et sont essentiellement consacrées aux productions fruitières. Les communautés rurales, *tabancas*, réalisent 80% du total de la production agricole (et 90% de la production autoconsommée), pratiquent l'agriculture itinérante et utilisent des méthodes traditionnelles dans les bas-fonds (*bolanhas*), mangroves et forêts. Il y a un déficit de 50% vis-à-vis du riz et de 60% pour les autres céréales, et la jachère est de plus en plus substituée par des plantations d'anacardiens (culture de rendement encouragée par l'État).

L'élevage est surtout pratiqué de façon traditionnelle et extensive. On observe une utilisation inefficace des pâturages, un taux de mortalité élevé du jeune bétail, un manque de soins vétérinaires et, en saison sèche, une transhumance imposée par le manque d'eau et les feux de brousse. La pression de la chasse est également importante dans les zones est et sud du pays.

La grande productivité de la ZEE attire des pêcheurs étrangers, tant au niveau industriel qu'artisanal. Le secteur de la pêche (industrielle, semi-industrielle et artisanale) contribue pour 4% du PIB⁴ et pour 40% du budget général de l'État. On recense 3 700 pêcheurs artisanaux et un nombre considérable de pêcheurs étrangers, capturant 25 000 tonnes, dont 10 000 tonnes sont débarquées directement dans les pays voisins. La plupart des pêcheurs artisanaux bissau-guinéens pratiquent une pêche de subsistance et ne détiennent que 20% des embarcations motorisées. De façon générale, les principales pressions du secteur de la pêche sont : la surpêche, la pêche de poissons juvéniles et l'utilisation de techniques de pêche prohibées. Les pêcheurs artisanaux utilisent aussi de grandes quantités de mangroves pour fumer le poisson. La fiscalisation s'améliore mais reste encore insuffisante.

Au delà des pressions imposées par l'agriculture, l'élevage et la pêche, une des principales causes de la déforestation est la carbonisation. En effet, étant donné le prix très élevé du gaz butane, 90% des ménages utilisent l'énergie provenant des combustibles ligneux (charbon de bois et bois de chauffe) pour la cuisine. L'accroissement démographique a engendré une augmentation de la consommation du bois et a provoqué une crise énergétique principalement dans les grands centres urbains. Suite à l'absence de marché agricole et à la baisse du prix du cajou, le charbon devient une source de revenu de plus en plus importante pour la population rurale. Malgré l'existence d'une loi forestière et d'un plan national d'action forestière, la capacité institutionnelle pour la mise en œuvre de ces instruments est faible. Ceci est en grande partie dû à manque de moyens et d'effectifs, ainsi qu'à l'absence de directives émanant de la direction générale. La plupart des scieries, tout comme la majorité de l'industrie nationale, sont actuellement stoppées.

L'exploration du pétrole en Guinée Bissau a démarré en 1958. Ces opérations ont permis d'établir la présence de pétrole dans le sous-sol terrestre et plus récemment de pétrole en mer. Cependant, jusqu'à présent, les gisements identifiés ne présentent pas un grand potentiel économique, car les

3 Environ 27% de la surface de terre arable.

4 Produit Intérieur Brut

coûts d'exploitation sont élevés – c'est le cas des gisements trouvés en eaux profondes, à plus de 190 mN de la côte, ou des gisements trop profonds en eaux côtières. Les inventaires des minéraux de la Guinée Bissau recensent 85 minéraux parmi lesquels 12 ont un intérêt économique : sable, gravier, argile, kaolinite, latérite, roche calcaire (limestone), quartz, granite, dolorite, bauxite, ilménite et phosphate. A l'exception de la bauxite⁵ (réserve estimée à 80 millions de tonnes), les études indiquent une faible présence des métaux et des diamants. Plusieurs études de viabilité pour l'exploitation des minéraux ont été réalisées mais jusqu'à présent, l'exploitation minière reste faible. Une exploitation de bauxite a cependant débuté en 2006 dans la zone de Farim.

Actuellement, le problème de la pollution atmosphérique en Guinée Bissau ne semble pas important. Chaque citoyen a émis en 1994 environ 2762,51 kg E-CO₂. Le bilan émission/séquestration de CO₂ est très positif pour la Guinée Bissau.

La Guinée Bissau a des ressources hydriques estimées à plus de 130 km³/an en eau de surface et 45 km³/an en eaux souterraines. Cependant, ces ressources ne sont pas utilisées de façon efficace. Le pays ne possède pas d'aménagement des eaux de surface. Suite à la diminution des pluies et à la réduction du débit des fleuves, ceux-ci souffrent de sédimentation. Les eaux souterraines de l'intérieur du pays présentent des teneurs élevées en fer ; et dans la zone côtière, ces eaux sont soumises à l'intrusion marine. Le réseau des stations hydrométriques est inactif. De plus, il n'existe pas de réseau de stations piézométriques. Le schéma directeur du secteur est mis en oeuvre par la Direction Générale des Ressources Hydriques et ses délégations régionales, mais on observe un manque généralisé de moyens et d'effectifs. Un comité technique pour la gestion de l'eau et des systèmes d'assainissement a été créé. Il est constitué de représentants de différents ministères et d'ONGs intervenant dans le secteur. Mais les conditions d'eau et d'assainissement ne sont pas les meilleures : moins de 40% de la population a accès à l'eau potable et moins de 20% à l'assainissement.

L'exode rural des jeunes vers les grands centres a fortement augmenté ces dernières années. Ceci engendre d'une part des problèmes en milieu rural avec une population vieillissante qui n'est plus capable d'aménager certains de ses *bolanhas*. D'autre part, la concentration de la population en ville, associée à une déficience et une insuffisance d'infrastructures urbaines provoquent une urbanisation indisciplinée, une occupation irrationnelle des sols notamment des zones écologiques (zones inondées, espaces verts, etc.) et une forte spéculation pour la location de biens immobiliers.

Au-delà des aires protégées où plusieurs projets (financés par UE, PNUD, BM, BAD, UICN) se sont déroulés, la gestion environnementale dans le pays reste très faible. Plusieurs projets d'appui au développement/diversification de l'agriculture, à la fiscalisation de la pêche, ou à l'amélioration de la sécurité alimentaire ont été mis en oeuvre et se poursuivent. Ces projets tiennent souvent compte de la politique et de la stratégie des secteurs et de l'environnement (notamment le PNGA⁶, le NBSAP⁷ et le PANA⁸ en cours de finalisation). Néanmoins, on assiste à un manque de durabilité des processus initiés, principalement dû aux changements fréquents des ministres, directeurs généraux, et gouverneurs régionaux ; au manque de coordination entre les différents ministères impliqués ; et au faible poids de l'environnement dans l'ensemble des priorités du pays.

Les données physiques, biologiques et socio-économiques relatives à l'environnement, ainsi que les documents juridiques sont dispersés dans les différents organismes du gouvernement, les ONGs, les centres de recherche, etc. De plus, la culture du partage des données entre ces

5 Matière de laquelle on extrait l'aluminium.

6 Plan National de Gestion Environnementale.

7 Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Biodiversité.

8 Plan d'Action National d'Adaptation.

différentes institutions est très peu développée. La politique de décentralisation n'a pas été mise en œuvre et les régions se débattent avec des problèmes de ressources financières – elles ne reçoivent même pas de compensations pour les ressources exploitées sur leur territoire. Le DENARP⁹ n'a jusqu'à présent pas pris en compte l'interdépendance environnement/pauvreté et il n'existe pas de stratégie de développement durable, ni de plan de développement régional. Dans ces conditions, la capacité du pays (tant au niveau central que régional) pour la gestion environnementale multisectorielle est faible. Cependant, un organe de concertation interministériel pour le développement durable (Commission Nationale pour le Développement Durable - CNDD) est en cours de création

Il existe une législation sur l'eau, la terre, les forêts (avec des règlements de chasse), la pêche, les aires protégées (et règlements de création des parcs) et l'exploitation des mines. Pourtant, il n'existe pas de loi-cadre de l'environnement (le processus d'élaboration a démarré en août 2006) ni de loi d'aménagement du territoire. Souvent, les règlements n'existent pas ou alors sont anciens et ne sont plus adaptés. Il n'existe à ce jour aucune législation en matière d'études d'impact environnemental. Une Cellule d'Études d'Impact Environnemental (CAIA) a également été créée en 2004. Le CAIA (actuellement composée d'un cadre), tout comme l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées, dépend du projet PGBZCGB.

Conscient que le budget du gouvernement est très faible et que la préservation de l'environnement est très importante pour la réduction de la pauvreté, la Guinée Bissau vient de ratifier en 2005 plusieurs accords multilatéraux liés à l'environnement : Ozone (convention et protocole), Pollution Atmosphérique à Grande Distance, RAMSAR, CITES, POP, PIC, Création de l'UICN, Espèces Migratoires, BALE, Aarhus, Études d'Impact Environnemental Transfrontalier, Effets Transfrontaliers d'Accidents Industriels, UNESCO (protection du patrimoine). La Guinée Bissau avait déjà ratifié les conventions CDB, CCC, et CCD et vient de ratifier le Protocole de Carthagène et le Protocole de Kyoto.

Les principaux problèmes environnementaux de la Guinée Bissau sont : la déforestation (agriculture itinérante sur brûlis, bois de chauffe/charbon), la salinisation des terres et des eaux (suite à la diminution de la superficie des mangroves, la réduction de la pluviométrie¹⁰, et la sédimentation des fleuves ou la diminution des débits¹¹), le manque d'eau potable et de systèmes d'assainissement, la pratique d'une agriculture peu développée et peu diversifiée (forte extension des plantations d'anacardiens), la surpêche et la pêche illégale, une capacité limitée pour la gestion environnementale et la faible intégration des aspects environnementaux dans les autres secteurs.

La conscientisation environnementale de la société bissau-guinéenne reste faible malgré sa grande dépendance vis-à-vis des ressources naturelles. Un Programme d'Éducation et de Sensibilisation Environnementales (PESA) a été développé entre 1992 et 2002, et a produit des résultats limités. L'introduction des thématiques environnementales dans les programmes scolaires n'a pas encore porté ses fruits. Il n'existe actuellement pas de cours techniques liés à l'environnement dans les universités et il y a très peu de cadres nationaux spécialisés.

9 Document Stratégique National de Réduction de la Pauvreté.

10 Suite à la déforestation, selon les projections des services de météorologie.

11 Le barrage d'Anambe au Sénégal empêche l'écoulement du fleuve Geba vers la Guinée Bissau pendant la saison sèche et provoque une intrusion saline, par manque de recharge des nappes phréatiques et suite à la diminution du débit des eaux de surface.

Recommandations pour les principaux aspects de l'environnement

Ressources en eau

1. *Renforcer les capacités de négociation de la Guinée Bissau avec ses voisins au niveau des aménagements hydriques et ses capacités de participation dans le Programme sous-régional de Gestion des Ressources Hydriques.*
Objectif : éviter la dérégulation du débit des fleuves transfrontaliers (DGRH, MNE).
2. *Étude technique et construction d'un barrage sur le fleuve Geba (ou un de ses affluents) dans la région de Bidigor.*
Objectif : régulariser le débit du fleuve Geba, approvisionner les nappes phréatiques et créer une zone d'irrigation (DGRH, MADR, agences de coopération).
3. *Publier les règlements du Code de l'Eau.*
Objectif : permettre la fiscalisation et l'application de mesures pour une gestion efficace, augmenter la qualité de l'eau distribuée (DGRH, autres organes du gouvernement).
4. *Finaliser la synthèse hydrogéologique. Réhabiliter le réseau hydrométrique et créer un réseau piézométrique. Promouvoir le partage intersectoriel (au niveau national) et inter-régional des données.*
Objectif : mieux connaître les ressources hydriques du pays, améliorer la gestion de l'eau et l'efficacité de son utilisation (agriculture, énergie, santé, etc.) ainsi que la protection de l'environnement et la coopération transfrontalière (DGRH, MNE, autres organes du gouvernement, agences de coopération).
5. *Renforcer les capacités de la DGRH et de ses délégations régionales.*
Objectif : réaliser et implémenter des plans de gestion (par bassins hydrologiques) et renforcer les capacités de coordination des différents projets (DGRH, agences de coopération).
6. *Augmenter le nombre de points d'eau potable ainsi que la distribution dans les villes (il est urgent d'agir à Bissau car c'est là que toutes les épidémies des dernières années ont démarré). Créer des comités de points d'eau en milieu rural et des systèmes de gestion durable dans les villes (récupération des coûts par la tarification). Investir fortement dans l'assainissement en milieu urbain et rural.*
Objectif : améliorer les conditions de vie des populations (DGRH, secteur privé, ONGs, agences de coopération).
7. *Créer les conditions pour une irrigation durable (irrigation à petite échelle), notamment dans les régions plus vulnérables à la sécheresse et à la salinité.*
Objectif : garantir la durabilité des systèmes d'irrigation, améliorer les rendements de la terre (DGRH, MADR, agences de coopération).
8. *Investir dans la sensibilisation pour la conservation et la gestion des ressources en eau.*
Objectif : sensibiliser la population à l'importance de la protection de la qualité de l'eau (DGRH, DG Amb).

Forêts

9. *Actualiser l'inventaire forestier et réaliser un zonage agro-écologique sur l'ensemble du territoire.*
Objectif : améliorer l'organisation et la gestion des forêts (DGFC, DG Ag, agences de coopération).
10. *Renforcer les capacités de gestion et de fiscalisation de la DGFC, de ses délégations régionales et des agents de terrain (gardes forestiers et animateurs) - formations, bibliothèques, moyens informatiques, moyens de transports, etc.*
Objectif : stopper l'utilisation anarchique et destructive des ressources forestières (DGFC, agences de coopération).

11. *Développer le principe de gestion intégrée du terroir (au niveau communautaire) - sur base de l'exemple d'Aprodel - et de comité de gestion de la forêt - sur base de l'exemple de Cantanhez.*
Objectif : intensifier la gestion et l'utilisation durable des ressources de façon participative. Créer un espace propice à la réalisation de projets de développement. Promouvoir la protection de l'environnement par les communautés elles-mêmes (DGFC, OCBs, MTOT).
12. *Mettre en place des campagnes de reforestation - récolte de semis naturels locaux.*
Objectif : augmenter la surface forestière d'une façon naturelle, durable et économiquement accessible pour les différents intervenants (DGFC, OCBs).
13. *Élaborer une stratégie pour le développement de la filière du bois et des autres produits de la forêt (taxation des exploitations, développement des industries, appui à la commercialisation et à l'exportation, etc.).*
Objectif : organiser l'exploitation forestière de façon durable. Mettre en valeur les différents produits de la forêt (DGFC, DG Amb, MCIA, ME, OCBs).

Agriculture, élevage, développement rural, sécurité alimentaire

1. *Elaboration d'un cadastre agricole en recourant à un système d'information géographique (la Guinée Bissau possédait déjà un cadastre mais celui-ci a été perdu pendant la guerre de 1997-98).*
Objectif : recenser l'occupation de la terre pour améliorer sa gestion (MADR, agences de coopération).
2. *Réaliser une étude sur l'état des sols et élaborer un Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (la Guinée Bissau a ratifié l' UNCCD).*
Objectif : réhabiliter certains sols, préserver/augmenter la productivité des sols (MADR, Secrétariat de la Convention).
3. *Appuyer la mise en oeuvre de la lettre politique agricole notamment au niveau de la diversification de la production et de la gestion agro-sylvo-pastorale. Promouvoir des projets pilotes de gestion des ressources naturelles sur une base communautaire.*
Objectif : diminuer la dépendance des populations vis-à-vis de la culture du riz et de l'anacardier. Préserver la productivité des sols et limiter la pression exercée sur la forêt (MADR, ONGs, OCBs, agences de coopération).
4. *Restaurer les bas-fonds abandonnés pour y faire à nouveau la culture du riz. Diffuser les techniques des Balantas pour la culture du riz de bas-fonds.*
Objectif : augmenter la production de riz et limiter la pression exercée sur la forêt (MADR, ONGs, OCBs).
5. *Appuyer la formation des associations et des coopératives d'agriculteurs (organisation, gestion, utilisation de techniques améliorées de production). Promouvoir des projets pilotes agro-écologiques (fertilisation organique, contrôle biologique des insectes nuisibles, prévention de l'érosion des sols). Promouvoir les associations de femmes agriculteur (essentiellement au niveau de la commercialisation) et l'alphabétisation des adultes.*
Objectif : diffuser les techniques d'amélioration et de valorisation de la production. Valoriser le rôle de la femme dans l'économie du ménage (MADR, MED, ONGs, OCBs).
6. *Mettre en place un programme d'entrepreneuriat rural. Ce programme devra inclure l'accès à des micro-crédits, l'investissement dans des infrastructures rurales (pour le stockage, la conservation et la commercialisation des produits agricoles), le renforcement des accès aux marchés des grands centres nationaux et des pays voisins.*
Objectif : développer l'emploi et l'économie rurale (MADR, MCIA, agences de coopération).
7. *Promouvoir des activités génératrices de revenus complémentaires à l'agriculture et à la pêche telles que la charpenterie, la construction, la mécanique, l'artisanat et le tourisme rural.*
Objectif : diminuer la dépendance des populations vis-à-vis de l'agriculture et dynamiser l'économie rurale (MADR, MCIA, gouvernements régionaux, ONGs, OCBs, agences de coopération).

8. *Renforcer l'observatoire de la sécurité alimentaire et l'intégrer au niveau régional.*
Objectif : meilleure planification des campagnes agricoles, plus grande préparation pour faire face à des pénuries (SEPIR, agences régionales, agences de coopération).
9. *Renforcer les capacités des gouvernements régionaux pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans stratégiques de développement ainsi que pour la coordination des plans participatifs de développement municipaux (gestion de projets, recherche de financements, formation aux méthodes accélérées de recherche participative).*
Objectif : renforcer la décentralisation dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté (gouvernements régionaux, SEPIR, ONGs, OCBs, agences de coopération).

Pêche

1. *Maintenir l'appui en matière de suivi, contrôle et surveillance des pêches.*
Objectif : préserver les stocks halieutiques (MPEM, FISCAP, agences de coopération).
2. *Créer un observatoire de la pêche artisanale.*
Objectif : développer les connaissances et favoriser la gestion et le suivi des ressources biologiques aquatiques et de leur environnement (DGPA, agences de coopération).
3. *Réaliser une étude sur la biomasse aquatique continentale et sur les pratiques de cette pêche. Établir un programme de développement de la pêche continentale.*
Objectif : gestion durable des ressources biologiques aquatiques continentales (DGPA, CIPA, ONGs, OCBs, agences de coopération).
4. *Développer des infrastructures pour la pêche artisanale : quais, entrepôts, chambres froides, petits marchés. Créer des centres d'appui pour la pêche artisanale (formation des pêcheurs et des commerçants).*
Objectif : organisation du sous-secteur de la pêche artisanale : amélioration de la qualité des produits, développement de marchés, organisation de l'exportation (DGPA, MCIA, OCBs, agences de coopération).
5. *Assistance technique au niveau de la DGPA pour la promotion d'une pêche artisanale durable.*
Objectif : introduction de nouveaux équipements pour améliorer la rentabilité de l'activité et de techniques durables de transformation des produits - réduction de la pression sur les mangroves pour le fumage du poisson, utilisation d'énergies renouvelables, etc. (DGPA, agences de coopération).

Zones de conservation

1. *Actualiser la stratégie et le plan d'action national pour la biodiversité (NBSAP) et appuyer sa mise en œuvre.*
Objectifs : créer des instruments pour une gestion coordonnée de la biodiversité et respecter les obligations au niveau des accords internationaux (DGFC, DGAMB, IBAP, agences de coopération).
2. *Renforcer les capacités de l'IBAP au niveau de la quantification des espèces et de la mise en œuvre et du suivi des actions sur le terrain. Appuyer le développement du FIAL (infrastructures, tourisme, etc.) également en dehors des parcs. Élaborer un programme de développement durable pour la Réserve de Biosphère.*
Objectif : améliorer la gestion des aires protégées et augmenter la diversification économique pour la population (IBAP, OCBs, agences de coopération).
3. *Établir des zones de protection transfrontalière avec la Guinée Conakry et poursuivre l'intégration de la Guinée Bissau dans des projets de conservation au niveau sous-régional (RAPAO, RAPAC, etc.).*
Objectif : améliorer la gestion des aires protégées en respectant les habitats naturels. Profiter de l'expérience des pays voisins dans la gestion des aires protégées (IBAP, DGFC, MNE, UEMOA, CEDEAO, agences de coopération).

4. *Identifier de nouvelles aires prioritaires de conservation (essentiellement au niveau du continent) afin d'inclure des biotopes non encore représentés dans les aires protégées existantes.*

Objectif : consolider le réseau des aires protégées de la Guinée Bissau et protéger la biodiversité des savanes et des forêts (IBAP, DGFC, DGAMB, agences de coopération).

5. *Établir un plan d'action pour l'écotourisme en faveur des communautés locales (intégration dans la gestion et la répartition des bénéfices). Créer un cadre juridique et définir des directives pour le développement et le fonctionnement d'infrastructures éco-touristiques. Favoriser la formation (au niveau central et régional) en écotourisme et tourisme de la nature ainsi que la formation d'animateurs communautaires. Renforcer les capacités des OCBs pour la gestion des produits touristiques.*

Objectif : développer le sous-secteur de l'écotourisme comme instrument de lutte contre la pauvreté (MTOT, DGAMB, gouvernements régionaux, OCBs, secteur privé, agences de coopération).

Ressources énergétiques

1. *Mettre en fonctionnement la station de traitement des eaux résiduelles de la centrale de Bissau. Réaliser une étude des impacts provoqués par la centrale ainsi que des actions de réhabilitation.*

Objectif : stopper les dégradations provoquées par la centrale (CAIA, SEE, CAEB, agences de coopération).

2. *Appuyer la mise en œuvre de la politique et de la stratégie de l'énergie domestique (réaliser un plan d'action, etc.).*

Objectif : réduire la pression sur les forêts ; promouvoir les énergies de substitution du charbon et des dérivés du pétrole - le Gel Fuel du cajou, les résidus forestiers et agricoles et l'énergie solaire et éolienne ; promouvoir des équipements à un prix abordable pour la majorité de la population (SEE, DGFC, INEP, agences de coopération).

3. *Réaliser une étude de faisabilité pour l'utilisation des énergies renouvelables et implémenter un programme d'élimination des barrières.*

Objectif : diffuser l'utilisation des énergies renouvelables et créer un marché pour ces énergies (SEE, DGFC, MCIA, ME, INEP, agences de coopération)

4. *Fournir une assistance technique à la SEE dans la réalisation d'études d'impact environnemental pour définir le tracé des réseaux de moyenne/basse tension qui seront reliés à la ligne d'interconnexion OMVG - ceci est déjà prévu dans la programmation du 10^{ème} FED et fournit une opportunité de renforcer les capacités du CAIA et d'autres autorités en matière d'EIE.*

Objectif : minimiser les impacts de l'extension du réseau électrique (CAIA, SEE, agences de coopération).

Établissements humains

1. *Appuyer l'élaboration d'un plan national d'assainissement et d'un plan national de gestion des déchets solides ainsi que des instruments juridiques relatifs à ces plans. Les plans nationaux doivent prendre en compte la participation des communautés et d'autres acteurs (ONGs, secteur privé).*

Objectif : améliorer l'hygiène environnementale, notamment dans les quartiers défavorisés (DGRH, OCBs, secteur privé, agences de coopération).

2. *Élaborer/actualiser et implémenter les plans directeurs municipaux.*

Objectif : organiser l'urbanisation et contrôler l'occupation de la terre (MTOT, MOPCU, MRN, MTC, autres ministères, gouvernements régionaux, mairies, agences de coopération).

3. *Réhabiliter les réseaux d'eau potable et les égouts, et construire des stations de traitement des eaux usées en milieu urbain. Développer des programmes d'eau et d'assainissement en milieu rural (partenariat avec des ONGs, etc.)*
Objectif: augmenter l'accès à l'eau potable et à un meilleur système d'assainissement. Empêcher la contamination des eaux (DGRH, gouvernements régionaux, mairies, ONGs, OCBs, secteur privé, agences de coopération).
4. *Appuyer la réhabilitation des routes et trottoirs en milieu urbain. Préserver les espaces verts.*
Objectif: meilleure qualité de vie des populations urbaines (MTC, MOPCU, gouvernements régionaux, agences de coopération).
5. *Réaliser des campagnes d'éducation à l'hygiène.*
Objectif: conscientiser et développer la participation des populations à l'amélioration de l'hygiène (DG Amb, MEd).
6. *Appuyer la création d'un système d'alerte précoce basé sur des réseaux météorologiques et hydrométriques nationaux et sous-régionaux. Les réseaux nationaux doivent cependant être réhabilités. Créer une structure capable de gérer des catastrophes (naturelles ou anthropiques).*
Objectif: améliorer le suivi environnemental et la capacité de réponse en cas d'accident (gouvernement de la Guinée Bissau, agences de coopération).
7. *Réaliser des campagnes de sensibilisation et de formation dans le cadre de la prévention et de la réponse à des accidents pour les différents secteurs de la société.*
Objectif: éviter les accidents et augmenter la capacité de réponse (gouvernement de la Guinée Bissau, pompiers, ONGs, OCBs, secteur privé, agences de coopération)

5. Profil des migrations du pays

Les données officielles sur la migration bissau-guinéenne sont presque inexistantes. Selon un chiffre officiel il y aurait environ 272.000 bissau-guinéens qui vivent à l'étranger, sans compter les personnes en situation irrégulière, dont le nombre n'est pas connu (environ 18% de la population actuelle). L'institution compétente sur la matière est l'« Instituto de Apoio ao Emigrante » qui dépend du Ministère des Affaires Etrangères mais qui ne dispose pas de ressources techniques ni humaines importantes. L'OIM était présente dans le pays mais depuis avril 2006 elle a abandonné sa mission à Bissau, et suit les affaires migratoires de Lisbonne, notamment à travers le MIDA.

Le pays a connu depuis les années 1950 trois différentes vagues d'émigration. La première a eu lieu à partir des années 50 jusqu'à l'époque de l'indépendance en 1974 et elle a été dirigée principalement vers la France via le Sénégal. Les émigrants étaient des étudiants universitaires mais aussi des personnes non qualifiées. La deuxième vague a eu lieu après l'indépendance du pays jusqu'à la fin des années 90. Elle s'est dirigée majoritairement vers le Portugal et il s'agissait d'émigrants avec une main d'œuvre non qualifiée. Finalement, depuis la fin des années 90 jusqu'à nos jours on se trouve devant une nouvelle typologie de l'émigrant : Il est jeune (moins de 40 ans), masculin et avec une éducation qui va du primaire au secondaire, vient des zones rurales surtout de la région de Canchungo, Nord du pays, qui a été depuis toujours une zone à longue tradition d'émigration. On doit aussi signaler que ce troisième groupe d'émigrants voyage de moins en moins en avion, à cause de la difficulté d'obtenir un visa. Ils voyagent plutôt dans des embarcations qui sortent du Sénégal et qui se dirigent vers les îles Canaries, ou bien par terre jusqu'au Maroc et la Libye. A partir de là, ils prennent des embarcations vers l'Europe (Italie, Espagne).

Depuis juin 2006, on peut signaler le rapatriement de 26 bissau-guinéens qui étaient arrivés aux îles Canaries avec la collaboration des autorités du pays. Il faut signaler ici la grande perméabilité de la frontière entre le Sénégal et la Guinée-Bissau, qui est renforcée par la libre circulation des personnes dans l'espace UEMOA et qui facilite davantage ce type d'immigration clandestine. Selon les autorités locales les réseaux d'émigration clandestine auxquels leurs nationaux ont recours ne seraient pas bissau-guinéens. La Guinée-Bissau étant un pays d'origine et pas de transit, il faut néanmoins considérer que ces réseaux doivent avoir des contacts et collaborateurs locaux.

Il ne faut pas oublier une réalité qui a toujours existé en Guinée-Bissau, à savoir la fuite des cerveaux. Il s'agit de personnes qui ont étudié à l'étranger et n'ont plus retourné dans leur pays ou bien de hauts fonctionnaires ou cadres qui, allant pour une formation en Europe, ne sont plus retournés.

Si on analyse les facteurs de pull/push on ne doit pas oublier que la Guinée-Bissau est un des pays les plus pauvres du monde, avec presque la moitié de sa population en dessous de 15 ans, avec un tissu économique et industriel quasi inexistant et avec un niveau éducatif très bas tant au niveau de l'éducation de base comme au niveau de la formation professionnelle. On doit aussi considérer l'existence de réseaux intrafamiliaux entre bissau-guinéens qui habitent toujours dans le pays, et ceux qui sont en Europe depuis des dizaines d'années qui soutiennent plusieurs familles à distance. Dans ce sens, les chiffres sur les devises transférées de l'étranger vers le pays diffèrent selon les sources. Même s'il n'y a pas d'études dans la matière, selon le dernier rapport du FMI les transferts auraient diminué de 2004 à 2005, tandis que la banque centrale indique une augmentation progressive.

(en millions de FCFA)

2000	2001	2002	2003	2004	2005
1650	6952	8610	8914	9255	10335

Source: J.Barai, BCEAO 2006

Cette progression peut être un indicateur que le nombre d'émigrants est en hausse en considérant que les montants envoyés ont augmenté 10 fois en 5 ans. Bien sûr, il faudrait davantage d'études et d'analyses pour confirmer cette tendance.

Néanmoins comparant ce chiffre avec celui des revenus de l'Etat en 2005, on atteint un pourcentage de 36% (10 335 000 000 / 28 000 000 000), ce qui n'est pas négligeable.

Quant au trafic de personnes, on ne dispose pas de données. On connaît toutefois le cas d'enfants bissau-guinéens envoyés au Sénégal chez des marabouts (religieux musulmans) qui sont censés leur apprendre à lire le Coran, mais qui fréquemment les exploitent à travers la mendicité.

En conclusion, on peut dire que le profil de migration de la Guinée-Bissau n'est pas encore préoccupant. Toutefois, on peut présumer que le nombre d'émigrants entrant dans des réseaux illégaux est en train de s'accroître et par conséquent ce phénomène mérite une attention lors de la mise en œuvre du 10^{ème} FED.

6. Profil de genre

La situation de la femme en Guinée Bissau se caractérise par :

- Un très bas taux de scolarisation et d'alphabétisation féminine;
- Un indice élevé de pauvreté féminine;
- Un faible accès aux ressources (terre, technologies, emplois rémunérés) ;
- Une surcharge domestique accentuée, surtout en milieu rural ;
- Un accès difficile aux programmes de formation et de qualification technique et professionnelle ;
- Une très forte vulnérabilité à la violence domestique ;
- La pratique du mariage précoce et forcé, les tabous et les impositions culturels ainsi que les coutumes comme la mutilation génitale féminine (fanado) qui vont à l'encontre des droits fondamentaux de la femme.

A présent, il y a deux niveaux de discussion sur le genre, la théorie et la pratique.

Au premier, on constate que le pays:

- a ratifié toute une série des conventions de protection des droits de la femme au niveau régional et international;
- a créé une institution spécifique en 2000, notamment l'Institut de la Femme et de l'Enfant (IMC) pour la défense et promotion de la femme.
- a consacré une partie de sa Stratégie DENARP¹² à la question du "genre et équité" (point 5.3.2).
- a créé un Comité National de Lutte contre les Pratiques Néfastes destiné au combat des pratiques préjudiciables à la santé de la femme comme la mutilation génitale féminine.
- a promu l'élaboration de programmes (1997/98) au sein du Ministère de l'Éducation pour l'alphabétisation des jeunes filles et des femmes.

En pratique, néanmoins, au niveau politique, il existe un manque de Stratégie, d'une politique explicite et d'un Plan National en matière de réduction des inégalités entre les sexes et de promotion de la femme ainsi qu'une grande fragilité et manque de moyens des institutions publiques et de la société civile qui travaillent dans le domaine.

La fragilité de la femme et de la fille bissau-guinéennes et le besoin d'entreprendre des actions concrètes pour améliorer leur condition se manifestent tout spécialement dans les domaines suivants:

- Contexte légal

¹² DENARP: Document de Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté, République de Guinée Bissau, Août, 2004.

La Guinée-Bissau a signé (17 juillet 1980) et ratifié (23 août 1985) la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de torture contre les femmes (**CEDAW**). Par contre le Protocole additionnel qui est indispensable pour son application a été seulement signé en septembre 2000 mais pas encore ratifié.

Dans la pratique on trouve toutefois une inadéquation entre les lois coutumières, la législation nationale et les conventions et protocoles internationaux ratifiés, ainsi qu'une insuffisance de mesures de suivi d'application des conventions et traités régionaux et internationaux et un manque de connaissances, de volonté et de moyens, de la part des juges et magistrats, pour les appliquer.

- Éducation, alphabétisation et emploi

Dans ce domaine, la disparité des données selon la source est frappante. Selon les données du PNUD (Rapport sur le Développement Humain, 2005) il y aurait un taux d'analphabétisme de 75,3 % des femmes face à 43,2% des hommes. Selon les données de l'IMC (Instituto da Mulher e Criança) il y aurait un analphabétisme féminin de 83% face au masculin, estimé à 76%.

En ce qui concerne le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire on trouve un taux de 45% pour les filles face à 63% pour les garçons. Si on compare ce taux à la CIBLE 3 de l'OMD 2 – " *D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires*", on se rend compte qu'on y est loin et qu'on doit renforcer les efforts pour l'atteindre.

Le taux des femmes qui travaillent dans le secteur agricole est de 81% face à celui des femmes qui travaillent dans le secteur public, 24,7%.

- Participation des femmes

En ce qui concerne la représentation politique des femmes dans le gouvernement, en 2004, parmi 24 membres du gouvernement il y avait 7 femmes. Dans le nouvel exécutif, ce chiffre a diminué à 2 femmes ministres. La participation des femmes lors du dernier scrutin a été faible, comme électeurs et comme candidates, ainsi que par le passé.

La représentation des femmes dans l'Assemblée Nationale Populaire (ANP) est sans doute plus élevée. D'une législature à l'autre la représentation passe de 7 à 14% (une augmentation de 50%) en occupant des postes importants comme celui de Vice-présidente et de 2^{ème} Secrétaire de l'ANP.

Au niveau de la magistrature judiciaire, il faut signaler positivement que la Présidente du Tribunal Supérieur de Justice est une femme. Les femmes sont aussi représentées au niveau du Ministère Public et de la Magistrature judiciaire.

Au niveau des structures traditionnelles (conseils des chefs traditionnels constitués seulement par des hommes) toutes les décisions politiques sont prises par les hommes à l'exception de l'ethnie Bijágos dont la femme fait partie du conseil des sages et dans la plupart des cas, elle détient le pouvoir, la fonction de l'homme étant réduit à celle du reproducteur.

- Santé

Selon Save the Children's Mother Index¹³, qui tient compte de 10 indicateurs et classifie les meilleurs pays pour être mère, la Guinée-Bissau est en 121^{ème} place parmi 125 pays. Cela

¹³ State of the World's Mothers, 2006. Saving the Lives of Mothers and Newborns. Save the Children, Mai 2006.

s'explique par le taux élevé de mortalité des mères à l'accouchement (822/100.000)¹⁴, le niveau d'éducation et les conditions de santé des femmes et des enfants en Guinée Bissau.

En ce qui concerne le taux du SIDA, malgré le manque de sources officielles d'information, on sait qu'il est en train d'augmenter rapidement et inexorablement dans le pays et les femmes en souffrent spécialement les conséquences. Les sources extra officielles parlent d'un taux de prévalence chez les femmes enceintes de 10% ce qui serait vraiment alarmant. La plupart des malades du SIDA ne bénéficient pas des anti-rétroviraux (ils sont distribués restrictivement dans trois centres hospitaliers à Bissau et systématiquement dans le centre hospitalier des franciscains à Cumura), ce qui rend la situation encore plus difficile.

- La mutilation génitale féminine

Selon Amnesty International¹⁵, la pratique de la mutilation génitale féminine est répandue en Guinée-Bissau (50% des femmes). Les types de mutilation qui se pratiquent sont la clitoridectomie et en plus, la plus brutale qui est l'infibulation. Ces pratiques atteignent 80% des femmes dans des régions rurales habitées par les Fula et les Mandinga et 20-30% dans les régions urbaines. Il n'existe pas de législation spécifique là-dessus, le Code pénal reconnaît seulement ce délit si la femme meurt à cause de cette pratique. Quelques ONGs comme "Sinim Mira Nassigue" travaillent avec beaucoup d'efforts et peu de moyens contre cette pratique.

Les questions de genre touchent quatre des huit Objectifs du Millénaire:

- 2. Assurer l'éducation primaire pour tous.
- 3. Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes.
- 5. Améliorer la santé maternelle
- 6. Combattre le VIH/Sida, malaria et d'autres maladies

Il résulte de ce qui précède que la question du genre mérite des attentions spécifiques lors de la mise en œuvre du 10^{ème} FED.

Bibliographie et documents consultés:

- www.afrol.com (documents sur la Guinée-Bissau et la Mutilation génitale féminine)
- www.amnesty.org
- Situação do Género na Guiné-Bissau. Março 2006. Instituto da Mulher e Criança, Bissau.
- Rapport Annuel Conjoint 2004 et son annexe 12, Question de genre (DCE GB).
- The Gender Information Brief - Guinée-Bissau. EC Help Desk
- "Beijing betrayed", March, 2005 - Document du WEDO (World's environment and development organization).
- "State of the World's Mothers 2006, Saving the Lives Mothers and Newborns", Mai 2006, Save the Children Fund.

¹⁴ Rapport sur les OMD en Guinée Bissau , 2000, Nations Unies

¹⁵ <http://www.amnesty.org/ailib/intcam/femgen/fgm9.htm>

7. Processus d'élaboration du DSP: attention particulière à l'implication des acteurs non étatiques et des autorités locales

Les différentes étapes ayant mené à l'élaboration du DSP sont les suivantes :

- Elaboration de la note de cadrage définissant les priorités nationales et régionales, ensemble avec les Autorités (principalement les services de l'ON) et les Etats Membres (Portugal et France) afin de préparer le séminaire régional de Ouagadougou début février 2006.
- Rencontre du Ministre des Finances, Ordonnateur National, avec le Commissaire Louis Michel à Ouagadougou du 6 au 7 mars.
- Elaboration des « issues paper » sur la programmation du 10^{ème} FED, ensemble avec les Autorités et les Etats Membres à l'occasion de la Revue à Fin Parcours en récapitulant les objectifs généraux de la politique extérieure de l'UE, la stratégie de développement de la République de la Guinée Bissau, en analysant la coopération passée et la présente de la CE avec la Guinée Bissau, en analysant également la politique de développement des Etats Membres et des autres partenaires de la Guinée Bissau et en retenant, finalement, une version provisoire de la stratégie de réponse.
- Présentation et débat sur ces analyses et conclusions préliminaires (suivant la même méthodologie que lors de la rédaction des issues paper) lors d'un séminaire à Bissau fin juin 2006, où participaient les acteurs étatiques directement intéressés par la coopération communautaire, des représentants de la société civile et du secteur privé ainsi que les partenaires principaux du pays, y compris les États Membres.
- Sur base des éléments précités, rédaction d'une version provisoire du DSP / PIN 10^{ème} FED en septembre par la Délégation de la CE et les services en concertation avec les services de l'ON.
- Envoi du 1^{er} draft au Siège début octobre 2006.
- Réunion du *Country Team Meeting* le 20 novembre 2006.
- Envoi du 2^{ème} draft au Siège début mars 2007.

8. La feuille de route pour l'harmonisation

Pour les raisons évoquées au point 3.2 du DSP les conditions ne sont pas réunies actuellement pour élaborer une feuille de route d'harmonisation UE. Toutefois, les efforts pour améliorer la coordination de l'aide entre partenaires, basée sur un groupe de coordination et 7 groupes thématiques, continueront.

9. Situation du pays partenaire au regard des principales conventions internationales

Convention	Signature	Ratification
Conventions de Genève		1974
Convention de l'OMI sur la sécurité de la vie en mer (SOLAS)		1974
Convention de l'OIT sur la durée du travail (industrie)		1977
Convention de l'OIT sur le travail nocturne des femmes		1977
Convention de l'OIT sur le travail nocturne des mineurs (industrie)		1977
Convention de l'OIT sur l'âge minimale d'admission (travail maritime)		1977
Convention de l'OIT sur la réparation des accidents du travail (agriculture)		1977
Convention de l'OIT sur le repos hebdomadaire (industrie)		1977
Convention de l'OIT sur la réparation des accidents du travail		1977
Convention de l'OIT sur les maladies professionnelles		1977
Convention de l'OIT sur l'égalité de traitement entre travailleurs étrangers et nationaux en matière de réparation des accidents du travail		1977
Convention de l'OIT sur la méthode de fixation des salaires minimaux		1977
Convention de l'OIT sur l'indication du poids des grands volumes transportés par bateau		1977
Convention de l'OIT sur le travail forcé		1977
Convention de l'OIT sur l'emploi de femmes dans les travaux souterrains		1977
Convention de l'OIT sur l'alimentation et service de table à bord (équipage des navires)		1977
Convention de l'OIT sur le diplôme d'aptitude professionnelle des cuisiniers à bord		1977
Convention de l'OIT sur l'examen médical des marins		1977
Convention de l'OIT sur le certificat d'aptitude de marin qualifié		1977
Convention de l'OIT sur l'inspection du travail		1977
Convention de l'OIT sur l'organisation du service d'emploi		1977
Convention de l'OIT sur les congés payés des marins		1977
Convention de l'OIT sur l'hébergement de l'équipage à bord		1977
Convention de l'OIT sur le droit d'organisation et de négociation collective		1977
Convention de l'OIT sur l'égalité de rémunération		1977
Convention de l'OIT sur l'abolition des sanctions pénales (travailleurs indigènes)		1977
Convention de l'OIT sur l'abolition du travail forcé		1977
Convention de l'OIT sur le repos hebdomadaire (commerce et bureaux)		1977
Convention de l'OIT sur les populations indigènes et tribales		1977
Convention de l'OIT sur les documents d'identification des marins		1977
Convention de l'OIT sur la discrimination (travail et profession)		1977
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	1980	1985
Charte africaine des droits de l'homme et des peuples		1985
Protocoles additionnels aux Conventions de Genève		1986
Convention des NU sur la Loi de la mer		1986
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	1989	1992
Convention relative aux droits de l'enfant	1990	1990
Convention unique des NU sur les stupéfiants (1961)	1995	
Convention des NU sur les substances psychotropes (1971)	1995	
Convention des NU contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (1988)	1995	
Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction	1997	2001
Pacte international relatif aux droits civils et politiques ; Premier et deuxième protocoles facultatifs (abolition de la peine de mort)	2000	
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale	2000	
Protocole additionnel à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	2000	
Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	2000	
Protocole relatif à l'enrôlement des enfants dans les conflits armés	2000	

Convention	Signature	Ratification
Protocole concernant la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie mettant en scène des enfants	2000	
Statut de Rome sur le Tribunal Pénal International	2000	
Convention internationale sur la protection des travailleurs migrants	2000	
Convention des NU contre le crime transnational organisé	2000	
Convention de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection des droits syndicaux		2001
Convention de l'OIT sur la politique de l'emploi		2001
Convention de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (1973)		2001
Convention de l'OIT sur les consultations tripartites		2001
Convention de l'OIT sur la protection des crédits des travailleurs en cas de faillite de l'employeur		2001
Convention de l'OIT sur la prévention des accidents industriels		2001
Convention de l'OIT sur le travail partiel		2001
Convention de l'OIT sur la sécurité du travail dans les mines		2001
Convention de l'OIT relative aux agences de travail privées		2001
Convention de l'OIT sur l'interdiction des pires formes de travail infantile et les actions immédiates pour son élimination		2001
Protocole relatif à l'établissement d'un tribunal africain sur les droits de l'homme et des peuples	2005	
Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique	2005	
Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant	2005	
Convention sur la protection et utilisation des cours d'eaux transfrontaliers et des lacs internationaux		2005
Convention sur la protection du milieu marin de l'Atlantique nord-est		2005
Convention sur la protection de la couche d'ozone, Protocole de Montréal et ses amendements (amendements de Londres, de Copenhague, de Beijing et de Montréal)		2005
Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance		2005
Convention sur les zones humides d'importance particulière (Ramsar)		2005
Convention sur le commerce international des espèces de faune et flore sauvage menacées d'extinction (CITES)		2005
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)		2005
Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international		2005
Convention créant l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)		2005
Convention relative à la conservation des espèces migratoires sauvages		2005
Convention de Bale sur le mouvement transfrontalier de déchets dangereux et leur élimination		2005
Convention sur la notification rapide en cas d'accident nucléaire		2005
Convention sur l'évaluation d'impact environnemental dans un contexte transfrontalier		2005
Convention sur l'accès, participation dans le processus de prise de décision et accès à la justice en matière d'environnement		2005
Convention sur les effets transfrontaliers d'accidents industriels		2005
Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		2005
Protocole de Carthagène sur la sécurité biologique	2005	

10. Analyse de la viabilité de la dette (le cas échéant, auprès des IFI)

○ Dette externe

Une fois que la plus grande partie de la réduction des créances a été suspendue, les engagements externes du service de la dette (excepté ceux aux créanciers multilatéraux) ont commencé à créer des arriérés. Les seuls paiements observés en 2005 étaient en faveur de la dette multilatérale, la quasi-totalité en faveur des institutions de Bretton Woods (WB et FMI).

Malgré une légère amélioration ces dernières années, la Guinée-Bissau reste l'un des pays plus endettés au Monde. Le poids de la dette vis-à-vis le PNB nominal demeure à plus de 300%. Le service de la dette externe programmé en 2005 était d'environ 15,3% du PIB.

Selon le FMI, la dette externe de la Guinée-Bissau est clairement insoutenable et peut seulement être résolue par l'initiative PPTE (HIPC) au stade duquel la Guinée-Bissau est arrivée au point de décision.

Dette publique	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Encours de la dette publique pour rapport au PIB	391,4%	431,6%	388,3%	397,3%	316,9%	301,7%	203,1%
Encours de la dette publique (en millions €)	915.304	959.971	840.147	382.799	700.503	717.120	520.461
Extérieur	844.568	889.388	767.276	320.295	637.999	654.616	457.957
Intérieur	70.736	70.584	72.871	62.504	62.504	62.504	62.504
Population (en millions)	1,18	1,20	1,22	1,25	1,27	1,30	1,33
L'endettement par habitant (en €)	779	800	686	306	550	551	392

○ Dette interne

En conformité avec le budget 2006, le gouvernement ne prévoit pas le paiement des arriérés des années précédentes, à moins qu'un financement externe spécifique soit obtenu. Le gouvernement, avec l'aide des partenaires, prévoit de lancer un audit complet de ces arriérés et ultérieurement rechercher un financement externe pour les satisfaire. En attendant, un programme du dégageant d'arriérés des salaires sera préparé en 2006. Cependant, la première priorité du gouvernement est d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés.

Structure de la dette extérieure – in Rapport du FMI portant revue Article IV pour 2006 et le SMP 2005 et 2006, 19 juillet 2006 (disponible sur Internet www.imf.org)

30

Table 6. Guinea-Bissau: External Debt Outstanding, 2004–10¹
(Millions of U.S. dollars)

	2004	2005	2006
Total external debt outstanding (end of year, including arrears)	1024.0	902.1	993.3
Multilateral	517.2	493.7	483.8
African Development Bank Group	141.4	135.8	132.7
Arab Bank for Economic Development in Africa (BADEA)	9.2	9.2	9.3
Economic Community of West African States (ECOWAS)	3.9	3.9	3.9
European Investment Bank (EIB)	8.7	8.5	8.5
International Fund for Agricultural Development (IFAD)	11.1	10.9	11.0
International Development Agency (IDA)	301.3	289.8	283.7
Islamic Development Bank (IDB)	15.6	15.3	15.3
OPEC Fund	8.1	8.1	8.1
Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)	1.7		
International Monetary Fund (IMF)	15.5	12.2	8.3
Bilateral creditors	506.0	507.1	513.2
Paris Club (cutoff date: December 1998)	366.5	362.0	364.9
Belgium	15.5	16.9	17.3
Brazil	17.4	18.1	18.6
France	14.4	13.5	13.8
Germany	1.3	1.3	1.4
Italy	186.8	184.6	183.1
Portugal	107.0	106.1	103.9
Russia	0.7	0.7	0.7
Spain	11.3	10.8	10.9
Other bilateral creditors	139.5	145.1	148.4
Commercial	0.8	1.3	1.3
Banque Franco-Portugaise	0.8	1.3	1.3

Sources: Guinea-Bissau authorities, IMF and staff estimates and projections.

¹ Estimates are based on incomplete and unrounded data provided by the Guinea-Bissau authorities and on IMF and WB staff estimates and projections.

31

Table 7. Guinea-Bissau: External Arrears Outstanding, 2004–10¹
(Millions of U.S. dollars)

	2004	2005	2006
Total stock of arrears outstanding (end of year)	299.8	327.0	349.9
Multilateral	31.5	33.8	35.8
African Development Bank Group	0.0	0.0	0.0
Arab Bank for Economic Development in Africa (BADEA)	8.1	8.5	8.9
Economic Community of West African States (ECOWAS)	3.3	3.4	3.5
European Investment Bank (EIB)	8.5	8.5	8.6
International Fund for Agricultural Development (IFAD)	3.1	3.4	3.7
International Development Agency (IDA)	9.0	9.0	9.0
Islamic Development Bank (IDB)	2.8	3.7	4.8
OPEC Fund	8.1	8.1	8.1
Banque Ouest Africaine de Développement	0.2	0.2	0.2
International Monetary Fund (IMF)	0.0	0.0	0.0
Bilateral	330.7	352.4	354.1
Paris Club (cutoff date: December 1998)	189.4	205.0	215.8
Belgium	3.8	5.0	6.4
Brazil	7.7	10.3	13.1
France	8.8	10.1	11.4
Germany	0.5	0.5	0.6
Italy	152.6	162.1	163.2
Portugal	15.2	18.8	23.4
Russia	0.1	0.2	0.3
Non-Paris Club	141.3	144.4	148.3
Abu Dhabi Fund for Arab Economic Development	0.2	0.2	0.2
Algeria	9.5	9.6	9.6
Angola	17.9	17.0	17.0
Kuwait	49.5	51.5	52.0
Libya	4.1	4.1	4.1
Pakistan	2.8	2.6	2.6
Saudi Arabia	15.5	15.8	15.6
Taiwan, P.C.	43.0	43.9	44.6
Commercial	0.8	1.3	1.3
Banque Franco-Portugaise	0.8	1.3	1.3

Sources: Guinea-Bissau authorities, and IMF staff estimates and projections.

¹ Estimates are based on incomplete and unrounded data provided by the Guinea-Bissau authorities and on IMF and WB staff estimates and projections.

11. Fiche technique sur les finances publiques/l'appui budgétaire

Cette annexe est basée sur l'exercice PEFA16 2006 qui fait parti du Rapport d'Évaluation de la Gestion des Finances Publiques et de la Passation des Marchés Publics publié par la Banque Mondiale en Juin de 2006. **Cadre de Mesure de la Performance des Finances Publiques (PEFA)**

Indicateurs	Notes	Explications
<p>PI-1</p> <p>Dépenses effectives totales par rapport au budget approuvé initialement</p>	D	<p>Il importe de faire remarquer qu'en 2003, il n'y a pas eu de budget à cause de la situation politique du pays. Les deux années à prendre en compte sont les années 2004 et 2005.</p> <p>En 2004 et en 2005 les lois de finances ont été votées par le Parlement avec des déficits qui ont été couverts par les financements extérieurs. Dans l'UEMOA, la loi de finances doit être votée en équilibre. Les aides budgétaires, les dons et les prêts n'ayant pas été entièrement débloqués par les partenaires au développement, ces budgets ont été exécutés à moins de 50 % des prévisions initiales.</p>
<p>PI-2</p> <p>Composition des dépenses effectives totales par rapport au budget initial approuvé</p>	D	<p>Le budget est présenté par ministère ou institution. Au cours de l'année, les dotations budgétaires changent régulièrement dans la mesure où il n'existe aucune contrainte en matière d'exécution du budget. L'exécution du budget sectoriel en dépassement est érigée en principe. Le contrôle a priori est inefficace et inopérant dans la mesure où les autorisations et visas sont aussi donnés pour toute dépense en dépassement ; le Contrôleur financier se chargeant lui-même des virements et des transferts de crédits et ce, en violation de l'orthodoxie financière. Les dépenses exécutées en dépassement ne sont jamais régularisées, selon les cas, soit par un arrêté du Ministre, soit par une loi de finances rectificative. Cette pratique fait ressortir que le budget sectoriel est généralement exécuté en dépassement de l'autorisation parlementaire, même si globalement, les dépenses totales exécutées sont inférieures aux prévisions initiales.</p>
<p>PI-3</p> <p>Recettes effectives totales par rapport au budget initialement approuvé</p>	C	<p>Le taux de réalisation des recettes propres est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 99,6 % en 2004 - 59,2 % en 2005 <p>Il importe de préciser que la crise politique de 2005 a eu un impact négatif sur l'activité économique en général et par voie de conséquence sur les recettes fiscales de la période.</p>

Indicateurs	Notes	Explications
<p>PI-4</p> <p>Stock des arriérés et suivi des arriérés de paiements</p>	D	<p>La situation du stock des arriérés n'est pas fiable. Le stock paraîtrait important dans la mesure où pendant des années, l'Etat n'as pas été en mesure d'honorer ses engagements non seulement vis-à-vis des fonctionnaires mais également des opérateurs économiques. L'accumulation s'est poursuivie au cours des années 2004 et 2005. Au total, il n'existe aucune donnée fiable sur le stock d'arriérés pour les deux derniers exercices. Un audit des arriérés s'impose.</p>
<p>PI-5</p> <p>Classification du budget</p>	C	<p>Le budget est décrit par nature, par service, par fonction et par programme. Il importe de préciser que la nomenclature actuelle est désuète et date de 1986. Son actualisation est nécessaire en vue de la conformer au cadre harmonisé de l'UEMOA</p>
<p>PI-6</p> <p>Couverture des données d'information incluses dans les documents du budget</p>	C	<p>La documentation budgétaire annuelle contient des informations sur l'exécution du budget de l'exercice précédent, le budget en cours. Elle ne contient pas assez d'informations sur les hypothèses macro-économiques, le stock de la dette,</p>
<p>PI-7</p> <p>Importance des opérations non comptabilisées de l'administration centrale</p>	C	<p>Certaines recettes difficiles à évaluer sont directement encaissées par les ministères qui ont des activités génératrices de recettes. Une bonne partie des dons échappe à la connaissance du ministère chargé des finances. Les dépenses exécutées dans le domaine des emprunts échappent partiellement au ministère des finances. En l'absence de toute donnée statistique, il est difficile d'en déterminer le pourcentage. L'état actuel des finances publiques en Guinée-Bissau, permet de dire, d'une part qu'il n'existe pas de rapport d'exécution du Budget et d'autre part, le rapport de présentation de la loi de finances de l'année ne comporte pas assez d'indications sur les opérations financées grâce aux emprunts.</p>

Indicateurs	Notes	Explications
<p>PI-9</p> <p>Surveillance du risque budgétaire global lié aux autres entités du secteur</p>	D	La situation budgétaire des administrations nationales ne fait l'objet d'aucun suivi annuel
<p>PI-10</p> <p>Accès du public aux principales informations budgétaires</p>	D	<p>Le Ministère des Finances et le Ministère de l'Economie ne diffusent pas systématiquement les documents budgétaires niveau des autres ministères.</p> <p>Il n'existe pas de politique de communication auprès des citoyens des documents budgétaires.</p>
<p>PI-11</p> <p>Caractère ordonné du processus d'établissement du budget et participation au processus</p>	C+	<p>Un calendrier budgétaire annuel clairement défini existe. Il a été mis en œuvre effectivement dans le cadre de la préparation du budget 2006. Mais il faut le reconnaître, la préparation du budget dans le respect d'un calendrier n'est pas encore rentrée dans la pratique ni du gouvernement ni des fonctionnaires qui interviennent dans la préparation de la loi de finances. Les services centraux des ministères sont impliqués par le ministère des finances mais tous les DAF des ministères dépensiers ou des institutions ne jouent pas encore leur rôle important dans le processus de préparation du budget. Au début des travaux budgétaire, le ministre des finances adresse une lettre circulaire précise et détaillée à tous les membres du gouvernement et aux responsables des institutions. La plupart du temps, le calendrier budgétaire n'est pas respecté. Le budget est souvent approuvé par le Parlement dans les deux mois qui ont suivi le début de l'exercice budgétaire.</p>

Indicateurs	Notes	Explications
<p>PI-12</p> <p>La planification budgétaire, la politique des dépenses publiques et la budgétisation s'inscrivent-elles dans une perspective pluriannuelle ?</p>	D+	<p>Il n'existe pas encore de prévision globale pluriannuelle. La Guinée-Bissau a un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DENARP) qui n'est pas exploité lors de la préparation du budget. Il en est de même du Plan d'Action du Gouvernement qui est très rarement consulté par les fonctionnaires chargés de la préparation du budget. Le caractère pluriannuel du budget ne pourra être envisagé que dans le cadre du budget programme. Certains ministères ont des documents de stratégie sectorielle qui ne sont souvent pas mises en œuvre. De nombreuses décisions d'investissement ont peu de liens avec les stratégies sectorielles</p>
<p>PI-13</p> <p>Transparence des obligations et des dettes des contribuables</p>	C	<p>Les textes de loi et les procédures relatives à certaines des principales catégories d'impôts sont exhaustifs et clairs, mais l'équité du système est discutable du fait des pouvoirs discrétionnaires substantiels accordés à certaines entités de l'administration. L'accès des contribuables aux textes de lois et aux directives relatives aux procédures est limité. Il existe un mécanisme de recours des contribuables prévoyant des procédures judiciaires.</p>
<p>PI-14</p> <p>Efficacité des mesures d'immatriculation des contribuables et de l'évaluation de l'impôt</p>	D+	<p>Les contribuables sont immatriculés dans des systèmes de base de données pour des impôts individuels, qui peuvent ne pas être systématiquement et logiquement liés. Les liens avec les autres fonctions d'immatriculation et d'octroi de licences sont peu solides, mais renforcés par des contrôles occasionnels des contribuables potentiels. Les pénalités pour les cas de contravention existent de manière générale, mais méritent des modifications substantielles quant à leur structure et leurs niveaux d'administration. Les vérifications fiscales et les enquêtes sur les fraudes sont effectuées de manière peu systématique. D'une manière générale ; la réforme du système fiscal dans son ensemble s'impose.</p>
<p>PI-15</p> <p>Efficacité du recouvrement des échéances fiscales</p>	B	<p>Le taux moyen de recouvrement des créances au titre des deux plus récents exercices était de 75 - 90 % ; Les recettes recouvrées sont reversées dans le compte du Trésor ouvert à la BCEAO au moins toutes les semaines. Le rapprochement complet des évaluations de l'impôt, des recouvrements, des arriérés et des transferts au Trésor se fait au moins tous les trimestres.</p>

Indicateurs	Notes	Explications
<p>PI-16</p> <p>Prévisibilité de la disponibilité des fonds pour l'engagement des dépenses</p>	D	<p>Des prévisions de flux de Trésorerie sont préparées pour l'exercice budgétaire, mais ne sont actualisées que lors des mission du FMI. Il importe de noter que ce plan n'est pas suivi, par contre, un comité technique et comité de trésorerie se réunissent deux fois par semaine pour programmer les dépenses à payer par le Trésor, sur la base des entrées et sorties effectives de fonds. Les ministères dépensiers ne sont informés qu'après la programmation du Comité de Trésorerie. Les ajustements budgétaires significatifs en cours d'exercice sont fréquents et non effectués en toute transparence.</p>
<p>PI-17</p>	D+	<p>Les fichiers sur la dette sont incomplets et peu fiables dans une large mesure La majeure partie des encaissements est calculée et consolidée au moins toutes les semaines, mais des fonds extrabudgétaires échappent à ces procédures. Les prêts contractés par l'administration centrale le sont sur décision du Ministre des Finances, mais avec dans la plupart des cas, l'aval de la BCEAO. Les montants des stocks et des flux de la dette ne sont pas retracés dans les balances du Trésor. De même, le Trésor ne produit pas de rapport de remboursements de la dette.</p>
<p>PI-18</p> <p>Efficacité des contrôles des états de paie</p>	D	<p>Les salaires sont payés sur la base des fichiers du service de la solde et par émission de chèque par le Trésor au profit des DAF. Ce sont les DAF qui assurent les paiements des salaires et ensuite transmettent les états de paiement au Budget et au Trésor. L'absence de fichiers de personnel fiables et le manque de rapprochement nuisent considérablement à l'intégrité des états de paie. L'Etat nominatif n'est pas systématiquement mis à jour. Les mesures de contrôle des modifications apportées aux fichiers sont peu fiables et favorisent des erreurs et même des manipulations frauduleuses</p>
<p>PI-19</p> <p>Concurrence, utilisation optimale des ressources et contrôles pour les passations de marchés</p>	C	<p>Une réforme des marchés publics est intervenue en 2002. Cette réforme a permis de réhabiliter la Direction des Marchés Publics en vue d'assurer davantage de transparence dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics. Le processus amorcé doit se poursuivre par le vote d'une loi portant Code des Marchés Publics. Il faudra aussi mettre en place un organe de régulation des marchés publics. La réforme entreprise ne porte pas encore tous les fruits attendus. La Direction des Marchés Publics, malgré son effectif, confectionne des dossiers et lance des appels d'offre. C'est un début qui mérite d'être encouragé. L'inefficacité des différents types de contrôles a un impact négatif sur le processus en cours. C'est pourquoi il faudrait aller vite pour garantir la transparence et la bonne gestion dans l'exécution des marchés publics</p>
<p>PI-20</p> <p>Efficacité des contrôles internes applicables aux dépenses non salariales</p>	D	<p>Les contrôles effectués par le Contrôleur Financier ne sont pas fiables. En effet, le Contrôleur Financier ne refuse pas son visa pour des dossiers présentant certaines irrégularités : absence ou insuffisance de crédit, absence d'enregistrement comptable des engagements, mauvaise imputation etc. Le contrôle du Comptable Public est inefficace dans la mesure où celui-ci admet en paiement tous les titres comportant les irrégularités susmentionnées. Par ailleurs, le recours abusif aux procédures d'urgence ne permet pas d'exercer un contrôle interne efficace.</p>

Indicateurs	Notes	Explications
<p>PI-24</p> <p>Qualité des rapports sur l'exécution du budget fourni en cours d'année</p>	D	<p>La comparaison des données de l'exécution avec celles du budget voté est peu fiable pour toutes les principales rubriques administratives. Cette situation est due à l'absence d'un mécanisme de suivi permanent de l'exécution du budget.</p> <p>La Direction Générale du Budget et les autres structures chargées de l'exécution du budget ne présentent jamais de rapport périodique.</p>
<p>PI-25</p> <p>Qualité des états financiers annuels et respect des délais prévus</p>	D	<p>Les comptes de l'Etat ne sont jamais formellement arrêtés pour être présentés au Tribunal des Comptes dans les délais requis. Il n'existe donc pas de compte de gestion en Guinée-Bissau. Il en est de même en ce qui concerne le compte administratif qui accompagne le compte de gestion et qui devrait être élaboré par la Direction Générale du Budget. La date limite de dépôt des comptes de gestion au Tribunal des Comptes est fixée au 30 juin de l'année suivant celle de l'exécution. Cette situation ne permet pas au tribunal d'exercer son contrôle sur l'exécution du budget, de donner quitus au Receveur Général des Finances et permettre par voie de conséquence au Ministère des Finances de présenter à l'ANP la loi de règlement.</p>
<p>PI-26</p> <p>Portée, nature et suivi de la vérification externe</p>	C	<p>Le contrôle externe des finances publiques est exercé par le Tribunal des Comptes, organe en principe indépendant. Son rôle premier est de juger les comptes des comptables publics. Elle donne son visa pour le recrutement des fonctionnaires. Cette contrôle a priori relève en principe de la compétence du Ministre chargé de la fonction publique (administrativement) et du Ministre chargé des finances (financièrement). Enfin, il n'existe pas de coopération entre le Tribunal des Comptes et la Commission Spéciale pour les affaires économiques, financières, commerciales, industrielles et artisanales.</p>
<p>PI-27</p> <p>Examen de la loi de finances annuelle par le corps législatif</p>	D	<p>Les parlementaires n'ont pas le minimum de connaissances techniques requises pour examiner pleinement le projet de loi de finances présenté par le Gouvernement. L'ANP ne dispose non plus de personnel suffisamment qualifié pour l'aider à bien accomplir sa mission. Il en résulte que l'examen du projet de loi de finances par le parlement est extrêmement limité. Dans ces conditions, il est indispensable de plaider pour le respect du délai de dépôt du projet de loi de finances pour permettre aux parlementaires, compte tenu de leur niveau respectif, de bénéficier de l'appui de techniciens avertis.</p>

Indicateurs	Notes	Explications
<p>PI-28</p> <p>Examen des rapports d'audit externe par le corps législatif</p>	D	<p>Au stade actuel, les rapports d'audits externes ne sont pas transmis à l'ANP. Malgré les bonnes relations qui existent entre le tribunal des Comptes et l'ANP, il n'est pas certain que les rapports d'audits transmis à l'ANP seraient judicieusement exploités</p>
<p>D-1</p> <p>Prévisibilité du soutien budgétaire direct</p>	D	<p>Pendant ces deux dernières années, la Guinée-Bissau a bénéficié d'un programme post-conflit qui lui a permis de bénéficier d'importantes ressources de la communauté internationale pour financer son budget. Dans la plupart des cas, le retard constaté dans le décaissement se justifie par le fait que les autorités bissau-guinéennes ont mis du temps pour la production des pièces justificatives ou pour remplir les conditionnalités de décaissement.</p>
<p>D2</p> <p>Renseignements financiers fournis par les bailleurs de fonds pour la budgétisation de l'aide projet et l'aide programme et établissement des rapports concernant cette aide</p>	C	<p>Au moins 50 % des bailleurs de fonds fournissent des données prévisionnelles de décaissement complètes d'aide projet pour l'année budgétaire à venir de l'administration publique, au moins trois mois avant le démarrage de l'exercice. Les prévisions s'articulent autour de la classification du bailleur de fonds et ne sont pas conformes à la classification budgétaire de l'administration centrale. Les bailleurs de fonds fournissent les rapports trimestriels dans les deux mois suivant la fin de la période sur l'ensemble des décaissements effectués</p>
<p>D-3</p> <p>Proportion de l'aide⁹ gérée sur la base des procédures nationales</p>		

⁹Données non disponibles (% des fonds versées à l'administration centrale au titre de l'aide sont gérées selon les procédures nationales)

12. Résumé du projet de l'OMVG

Le projet impliquant les quatre pays de l'OMVG soit la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Sénégal comprend deux centrales hydroélectriques, l'une à Sambangalou au Sénégal d'une puissance installée de 160 MW à hauteur de chute nominale et l'autre à Kaléta en Guinée d'une puissance installée de 228 MW à hauteur de chute nominale. Un réseau de lignes de transport de 1711 km de longueur à 225 kV forme une boucle rejoignant les quatre pays de l'OMVG et est alimenté par la production des deux centrales. Le long de ce réseau 15 postes, dont 4 en Guinée Bissau (Bissau, Saltinho, Bambadinca et Mansoa), permettront d'alimenter en énergie les localités situées le long du parcours.

Il est aussi prévu qu'un réseau de télécommunications soit assuré par un lien de fibres optiques, du même type de celui de l'OMVS, intégré dans le fil de garde de la ligne électrique.

Le coût estimé des trois composantes du projet est de 152 MEuro pour l'aménagement de Kaleta, 216 MEuro pour Sambangalo et de 384 MEuro pour l'interconnexion.

Les résultats préliminaires de l'analyse économique, financière et tarifaire mettent en évidence des Taux de Rentabilité Interne du projet compris entre 10.9% et 14.6% et des prix de revient d'énergie estimés respectivement à 7.7 et 28.5 F CFA / kWh pour Kaleta et Sambagalou. Ces prix sont largement inférieurs aux coûts actuels de production d'énergie en Guinée-Bissau.

Le calendrier de mise en œuvre du projet est assez ambitieux. Les Etudes d'Avant Projet Détaillé (APD) du projet seront finalisés en octobre 2006 et les Dossiers d'Appels d'Offres en janvier 2007. La mise en œuvre du projet pourrait se faire entre 2008 et 2011 pour les barrages et entre 2009 et 2011 pour la ligne d'interconnexion.

Encore reste à définir le cadre institutionnel et d'exploitation du système, et des aspects juridiques, notamment relatifs à l'intégration de l'aménagement de Kaleta dans programme Energie de l'OMVG. Pour cela une assistance technique de longue durée sera recrutée à partir d'octobre 2006 pour assister les Etats de l'OMVG dans la prise de décision sur ces aspects importants du programme.

Pendant la réunion de Dakar de Juillet 2006 il a été demandé aux consultants qui réalisent l'étude d'approfondir en phase d'APD le schéma de "Développement Public". Les conclusions des études d'APD et de cette analyse seront présentées à l'occasion d'une réunion de bailleurs de fonds prévue pour le mois de novembre 2006.

La répartition des coûts et bénéfices entre pays membres, qui devra se faire en conformité avec les textes de l'OMVG, notamment la Convention relative au statut juridique des ouvrages communs qui renseigne sur les Droits et Obligations des États, actuellement n'a pas encore été définie. Néanmoins le rapport énonce quelques critères qui pourront servir de base aux futures négociations entre les différents partenaires pour la définition d'une clé de répartition des coûts et bénéfices du projet, et notamment : La répartition de la demande prévisionnelle d'électricité, la capacité des États à mobiliser les financements, la localisation géographique des ouvrages et les impacts environnementaux et sociaux et la capacité technique des réseaux nationaux à distribuer l'énergie.

Les actions prioritaires que la Guinée Bissau devra mettre en place à court terme pour appuyer ce projet sont les suivantes :

- Financer la réalisation des réseaux d'interface 30 kV entre les sorties 30 kV des 4 postes 225 kV/30 kV du réseau 225 kV de l'OMVG et les points de connexion 30 kV des réseaux de distribution existants ;
- Financer la réhabilitation, le renforcement et l'extension des réseaux 30 kV autour de ces 4 postes 225 kV/30 kV ;
- Financer le renforcement des capacités de gestion technique (formation, outillages, pièces de rechange) de l'opérateur national des réseaux

Les prochaines étapes pour la définition du projet sont les suivantes :

- 13 au 17 Novembre 2006 (lieu Dakar) : Réunions d'examen et d'approbation des rapports : (i) du Plan de Gestion Environnementale et Social e(PGES), (ii) du Plan de Réinstallation (PR) et des Avants Projets Détaillés (APD) ; et réunion du Comité de Pilotage du projet Energie.
- 11 au 16 Décembre 2006 (lieu Conakry) : 34e session du Conseil des Ministres de l'OMVG
- 10 au 11 Janvier 2007 (lieu Dakar) : Réunion des Bailleurs de Fonds.

13. Liste des engagements du Gouvernement.

Domaine de concentration 1 - Prévention des conflits dans les Etats fragiles

Les mesures principales en matière sectorielle, à prendre par le Gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce domaine, sont : (i) maintenir un dialogue constrictif avec le Parlement et les autres organes de souveraineté; (ii) avancer avec la réforme de l'administration publique; (iii) maintenir un contrôle strict sur le budget d'État, intégrer la CAONFED progressivement dans le Ministère des Finances; (iv) mettre en route la réforme du secteur sécuritaire. (v) avancer avec une révision et modernisation profonde du système juridique, comprenant la modernisation et adéquation de la législation, en particulier la législation économique, et le fonctionnement des tribunaux.

Domaine de concentration 2 – Eau et Energie

Les mesures principales en matière de politique sectorielle, à prendre par le Gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce domaine, sont : i) L'approbation du projet de Lettre de Politique Sectorielle sur les différentes formes d'Energie du 19/9/2000 ; ii) La réactualisation et promulgation de la Loi sur l'Energie (le projet de Loi avait été préparé en 1997/98) ; iii) La ratification du protocole de l'Energie de la CEDEAO ; iv) La définition du cadre institutionnel et les schémas de financement et d'exploitation des aménagements hydroélectriques au sein de l'OMVG et une participation active dans la définition du cadre institutionnel et d'exploitation du système et des aspects juridiques; v) L'élaboration du Plan Directeur de l'Energie (p.ex. dans le cadre de la Facilité Energie en 2007) ; vi) Réforme/restructuration de l'EAGB et la création d'une agence de régulation indépendante pour l'Energie; vii) Mobilisation des investissements nécessaires pour la réhabilitation et le renforcement du réseau de distribution électriques ; viii) l'actualisation du code de l'Eau; et ix) la définition du cadre légale et institutionnel pour la création du Fond National de l'Eau.

Appui budgétaire

Les engagements du Gouvernement dans ce domaine sont les suivantes: i) Poursuite satisfaisante des politiques macro-économiques suivies par le programme du FMI. Avec des résultats positifs du programme SMP et passage à un EPCA; ii) Accomplissement des conditionnalités contenues dans les conventions de financement d'appui budgétaire y relatives ; iii) Continuité et appropriation au niveau de l'assistance technique financée par ces appuis ; iv) Assurer un fonctionnement efficace du Comité de Trésorerie avec des réunions hebdomadaires et la présentation transparent et régulier de la programmation des dépenses et la publication régulière des comptes-rendus et rapports mensuels y relatifs; v) Des progrès satisfaisants doivent être constatés dans la politique de réduction de la pauvreté (DSRP – DENARP).

Hors concentration

Soutien à l'Accord de Partenariat Economique

Les mesures principales en matière de politique sectorielle, à prendre par le Gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur, sont : i) Elaboration d'une stratégie basée sur des aides incitatives au développement du secteur privé ii) Formations, et appui à la participation en formations, dans des sujets importants pour le renforcement du commerce régional et international, notamment en SPS (mesures Sanitaires et Phytosanitaires), OTC (Obstacles Techniques au Commerce), comptabilité, gestion, élaboration des projets ou autres ; iii) Publications et traduction de documents et autres supports informatifs importants pour la promotion du commerce régional et international, meilleure connaissance de l'APE,

informations sur les normes sanitaires, etc., pour sensibilisation et informations des acteurs étatiques, secteur privé et consommateurs.

Soutien aux Acteurs non étatiques

La mesure principale en matière de politique sectorielle, à prendre par le Gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur, est la création de lois propres aux ONG et autres types d'associations qui à l'heure actuelle sont reprises sans vraie différenciation dans un même décret. Des efforts sont également nécessaires pour simplifier le processus de création et d'enregistrement des ONG.

Appui à la gestion du secteur routier

Les mesures principales en matière de politique sectorielle, à prendre par le Gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur, sont :

A court terme : Pour le FER : i) La mise en place d'un système de comptabilité fiable et auditable ; ii) La définition d'une structure organique adaptée aux nécessités (réduction du personnel) ; iii) La matérialisation de l'autonomie décisionnelle ; iv) La définition d'un plan annuel de manutention avec des priorités (manutention ordinaire du réseau réhabilité, manutention périodique pour étendre les réseaux, actions d'urgences) ; v) La revue du mécanisme de transfert des recettes (pas de prélèvement du trésor) et, vi) L'introduction de certains amendements au texte de la Loi.

Moyen terme : i) La création d'un Institut routier indépendant

PALOP

Sur la base de l'identité commune des Pays PALOP en termes d'histoire, culture, langue et héritage, le gouvernement s'engage à participer dans des initiatives communes entre les pays PALOP (+ Timor Leste) concernant la bonne gouvernance démocratique, dans le cadre de la coopération EC/PALOP (+ Timor Leste).

LISTE DES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT EN MATIERE DE GOUVERNANCE

	Domaine de gouvernance	Engagements pour l'avenir
1.	Gouvernance politique/démocratique	
	- Droits de l'homme	➤ Ratifier et mettre en œuvre les conventions sur les droits de l'homme, notamment le Protocole facultatif de la CEDAW (Convention pour l'élimination des discriminations contre les femmes), au courant du 1 ^{er} semestre 2007.
	- Libertés fondamentales	➤ Maintenir un climat de respect des libertés fondamentales.
	- Processus électoral	➤ Améliorer le système de recensement électoral, avant les élections législatives de 2008.
	- Principes de la démocratie constitutionnelle	➤ Maintenir un climat de sauvegarde de ces principes.
2.	Gouvernance politique – Etat de droit	
	- Appareil judiciaire et système répressif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Afin de compléter l'instauration de tribunaux régionaux dans les principales Régions du pays, créer celui de Tombali, à l'étude pour 2007 ; ➤ Installer, d'ici 2008, des tribunaux sectoriels dotés de magistrats et fonctionnaires qualifiés, dans les Secteurs administratifs à haute densité populationnelle, ayant un rôle de cour de première instance dans des affaires de moindre envergure ; ➤ Installer, avant fin 2008, le Centre de formation des acteurs de la justice, magistrats, avocats, agents de police et huissiers de justice; ➤ Construction, d'ici 2008, d'un système de prison de haute sécurité dans le respect des normes relatives aux droits de l'homme; ➤ Construction d'unités régionales (de la Police d'ordre publique, de la Garde nationale républicaine et de la Police d'intervention rapide) intégrées dans le système de prison de haute sécurité.
3.	Maîtrise de la corruption	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Signature, au cours de 2007, de la convention de l'ONU contre la corruption ; ➤ Au cours de 2007, inclusion dans le Code des marchés publics de règles pour le régime de concessions ou accords de type BOT (build-operate-transfer), PPP (partenariat public/privé) ou affermage.

4.	Efficacité du gouvernement	
	- Capacité institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption par le Gouvernement comme priorité et application de la Réforme de l'Administration publique ayant comme un de ses objectifs principaux la réduction de ses effectifs et l'amélioration de son efficacité et efficience comme service public. ➤ A ce titre, il est prévu de réaliser au cours de 2007 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rationalisation des effectifs des structures des Ministères, Secrétariats d'Etat et organismes autonomes au nombre strictement nécessaire, dans les limites de la masse salariale prévue au Budget général de l'Etat et dans le cadre de la Loi organique et Cadre de personnel déjà approuvés par le Gouvernement, à travers l'extinction et/ou fusion de Directions-générales, Directions de services, Départements, Sections et instituts non nécessaires ou superflus; ▪ Révision, uniformisation et mise à jour du régime statutaire des serviteurs administratifs et techniques de l'Administration Publique (EPAP); ▪ Révision du statut des cadres dirigeants de la fonction publique, en établissant des carrières et redéfinissant les respectives fonctions, dans le but d'une gestion par objectifs. ➤ Actions prévues d'ici 2008 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de réalisation de concours publics pour le pourvoi des postes prévus au Plan Directeur de redimensionnement, licenciement, recyclage et réinsertion des serviteurs de la fonction publique (PDRLRR) sur base des cadres organiques de personnel et des organigrammes des ministères, départements et services publiques ; avec l'appui d'assistance technique du PNUD, OIT et universités spécialisées en la matière; ▪ Approbation d'un programme de débureaucratisation et simplification législative et procédurale visant notamment l'élimination de formalités inutiles et d'exigences disproportionnées, la réduction des délais de réponse et le respect des délais légalement prévus; ▪ Révision ponctuelle des EPAP et de la Loi générale du Travail afin de réglementer des licenciements motivés par la sous-utilisation de main d'oeuvre (sous-emploi), promouvoir la mobilité et assurer que les salaires de la fonction publique reflètent la productivité réelle de la main d'œuvre.
	- Gestion des finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Révision, au cours de 2007, du statut de la Cour des Comptes de façon à intervenir plus régulièrement dans le contrôle ex-ante et ex-post de l'activité financière et administrative de l'Administration (en particulier pour ce qui concerne les contrats de montant élevé);

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ A partir de 2007, réalisation d'audits fonctionnels et organisationnels à travers les services d'inspection, ainsi que d'audits externes aux comptes publics et divulgation des résultats; ➤ Révision, entre 2008 et 2009, de la législation régulatrice de l'Inspection-générale des Finances en vue de la transformer en Inspection-générale de l'Etat (intégrant les restantes inspections sectorielles) sous tutelle du Premier Ministre.
5.	Gouvernance économique	
	- Secteur privé/politiques favorables au marché	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Révision de la loi-cadre sur les privatisations, au cours de 2007; ➤ Programme spécifique, au cours de 2007, de requalification et réinsertion dans le secteur privé des excédentaires de la fonction publique (Santé et Education exceptés) centré sur des incitations aux entreprises privées utilisatrices de cette main d'œuvre; ➤ D'ici 2008, élaboration et approbation de lois sur le contentieux administratif: a) régime général des actes administratifs, b) code de procédures administratives, c) code de procès administratifs, d) recours contentieux électoral, e) diplôme sur la résolution de conflits par arbitrage.
	- Gestion des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Se conformer aux principes de sauvegarde de l'environnement énoncés dans les différentes conventions dont le pays est signataire; ➤ A partir de 2007, rendre opérationnelle la Cellule d'analyse d'études d'impact environnemental (CAIA), qui est déjà installée; ➤ Intensifier dès maintenant les efforts de surveillance maritime, notamment des activités de pêche, en vue d'une meilleure conservation de l'environnement marin, ayant aussi un effet dissuasif sur les trafics illégaux dans les eaux bissau-guinéennes.
6.	Sécurité intérieure et extérieure	
	- Stabilité/conflit intérieurs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Revoir en 2007 la localisation des installations militaires et dépôts d'armement en fonction des options formulées dans le cadre du Concept Stratégique Militaire; ➤ Assurer, au cours de 2007, les conditions d'habitabilité dans les casernes et améliorer significativement l'alimentation et l'approvisionnement des unités militaires et paramilitaires; ➤ Conception et mise en œuvre, durant 2007, du projet "une arme contre FCFA, panneaux de zinc, outils de travail, etc"; ➤ Mise en œuvre, en 2007, d'un programme pour atteindre les objectifs cités dans la Convention d'Ottawa, ratifiée par la Guinée-Bissau, en ce qui concerne l'élimination des mines anti-personnel; ➤ D'ici 2008/2009 :

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement d'un nouveau modèle de Forces Armées totalement professionnelles, avec incidence particulière sur le recrutement, formation, instruction et réinsertion dans la vie active; ▪ Création de magasins militaires, centres de production et unités industrielles à gestion d'entreprise capables d'absorber une partie des démobilisés et retraités des Forces militaires et paramilitaires; ▪ Maximisation des structures communes ou d'utilisation commune, en particulier dans les domaines de l'enseignement militaire et des services de santé militaires; ▪ Réhabilitation d'infrastructures militaires stratégiques dans les quatre zones militaires en les dotant de la logistique inscrite au plan national de défense; ▪ Promotion de l'auto-construction d'habitation et de micro-entreprises pour les militaires retraités et démobilisés.
	<p>- Menaces extérieures et sécurité mondiale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Collaboration, à partir du 2^{ème} semestre de 2007, avec des organisations internationales telles qu'Interpol; ➤ Création en 2007 d'un observatoire permanent de la Défense et Sécurité avec le but de suivre l'évolution de la situation en Casamance et, en général, de prévenir les conflits et proposer des solutions à des situations provoquant l'instabilité politique et les conflits armés dans la sous-région; ➤ Ratification en 2007 de la Convention des Nations Unies contre le Crime transnational organisé et ses protocoles additionnels; ➤ D'ici 2008, renforcement des capacités de détection et investigation des agents et officiers de police dans la lutte contre les réseaux criminels, notamment le trafic de drogues; ➤ Renforcement du contrôle des frontières par l'amélioration, d'ici 2008, des capacités de mobilité, de communication et d'intelligence des services de sécurité.

7.	Gouvernance sociale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Approbation en 2007 d'un Décret régulateur du Fonds Autonome de Pensions et Retraites; ➤ Etablissement, au cours de 2007, d'un Fonds de contre-garanties pour les anciens combattants; ➤ Approbation, au 2^{ème} semestre de 2007, d'un Décret de création de l'Institut de Sécurité Sociale des Serviteurs de l'Etat, intégrant et consolidant les services actuels du Ministère des Finances et de l'Institut National de Prévoyance Sociale; ➤ Réorganisation et dynamisation, d'ici 2008, de l'Association des anciens combattants.
8.	Contexte international et régional	
	- Intégration régionale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appliquer les critères de convergence fixés par l'UEMOA en vue d'une zone de libre échange; ➤ Renforcer les moyens pour faire appliquer, le cas échéant, des programmes et plans d'action régionaux et pour faire appliquer d'éventuelles décisions juridiques des organes juridictionnels régionaux; ➤ En fonction des disponibilités de trésorerie, remplir ses obligations en termes de paiement de cotisations aux organismes régionaux.
	- Participation aux mécanismes régionaux d'évaluation par les pairs (MAEP, p. ex.)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participer plus activement aux initiatives régionales.
	- Migrations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption en 2007 d'une politique efficace de combat aux réseaux clandestins d'émigration et immigration de et vers l'Europe, en étroite coordination avec les chancelleries des pays intéressés et dans les limites des libertés et droits fondamentaux des citoyens; ➤ Collaboration et coopération judiciaire et policière, dès 2007, avec les Etats-membres de l'UE dans la gestion des migrations; ➤ Poursuite en 2007 des actions déjà entamées de formation professionnelle pour les jeunes.
9.	Qualité du partenariat	
	- Dialogue politique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre le dialogue ouvert et constructif.
	- Dialogue de programmation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'investir plus dans la coordination des bailleurs.
	- Acteurs non étatiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réforme du cadre juridique des acteurs non étatiques, au cours de 2007.